

CAE inc.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 2

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS..... 2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 4

Bilans consolidés 4

États consolidés des résultats 5

États consolidés des variations en capitaux propres 5

États consolidés du résultat étendu 7

État consolidé du cumul des autres éléments du résultat étendu..... 7

États consolidés des flux de trésorerie 8

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS..... 9

Note 1 – Nature des activités et principales conventions comptables 9

Note 2 – Changements de conventions comptables 17

Note 3 – Acquisitions et regroupements d'entreprises 20

Note 4 – Participations dans des coentreprises..... 21

Note 5 – Activités abandonnées 22

Note 6 – Comptes débiteurs 23

Note 7 – Stocks..... 23

Note 8 – Immobilisations corporelles 24

Note 9 – Actifs incorporels 24

Note 10 – Écart d'acquisition 24

Note 11 – Autres actifs..... 25

Note 12 – Facilités d'emprunt 26

Note 13 – Gains reportés et autres passifs à long terme..... 28

Note 14 – Impôts sur les bénéfices..... 29

Note 15 – Capital-actions..... 30

Note 16 – Régimes de rémunération à base d'actions 31

Note 17 – Gestion du capital..... 33

Note 18 – Instruments financiers et gestion des risques financiers..... 34

Note 19 – Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie et les résultats 42

Note 20 – Éventualités 43

Note 21 – Engagements 43

Note 22 – Partage des coûts avec le gouvernement 43

Note 23 – Avantages sociaux futurs 44

Note 24 – Entités à détenteurs de droits variables 48

Note 25 – Secteurs d'exploitation et secteurs géographiques..... 49

Note 26 – Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et les principes comptables
généralement reconnus des États-Unis..... 52

Note 27 – Chiffres correspondants 60

Note 28 – Événements postérieurs à la date du bilan 60

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de CAE est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière (aux termes des dispositions 13a-15(f) et 15d-15(f) de la *Securities and Exchange Act of 1934*). Ce processus a été conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Au 31 mars 2009, la direction avait fait une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière selon le cadre et les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que, au 31 mars 2009, le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière était efficace.



R. E. Brown
Président et chef de la direction



A. Raquepas
Vice-président, Finances et chef de la direction financière

Montréal (Canada)
Le 14 mai 2009

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de CAE inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Société ci-joints aux 31 mars 2009 et 2008, ainsi que les états consolidés des résultats, des variations en capitaux propres, du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 mars 2009. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications des états financiers de la Société ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes établies par le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification des états financiers comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 mars 2009 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également vérifié le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 mars 2009 en nous fondant sur les critères établis dans le rapport « Internal Control — Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). La direction de la Société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée conformément aux normes établies par le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, à tous les égards importants. Une vérification du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de l'appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédés que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue une base raisonnable pour l'expression de nos opinions.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; iii) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, la Société maintenait, à tous les égards importants, un contrôle efficace à l'égard de l'information financière au 31 mars 2009 selon les critères établis dans le rapport « Internal Control — Integrated Framework » publié par le COSO.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Le 14 mai 2009
Montréal (Québec) Canada

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 12300

Bilans consolidés

Aux 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens)

2009

2008

Actif*Actif à court terme*

Trésorerie et équivalents de trésorerie	195,2	\$	255,7	\$
Comptes débiteurs (note 6)	322,4		255,0	
Stocks (note 7)	334,2		229,9	
Charges payées d'avance	31,3		32,7	
Impôts sur les bénéfices à recouvrer	11,5		39,0	
Impôts sur les bénéfices futurs (note 14)	5,3		14,1	
	899,9	\$	826,4	\$
Immobilisations corporelles, montant net (note 8)	1 302,4		1 046,8	
Impôts sur les bénéfices futurs (note 14)	86,0		64,3	
Actifs incorporels (note 9)	77,1		62,0	
Écart d'acquisition (note 10)	159,1		115,5	
Autres actifs (note 11)	151,6		138,2	
	2 676,1	\$	2 253,2	\$

Passif et capitaux propres*Passif à court terme*

Comptes créditeurs et charges à payer	540,4	\$	482,7	\$
Acomptes sur contrats	203,8		209,3	
Partie à court terme de la dette à long terme (note 12)	125,6		27,3	
Impôts sur les bénéfices futurs (note 14)	20,9		16,8	
	890,7	\$	736,1	\$
Dette à long terme (note 12)	354,7		352,5	
Gains reportés et autres passifs à long terme (note 13)	185,6		184,9	
Impôts sur les bénéfices futurs (note 14)	40,0		31,2	
	1 471,0	\$	1 304,7	\$

Capitaux propres

Capital-actions (note 15)	430,2	\$	418,9	\$
Surplus d'apport	10,1		8,3	
Bénéfices non répartis	813,3		644,5	
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(48,5)		(123,2)	
	1 205,1	\$	948,5	\$
	2 676,1	\$	2 253,2	\$

Éventualités et engagements (notes 20 et 21)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,


Robert E. Brown
Administrateur

L. R. Wilson
Administrateur

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2009	2008	2007
Revenus	1 662,2 \$	1 423,6 \$	1 250,7 \$
Bénéfice avant intérêts et impôts (note 25)	303,6 \$	251,5 \$	189,4 \$
Intérêts débiteurs, montant net (note 12)	20,2	17,5	10,6
Bénéfice avant impôts	283,4 \$	234,0 \$	178,8 \$
Charge d'impôts (note 14)	82,9	69,2	49,7
Bénéfice des activités poursuivies	200,5 \$	164,8 \$	129,1 \$
Résultat des activités abandonnées (note 5)	(1,1)	(12,1)	(1,7)
Bénéfice net	199,4 \$	152,7 \$	127,4 \$
Bénéfice de base et dilué par action des activités poursuivies	0,79 \$	0,65 \$	0,51 \$
Bénéfice de base par action	0,78 \$	0,60 \$	0,51 \$
Bénéfice dilué par action	0,78 \$	0,60 \$	0,50 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base) (note 15)	254,8	253,4	251,1
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dilué) (note 15)	255,0	254,6	253,0

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations en capitaux propres

Exercice terminé le 31 mars 2009

(montants en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Valeur attribuée à l'action				
Solde au début de l'exercice	253 969 836	418,9 \$	8,3 \$	644,5 \$	(123,2) \$	948,5 \$
Options sur actions exercées	1 077 200	9,3	–	–	–	9,3
Transfert sur exercice d'options sur actions	–	1,0	(1,0)	–	–	–
Dividendes en actions	99 407	1,0	–	(1,0)	–	–
Rémunération à base d'actions (note 16)	–	–	2,8	–	–	2,8
Bénéfice net	–	–	–	199,4	–	199,4
Dividendes	–	–	–	(29,6)	–	(29,6)
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	74,7	74,7
Solde à la fin de l'exercice	255 146 443	430,2 \$	10,1 \$	813,3 \$	(48,5) \$	1 205,1 \$

Le total des *bénéfices non répartis* et du *cumul des autres éléments du résultat étendu* pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élevait à 764,8 millions \$ (521,3 millions \$ en 2008; 422,5 millions \$ en 2007).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Exercice terminé le 31 mars 2008
(montants en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Valeur attribuée à l'action				
Solde au début de l'exercice	251 960 449	401,7	\$ 5,7	\$ 510,2	\$ (87,7)	\$ 829,9
Émission d'actions	169 851	0,8	–	–	–	0,8
Options sur actions exercées	1 814 095	13,9	–	–	–	13,9
Transfert sur exercice d'options sur actions	–	2,2	(2,2)	–	–	–
Dividendes en actions	25 441	0,3	–	(0,3)	–	–
Rémunération à base d'actions (note 16)	–	–	4,8	–	–	4,8
Incidence cumulative des nouvelles normes comptables (note 2)	–	–	–	(8,3)	(3,5)	(11,8)
Bénéfice net	–	–	–	152,7	–	152,7
Dividendes	–	–	–	(9,8)	–	(9,8)
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	(32,0)	(32,0)
Solde à la fin de l'exercice	253 969 836	418,9	\$ 8,3	\$ 644,5	\$ (123,2)	\$ 948,5

Exercice terminé le 31 mars 2007
(montants en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Valeur attribuée à l'action				
Solde au début de l'exercice	250 702 430	389,0	\$ 5,6	\$ 392,8	\$ (115,2)	\$ 672,2
Options sur actions exercées	1 236 895	10,0	–	–	–	10,0
Transfert sur exercice d'options sur actions	–	2,5	(2,5)	–	–	–
Dividendes en actions	21 124	0,2	–	(0,2)	–	–
Rémunération à base d'actions (note 16)	–	–	2,6	–	–	2,6
Bénéfice net	–	–	–	127,4	–	127,4
Dividendes	–	–	–	(9,8)	–	(9,8)
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	27,5	27,5
Solde à la fin de l'exercice	251 960 449	401,7	\$ 5,7	\$ 510,2	\$ (87,7)	\$ 829,9

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Bénéfice net	199,4 \$	152,7 \$	127,4 \$
Autres éléments du résultat étendu, nets d'impôts :			
Écart de conversion			
Gains (pertes) de change net(te)s sur la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	113,3 \$	(50,2) \$	26,1 \$
Variation nette des (pertes) gains sur certaines dettes à long terme libellées en devises et désignées à titre de couvertures de l'investissement net des établissements étrangers autonomes	(7,7)	15,7	1,5
Reclassement aux résultats	(1,9)	—	—
Ajustement d'impôts	(1,3)	(0,6)	(0,1)
	102,4 \$	(35,1) \$	27,5 \$
Variations nettes dans la couverture des flux de trésorerie			
Variation nette des (pertes) gains sur produits dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(48,8) \$	29,7 \$	— \$
Reclassement aux résultats ou reclassement à l'actif ou au passif non financier connexe	10,4	(25,2)	—
Ajustement d'impôts	10,7	(1,4)	—
	(27,7) \$	3,1 \$	— \$
Total des autres éléments du résultat étendu	74,7 \$	(32,0) \$	27,5 \$
Résultat étendu	274,1 \$	120,7 \$	154,9 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du cumul des autres éléments du résultat étendu

	Écart de conversion	Couverture des flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat étendu
<i>Au 31 mars 2009 et pour l'exercice terminé à cette date</i> (montants en millions de dollars canadiens)			
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	(122,8) \$	(0,4) \$	(123,2) \$
Détail des autres éléments du résultat étendu :			
Variation nette des gains (pertes)	105,6	(48,8)	56,8
Reclassement aux résultats ou reclassement à l'actif ou au passif non financier connexe	(1,9)	10,4	8,5
Ajustement d'impôts	(1,3)	10,7	9,4
Total des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	102,4 \$	(27,7) \$	74,7 \$
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice	(20,4) \$	(28,1) \$	(48,5) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	199,4 \$	152,7 \$	127,4 \$
Résultats des activités abandonnées (note 5)	1,1	12,1	1,7
Bénéfice des activités poursuivies	200,5 \$	164,8 \$	129,1 \$
Ajustements pour rapprocher le bénéfice et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Amortissement	71,3	60,6	55,0
Amortissement des frais de financement	0,8	0,8	0,8
Amortissement et perte de valeur des actifs incorporels et d'autres actifs	19,7	16,9	15,8
Impôts sur les bénéfices futurs (note 14)	8,0	26,4	(14,2)
Crédits d'impôts à l'investissement	19,9	15,4	19,3
Régimes de rémunération à base d'actions (note 16)	(11,5)	(0,8)	24,6
Avantages sociaux futurs, montant net (note 23)	0,4	0,1	(0,9)
Amortissement des autres passifs à long terme	(9,6)	(6,8)	(7,8)
Autres	(9,4)	(0,8)	(2,6)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 19)	(94,6)	(15,7)	20,2
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	195,5 \$	260,9 \$	239,3 \$
Activités d'investissement			
Acquisition d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis) (note 3)	(41,5) \$	(41,8) \$	(4,4) \$
Produit de la cession d'activités abandonnées (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés) (note 5)	–	–	(3,8)
Dépenses en immobilisations	(203,7)	(189,5)	(158,1)
Frais de développement reportés	(10,5)	(16,5)	(3,0)
Frais de pré-exploitation reportés	(1,8)	(3,9)	(5,9)
Autres	(5,0)	(5,5)	(2,9)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(262,5) \$	(257,2) \$	(178,1) \$
Activités de financement			
Emprunt net aux termes de facilités de crédit non garanties renouvelables (note 12)	– \$	– \$	(0,6) \$
Produit tiré de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction et du rajustement de base de calcul de la dette (note 12)	50,3	141,1	45,8
Remboursement de la dette à long terme (note 12)	(27,8)	(37,4)	(39,8)
Dividendes versés	(29,6)	(9,8)	(9,8)
Émissions d'actions ordinaires (note 15)	9,3	13,9	10,0
Autres	(13,4)	(5,9)	(2,1)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(11,2) \$	101,9 \$	3,5 \$
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	17,7 \$	(0,1) \$	4,4 \$
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(60,5) \$	105,5 \$	69,1 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	255,7	150,2	81,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	195,2 \$	255,7 \$	150,2 \$

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 19).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 mars 2009, 2008 et 2007 (montants en millions de dollars canadiens)

NOTE 1 – NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Nature des activités

CAE inc. (la Société) conçoit, fabrique et fournit de l'équipement et des services de simulation, et met au point des solutions de formation intégrées pour l'aviation militaire, l'aviation commerciale, les exploitants d'aéronefs d'affaires et les aviateurs. Les simulateurs de vol de CAE reproduisent le fonctionnement de l'avion dans des conditions normales et anormales, ainsi que tout un ensemble de conditions environnementales grâce à des systèmes visuels couplés à une vaste base de données qui permet de reproduire un grand nombre d'aéroports et d'aires d'atterrissage ainsi que les diverses conditions de vol, les mouvements et les sons, de façon que le pilote en formation soit plongé dans un milieu de formation totalement immersif. La Société offre une gamme complète de dispositifs de formation au vol utilisant les mêmes logiciels que ses simulateurs. La Société exploite également un réseau de centres de formation à l'échelle mondiale.

La Société gère ses activités en quatre secteurs :

- (i) Produits de simulation – Civil : conçoit, réalise et fournit des simulateurs de vol, des dispositifs d'entraînement et des systèmes visuels;
- (ii) Produits de simulation – Militaire : conçoit, réalise et fournit de l'équipement de formation militaires évolués et des outils logiciels pour les forces aériennes, terrestres et navales;
- (iii) Formation et services associés – Civil : fournit des services de formation pour l'aviation commerciale et l'aviation d'affaires à l'ensemble du personnel navigant et du personnel au sol ainsi que tous les services qui y sont associés;
- (iv) Formation et services associés – Militaire : fournit des services de formation clés en main, des services de soutien, de la maintenance des systèmes ainsi que des solutions de modélisation et de simulation.

Principes comptables généralement reconnus et présentation des états financiers

Les conventions comptables de la Société et de ses filiales sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, tels qu'ils sont définis par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). À certains égards, ces principes comptables diffèrent des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des É.-U.). Les principales différences sont expliquées à la note 26.

Sauf indication contraire, tous les montants des présents états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction de CAE (la direction) fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et les montants des revenus et des charges de la période concernée. La direction revoit régulièrement ses estimations, particulièrement celles qui se rapportent à la comptabilisation des contrats à long terme, aux durées de vie utile, aux avantages sociaux futurs, aux impôts sur les bénéfices, à la dépréciation d'actifs à long terme, à la juste valeur de certains instruments financiers, à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels, d'après la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Société est susceptible de prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et d'importantes modifications des estimations ou des hypothèses pourraient entraîner une baisse de valeur de certains actifs.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de CAE inc. et de toutes les filiales dans lesquelles elle détient une participation majoritaire, ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables dont elle est la principale bénéficiaire. Ils comprennent également la quote-part revenant à la Société de l'actif, du passif et des résultats des coentreprises dans lesquelles la Société détient une participation (voir la note 4). Tous les comptes et opérations intersociétés importants ont été éliminés. La participation sur laquelle la Société exerce une influence notable est comptabilisée à la valeur de consolidation. Le placement de portefeuille est comptabilisé à sa juste valeur sauf si le cours du marché n'est pas facile à déterminer.

La Société souscrit au principe de la note d'orientation concernant la comptabilité n°15 (NOC-15), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, pour déterminer si des entités à détenteurs de droits variables doivent être consolidées dans les comptes de CAE inc. La NOC-15 exige la consolidation d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) (partie ayant des droits de propriété, des droits contractuels ou d'autres intérêts financiers) lorsqu'un détenteur de droits variables est exposé à la majorité du risque de perte découlant des activités de l'EDDV, peut recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV (si aucune partie n'est exposée à la majorité des pertes de l'EDDV), ou les deux (le principal bénéficiaire). Lors de la consolidation, le principal bénéficiaire doit initialement comptabiliser l'ensemble des actifs et des passifs de l'EDDV ainsi que la part des actionnaires sans contrôle à la juste valeur à la date au moment où l'entreprise devient le principal bénéficiaire. Cependant, dans le cas des EDDV créées avant l'adoption de la NOC-15 le 1^{er} janvier 2005, les actifs, les passifs et la part des actionnaires sans contrôle doivent être initialement consolidés comme si les entités avaient toujours été consolidées en fonction du détenteur de la majorité des droits de vote. La Société révisé le mode de comptabilisation des EDDV lorsque certains événements se produisent, par exemple si des documents constitutifs ou des ententes contractuelles sont modifiés. De plus amples informations sont fournies à la note 24.

Constatation des revenus

Contrats à long terme

Les revenus tirés des contrats à long terme visant la conception, l'ingénierie et la fabrication de simulateurs de vol sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'une entente, lorsque le prix est établi ou peut être déterminé et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Selon cette méthode, les revenus et le bénéfice sont inscrits au fur et à mesure que les coûts connexes sont engagés, d'après le pourcentage des coûts réellement engagés jusqu'ici par rapport au total estimatif des coûts nécessaires à l'achèvement du contrat. Les revenus et les marges constatés peuvent être révisés au fil de l'avancement du contrat. La direction évalue chaque mois les coûts estimatifs nécessaires à l'achèvement, les estimations de l'avancement des travaux ainsi que les revenus et les marges constatés, et ce, pour chaque contrat. Les changements apportés aux estimations des coûts et du bénéfice sur la durée du contrat sont pris en compte dans la période au cours de laquelle il devient manifeste que de tels changements sont requis. Les provisions pour les pertes contractuelles estimatives, le cas échéant, sont constatées au cours de la période durant laquelle la perte est déterminée. Les pertes contractuelles correspondent à l'excédent des coûts estimatifs totaux sur le total des revenus estimatifs du contrat. Les provisions pour garanties sont inscrites au moment où les revenus sont constatés, d'après l'expérience acquise. En général, aucun droit de retour ni aucune mise à niveau gratuite n'est offert au client. L'assistance après la livraison est facturée séparément, et les revenus correspondants sont constatés au cours de la période sur laquelle l'assistance est fournie.

Accords de prestations multiples

La Société conclut parfois des accords de prestations multiples générateurs de revenus, qui peuvent inclure une combinaison de services de conception, d'ingénierie et de fabrication de simulateurs de vol ainsi que des services de fourniture de pièces de rechange et de maintenance. Un accord de prestations multiples est divisé en plus d'une unité de comptabilisation et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés de façon distincte pour les différentes unités de comptabilisation si tous les critères suivants sont réunis :

- (i) L'élément livré a une valeur en soi pour le client;
- (ii) Il existe une preuve objective et fiable de la juste valeur de l'article ou des articles non livré(s);
- (iii) Si l'accord englobe un droit de retour général lié à l'élément livré, la livraison ou le rendement de l'élément non livré est considéré comme probable et est essentiellement contrôlé par le vendeur.

La répartition des revenus d'un accord de prestations multiples se fait selon la juste valeur d'un article non livré, déterminée sur la base du prix vérifiable couramment pratiqué par la Société pour cet article lorsqu'elle le vend seul, ou sur telle autre base entrant sous le principe de la preuve objective à fournir par le vendeur, qui est énoncé dans le Statement of Position (SOP) 97-2, *Software Revenue Recognition* publié par l'American Institute of Certified Public Accountants. La Société conclut régulièrement des opérations portant uniquement sur la vente de pièces de rechange et de prestations de maintenance, de sorte que le prix de vente individuel des éléments est connu. En ce qui concerne la conception, l'ingénierie et la fabrication des simulateurs de vol, la détermination de la juste valeur des éléments non livrés passe par une évaluation au cas par cas prenant en compte les particularités de chaque opération.

Pour les différentes catégories d'opérations (conception, ingénierie et fabrication de simulateurs de vol, vente de pièces de rechange et services de maintenance), les critères applicables à la constatation des revenus dans chacune des unités comptables sont décrits ci-après.

Maintenance des produits

Les revenus tirés des contrats de maintenance sont constatés dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat. Lorsqu'il est évident que des coûts seront engagés selon une autre méthode que la méthode de l'amortissement linéaire, les revenus sont constatés sur la période contractuelle proportionnellement aux coûts qui devraient être engagés pour fournir les services visés par le contrat.

Pièces de rechange

Les revenus tirés de la vente des pièces de rechange sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Accords concernant des logiciels

La Société conclut également des accords concernant des logiciels qui visent la vente, sur une base indépendante ou dans le cadre de prestations multiples, de logiciels ayant une valeur en soi, de services, de services de maintenance ou de services de personnalisation de logiciels. Les revenus tirés des accords concernant des logiciels sont constatés conformément aux lignes directrices du SOP 97-2, pour lesquelles de plus amples détails sont fournis ci-après :

- (i) *Produits ayant une valeur en soi*
Les revenus tirés des accords visant les licences d'utilisation du logiciel qui ne nécessitent pas d'importantes activités de production, de modification ou de personnalisation sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable, et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.
- (ii) *Services de consultation*
Les revenus tirés de services de consultation ou de formation directs qui sont fournis au client sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

(iii) Maintenance

Les revenus tirés des services de maintenance et de soutien sont constatés de façon proportionnelle sur la durée des accords connexes.

(iv) Accords de prestations multiples

À l'occasion, la Société conclut des accords de prestations multiples générateurs de revenus, qui peuvent prévoir la prestation d'une combinaison de logiciels, de services, de services de formation, de services de personnalisation et de services de maintenance. Le prix est alors attribué aux divers éléments de la façon précédemment décrite.

(v) Accords à long terme concernant des logiciels

Les revenus tirés des accords concernant des logiciels à prix fixe et des contrats de personnalisation de logiciels qui nécessitent d'importantes activités de production, de modification ou de personnalisation des logiciels sont également constatés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Services de formation

Les services de formation sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, lorsque le prix est établi ou peut être déterminé, lorsque le recouvrement est raisonnablement certain et lorsque les services ont été rendus.

Pour les écoles de vol, les programmes de formation des stagiaires sont offerts principalement par voie de cours en salle et de vols sur des appareils. Les revenus sont constatés dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire à l'étape des cours en salle, tandis qu'ils sont constatés en fonction des heures de vol réelles à l'étape des vols sur des appareils.

Conversion des devises**Établissements étrangers autonomes**

Les actifs et passifs des établissements étrangers autonomes sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change découlant de la conversion en dollars canadiens sont inclus dans le poste *Cumul des autres éléments du résultat étendu*, un poste distinct des capitaux propres.

Les montants liés à la conversion de devises inclus dans le poste *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés dans l'état consolidé des résultats lorsque la Société réduit sa participation nette globale dans les établissements étrangers en réduisant le capital ou en réglant les soldes intersociétés à long terme qui font partie de la participation nette globale de CAE.

Opérations conclues en monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle ainsi que les revenus et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur aux dates des opérations respectives. Les gains et les pertes résultant de la conversion sont inclus dans la détermination du résultat, sauf ceux qui sont liés aux soldes intersociétés à long terme qui font partie de la participation nette globale dans des établissements étrangers et ceux provenant de la conversion de la dette en devises désignée comme une couverture du montant total net de la participation dans des établissements étrangers autonomes, qui sont inclus dans le poste *Cumul des autres éléments du résultat étendu*.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance à l'émission est de 90 jours ou moins.

Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour créances douteuses, d'après la recouvrabilité prévue. La Société participe à un programme en vertu duquel elle vend certaines de ses créances à un tiers pour une contrepartie en trésorerie sans recours contre la Société. Ces opérations sont comptabilisées lorsqu'il est estimé que la Société a abandonné le contrôle des comptes débiteurs cédés. Les pertes et les gains sur ces opérations sont constatés dans le bénéfice net.

Stocks

La portion des contrats à long terme (non encore facturée) découlant de l'application de la méthode de l'avancement des travaux pour comptabiliser les revenus tirés de la plupart des contrats à long terme de la Société est incluse dans les stocks et est constituée de matériel, de main-d'œuvre directe, de frais généraux de fabrication pertinents ainsi que de marges contractuelles estimatives.

Les produits en cours de fabrication sont comptabilisés au coût établi selon la méthode d'identification spécifique du coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des produits en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre et la répartition des coûts indirects de production, en fonction de la capacité d'exploitation normale, mais exception faite des coûts d'emprunt capitalisés.

Les matières premières sont évaluées au coût moyen ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les pièces de rechange à utiliser dans le cours normal des activités sont évaluées au coût établi selon la méthode d'identification spécifique du coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, moins les coûts estimatifs liés à l'achèvement et les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Dans le cas des matières premières et des pièces de rechange, le coût de remplacement constitue généralement la meilleure mesure de la valeur nette de réalisation.

Actifs à long terme**Immobilisations corporelles et amortissement**

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé, déduction faite de toute perte de valeur. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement dégressif et de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile prévue des actifs comme suit :

	Méthode	Taux/Années
Immeubles et améliorations	Amortissement dégressif / Amortissement linéaire	2,5 à 10 %/10 à 20 ans
Simulateurs	Amortissement linéaire (valeur résiduelle de 10 %)	N'excédant pas 25 ans
Matériel et outillage	Amortissement dégressif / Amortissement linéaire	20 à 35 %/3 à 10 ans
Avions	Amortissement linéaire (valeur résiduelle de 15 %)	N'excédant pas 12 ans
Moteurs d'avion	Basé sur l'utilisation	N'excédant pas 3 000 heures

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle la Société contracte une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation. L'obligation est d'abord mesurée à sa juste valeur, réduite à sa valeur d'actualisation au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit, et les coûts qui en résultent sont capitalisés à la valeur comptable des actifs connexes. Le passif connexe est porté à la juste valeur estimative de l'obligation à la date de règlement par l'imputation de charges de désactualisation périodiques aux résultats. Les coûts rattachés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont amortis sur la durée de vie utile restante des actifs sous-jacents.

Une obligation conditionnelle connue liée à la mise hors service d'immobilisations, à savoir les activités futures d'enlèvement de l'amiante, ne peut être estimée de façon raisonnable, car la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations quant au moment et à la méthode du règlement de l'obligation. Par conséquent, cette obligation n'a pas été inscrite dans les états financiers consolidés, puisque sa juste valeur ne peut être raisonnablement estimée. Un passif au titre de cette obligation sera constaté dans la période au cours de laquelle des informations suffisantes concernant le moment et la méthode du règlement permettront de faire une estimation raisonnable de la juste valeur du passif en question.

Contrats de location

Les contrats de location conclus par la Société qui transfèrent pratiquement tous les avantages et les risques de propriété à la Société sont inscrits à titre de contrats de location-acquisition et classés à titre d'immobilisations corporelles et d'emprunts à long terme. Tous les autres contrats sont classés à titre de contrats de location-exploitation en vertu desquels les coûts de location sont passés en charges selon la méthode linéaire au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés sur toute la durée du contrat. Les gains, déduction faite des coûts d'opération, liés à la cession-bail de simulateurs sont reportés et les gains nets supérieurs à la valeur résiduelle garantie sont amortis sur la durée du contrat. Lorsque, au moment des opérations de cession-bail, la juste valeur des actifs est inférieure à la valeur comptable, la différence est immédiatement inscrite à titre de perte dans le bénéfice net de la Société. La valeur résiduelle garantie sera par la suite constatée dans le bénéfice net de la Société à l'expiration de l'accord de cession-bail correspondant, sauf si la Société décide d'exercer ses options de rachat anticipé, s'il y a lieu, à la juste valeur. Le gain reporté lié à la valeur résiduelle garantie est ensuite porté en diminution du coût de l'actif.

Capitalisation des intérêts

Les intérêts débiteurs relatifs à la construction de simulateurs, d'immeubles abritant les centres de formation et d'autres actifs développés à l'interne sont capitalisés dans le coût des immobilisations corporelles. La capitalisation des intérêts cesse lorsque l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Actifs incorporels ayant une durée de vie définie et amortissement

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont inscrits à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour tous les actifs incorporels sur la durée de vie estimative, comme suit :

	Période d'amortissement	Période d'amortissement moyenne pondérée
Appellations commerciales	De 2 à 20 ans	18
Relations avec la clientèle	De 3 à 10 ans	9
Ententes contractuelles avec la clientèle	De 5 à 12 ans	11
Technologies	De 5 à 10 ans	10
Système de gestion intégré et autres logiciels	De 3 à 10 ans	7
Autres actifs incorporels	De 2 à 20 ans	14

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme ou les groupes d'actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, d'après la comparaison de la valeur comptable aux flux de trésorerie non actualisés estimatifs futurs tirés de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs ou du groupe d'actifs sur leur juste valeur.

Autres actifs**Frais de recherche et de développement (R-D)**

Les frais de recherche sont imputés aux résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais de développement sont également portés aux résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils sont engagés, à moins qu'ils ne répondent à tous les critères de report au sens du chapitre 3450 du *Manuel de l'ICCA, Frais de recherche et de développement*, et que leur recouvrement ne soit raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale découlant des activités de recherche et de développement est déduite des frais connexes ou des actifs connexes si elle est reportée. L'amortissement des frais de développement reportés sur des périodes futures commence lors de la production commerciale du produit et est porté aux résultats consolidés en fonction des ventes prévues du produit, dans la mesure du possible, sur une période ne dépassant pas cinq ans en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais de pré-exploitation

La Société reporte les frais engagés pendant la période antérieure à l'exploitation pour toutes les nouvelles activités relatives aux centres de formation. Les frais de pré-exploitation sont de nature différentielle et la direction estime qu'ils sont recouvrables grâce aux activités futures du nouveau centre de formation. La capitalisation cesse au moment de l'ouverture du centre de formation. Les frais de pré-exploitation reportés sont amortis sur une période de cinq ans en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés liés aux facilités de crédit renouvelables non garanties et aux contrats de cession-bail sont inclus dans les autres actifs et amortis selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de financement connexes.

Encaisse affectée

En vertu d'ententes avec certaines filiales, des contrats de financement bancaire externes, de certains contrats de vente gouvernementaux et des ententes d'acquisition d'entreprise, la Société est tenue de retenir un montant d'argent défini à titre de garantie.

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et, par conséquent, les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont inclus dans les états consolidés des résultats à partir de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur le solde des montants attribués aux actifs identifiables acquis et aux passifs pris en charge. L'écart d'acquisition est assujéti à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent une dépréciation possible.

Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur des unités d'exploitation de la Société à leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la Société procède, dans un deuxième temps, à la comparaison de la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation à sa valeur comptable, et constate, s'il y a lieu, une perte de valeur égale à l'excédent. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'une ou de plusieurs mesures de juste valeur, y compris des techniques d'actualisation des flux de trésorerie estimatifs futurs, et des montants estimatifs auxquels l'unité dans son ensemble pourrait être achetée ou vendue au cours d'une opération courante entre des parties intéressées non apparentées. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, cette dernière doit, selon la deuxième étape, être attribuée aux actifs et aux passifs sous-jacents de l'entité, donnant lieu à la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur égale à l'excédent est alors inscrite dans les résultats nets consolidés.

Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt à l'investissement

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs.

Cette méthode exige également la constatation des avantages fiscaux futurs tels que les reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces avantages se réaliseront. Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où, selon la direction, il est plus probable qu'improbable que les avantages fiscaux futurs ne seront pas réalisés.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés en appliquant les taux et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers consolidés des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société n'a pas constitué de provision pour impôts sur les bénéfices non répartis d'établissements étrangers qui ne devaient pas être rapatriés dans un avenir prévisible.

Les crédits d'impôt à l'investissement (CII) découlant des activités de recherche et de développement sont déduits des frais connexes et, par conséquent, sont inclus dans la détermination du bénéfice net lorsqu'il y a une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés. Les CII découlant de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles et de frais de développement reportés sont déduits du coût de ces actifs et l'amortissement est calculé sur le montant net.

La Société est assujétiée à une vérification fiscale dans divers territoires. La détermination des impôts à payer et des CII à recevoir comporte certaines incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes. En conséquence, la Société constitue une provision pour les éventuels impôts à payer et CII à recevoir d'après les estimations les plus probables de la direction. Les différences entre les estimations et les montants définitifs des impôts et des CII sont inscrites dans les résultats nets au moment où il est possible de les déterminer.

Régimes de rémunération à base d'actions

La Société offre cinq catégories de régimes de rémunération à base d'actions : un régime d'options d'achat d'actions (ROA), un régime d'actionnariat (RA), un régime de droits différés à la valeur d'actions (RDDVA) pour les dirigeants, un régime de droits différés à la valeur d'actions pour intéressement à long terme (RDLT) et un régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte pour intéressement à long terme (RDNR). Tous les régimes sont décrits à la note 16.

Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est mesurée à la date d'attribution et constatée sur la durée du service, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. La Société estime la juste valeur des options à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le modèle de Black et Scholes a été élaboré pour évaluer la juste valeur des options négociées n'ayant aucune restriction en matière d'acquisition et étant entièrement transférables. De plus, les modèles d'évaluation exigent généralement la formulation d'hypothèses très subjectives, y compris la volatilité prévue du cours des actions.

Une charge de rémunération est également constatée pour la partie des contributions au RA versée par la Société et pour le nombre d'unités acquises à la date d'attribution à leur évaluation respective pour le RDDVA, le RDLT et le RDNR. Pour le RDDVA et le RDLT, la Société comptabilise un passif en fonction du cours de ses actions ordinaires. La juste valeur du passif au titre du RDNR est calculée à l'aide d'un modèle binomial. Tout changement ultérieur du cours des actions de la Société influera sur la charge de rémunération. La Société a conclu des swaps sur actions avec d'importantes institutions financières canadiennes pour réduire le risque auquel sont exposés ses liquidités et son bénéfice en raison de l'incidence des variations du cours de son action sur ses RDDVA et RDLT.

CAE a l'habitude d'émettre des options au mois de mai de chaque exercice ou au moment de l'embauche de nouveaux employés ou de nouvelles nominations. Dans les deux cas, ces options sont acquises de façon égale sur quatre ans. Toute contrepartie payée par les participants aux régimes à l'exercice des options sur actions ou à l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions en plus de toute charge de rémunération à base d'actions connexe.

Depuis l'adoption de l'abrégié des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux n° 162, *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition* (CPN-162), à l'exercice 2007, la Société constate une charge de rémunération à base d'actions pour les salariés qui auront le droit de prendre leur retraite au cours du délai d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'attribution jusqu'à la date où le salarié a le droit de prendre sa retraite. De plus, si le salarié a le droit de prendre sa retraite à la date d'attribution, la charge de rémunération est constatée à cette date, sauf si le salarié est sous contrat, auquel cas, la charge de rémunération est comptabilisée sur la durée du contrat.

Avantages sociaux futurs

La Société a des régimes de retraite à prestations déterminées offrant des prestations fondées sur la durée de service et les salaires moyens de fin de carrière. Les coûts au titre des services rendus et les obligations découlant des régimes de retraite sont établis par calcul actuariel à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service des salariés et selon les estimations les plus probables de la direction quant au rendement des placements des régimes, à la hausse des salaires et à l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la juste valeur. L'excédent des gains actuariels nets (pertes) sur 10 % des obligations au titre des prestations et de la juste valeur des actifs des régimes, si ce montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des salariés actifs. Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

Lorsqu'il y a compression d'un régime de retraite, tous les coûts au titre des services passés non amortis associés à la réduction des services futurs sont constatés immédiatement. L'augmentation ou la baisse des obligations au titre des prestations est également constatée à titre de perte ou de gain, déduction faite des gains ou des pertes actuariels non constatés. Enfin, lorsqu'un événement entraîne simultanément une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le bénéfice net consolidé attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation est calculé en tenant compte de la dilution possible si les titres ou d'autres ententes d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de la période ou à la date d'émission, si elle est plus lointaine, à moins qu'ils aient un effet antidilutif. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options sur actions. La méthode du rachat d'actions est une méthode permettant de constater l'utilisation du produit pouvant être obtenu à la suite de l'exercice d'options et de bons de souscription dans le calcul du résultat dilué par action. Elle suppose que tout produit servirait à acheter des actions ordinaires au cours moyen du marché durant la période.

Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Les actifs à long terme destinés à la vente sont mesurés à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des frais de vente, si cette dernière est inférieure, et ils ne sont pas amortis tant qu'ils sont classés comme étant disponibles à la vente. Les résultats d'exploitation des éléments de la Société qui ont été sortis par vente ou classés comme étant disponibles à la vente sont présentés comme activités abandonnées si les résultats et les flux de trésorerie de ces éléments ont été ou seront éliminés des activités poursuivies par suite de la vente et si la Société ne continuera pas à participer de façon importante à l'exploitation de l'élément après la vente. Un élément d'une entreprise s'entend d'un élément dont les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entreprise, sur le plan de l'exploitation et aux fins de la présentation de l'information financière.

Instruments financiers et relations de couverture

Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont constatés au bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles qui créent et définissent l'instrument financier. À la constatation initiale, tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Par la suite, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, comme il est expliqué ci-dessous. Les actifs et les passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, autres passifs financiers ou instruments disponibles à la vente. Le classement est fonction des caractéristiques de l'instrument financier et de l'objet dans lequel il a été acquis. Sauf dans de rares cas, le classement ne change plus une fois la constatation initiale faite.

Instruments détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur évaluée à chaque date de bilan, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période au cours de laquelle elles surviennent. Ce classement s'applique aux instruments financiers ayant les caractéristiques suivantes :

- Ce sont des dérivés, y compris les dérivés incorporés comptabilisés séparément du contrat hôte, qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture efficaces;
- Ils ont été acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme;
- Ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme;
- Ils ont été irrévocablement désignés comme tels par la Société (option de la juste valeur).

Instruments détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers qui sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances ou comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est pris en compte dans le bénéfice net de la période.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à chaque date de bilan. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu de la période au cours de laquelle ils surviennent et sont virés aux résultats lorsque les actifs sont décomptabilisés. Les titres qui sont classés comme disponibles à la vente et qui n'ont pas de prix de coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Par conséquent, les classements suivants ont été établis :

- (i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée et tous les instruments dérivés, à l'exception des dérivés désignés comme instruments de couverture efficaces, sont classés dans les instruments détenus à des fins de transaction;
- (ii) Les comptes débiteurs et les comptes débiteurs à long terme sont classés comme prêts et créances;
- (iii) La participation minoritaire de la Société est classée comme étant disponible à la vente, tandis que sa participation dans une entité sur laquelle elle exerce une influence notable et dans des coentreprises est exclue du champ d'application des instruments financiers;
- (iv) Les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer, ainsi que les obligations au titre des contrats de location-acquisition sont classés dans les autres passifs financiers et sont tous évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- (v) Jusqu'à présent, la Société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à son échéance.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction directement liés à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que ceux classés comme étant détenus à des fins de transaction) sont inclus dans la juste valeur initialement comptabilisée pour ces instruments financiers. Ces coûts sont amortis aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation, et le solde net doit être présenté au bilan consolidé lorsque la Société a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Instruments dérivés

Dérivés autonomes

La Société utilise des instruments dérivés autonomes pour gérer le risque de marché associé à la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et de la rémunération à base d'actions afin d'en réduire au minimum les conséquences sur ses résultats et sa situation financière. Les instruments dérivés auxquels la Société a le plus souvent recours sont les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et les swaps sur actions. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur à chaque date de bilan. Les actifs dérivés à court terme et à long terme sont pris en compte dans les comptes débiteurs et dans les autres actifs, respectivement. Les passifs dérivés à court terme et à long terme sont pris en compte, dans cet ordre, dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les gains reportés et autres passifs à long terme respectivement.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont une composante d'un instrument hybride qui comprend également un contrat hôte non dérivé. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du contrat hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte ou lorsque les caractéristiques des dérivés incorporés sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hybride n'est pas classé comme étant détenu à des fins de transaction ou désigné à la juste valeur. La Société peut devenir partie à un instrument dérivé autonome dont la comptabilité de couverture n'est pas permise afin de compenser l'exposition au risque de change du swap de taux de change incorporé. Dans de telles circonstances, les deux dérivés sont évalués à leur juste valeur à chaque date d'établissement du bilan avec comptabilisation des variations de la juste valeur dans le bénéfice net consolidé de la période où elles surviennent.

Comptabilité de couverture

Politique

La Société utilise des instruments dérivés autonomes pour gérer le risque de marché associé à la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et de la rémunération à base d'actions afin d'en réduire au minimum les conséquences sur ses résultats et sa situation financière. La Société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. La Société peut désigner ses instruments dérivés, qu'ils soient autonomes ou incorporés, comme éléments de couverture. Ce processus consiste à associer tous les instruments de couverture dérivés à des actifs ou à des passifs précis, à des engagements fermes ou à des opérations prévues.

Documentation

Lors de la mise en place d'une relation de couverture, si la Société choisit d'appliquer la comptabilité de couverture, elle doit constituer une documentation formalisée concernant la désignation de la couverture, les objectifs de gestion des risques, la relation de couverture entre l'élément couvert et l'élément de couverture, ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture, laquelle doit être raisonnablement assurée pour la durée de la relation de couverture. La Société évalue formellement, lors de la mise en place d'une relation de couverture et en continu, si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture offrent une compensation efficace des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Méthode de comptabilisation

Tous les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur à chaque date de bilan. La méthode de comptabilisation des gains et pertes de juste valeur varie selon que les dérivés sont détenus à des fins de transaction ou sont désignés comme éléments de couverture, et, dans ce dernier cas, selon la nature des risques couverts. Tous les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des dérivés non désignés comme éléments de couverture sont comptabilisés aux états consolidés des résultats. Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la Société les classe comme : a) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs ou des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ou b) couvertures de l'exposition aux variations hautement probables de flux de trésorerie, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé, à un engagement ferme ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie).

Couverture de juste valeur

La Société a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt, dont certains sont en cours et d'autres ont été abandonnés, qu'elle désigne comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur de sa dette à long terme dues aux fluctuations du TIOL. Dans le cas des relations de couverture de juste valeur en cours, les gains ou pertes qui apparaissent à l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture dérivés et qui sont attribuables aux risques couverts sont comptabilisés comme un ajustement à la valeur comptable des éléments couverts et sont enregistrés dans les résultats. Toutefois, dans le cas des couvertures de juste valeur abandonnées avant l'adoption des normes sur les instruments financiers, la valeur comptable des éléments couverts est rajustée pour tenir compte des soldes résiduels de tout gain ou perte différé sur les éléments de couverture. L'ajustement est amorti progressivement en résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La Société a des contrats de change à terme et des swaps de devises et de taux d'intérêt qu'elle désigne comme des couvertures de flux de trésorerie d'actifs ou de passifs constatés, d'engagements fermes ou d'opérations prévues. Si toutes les conditions essentielles (comme les dates, les quantités et le lieu de livraison) des éléments de couverture coïncident avec celles de l'élément couvert, la Société tient pour acquis que la couverture offre une protection parfaite contre les variations de la juste valeur globale de l'élément couvert. Autrement, les montants et le moment des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections basées sur leurs modalités contractuelles et sur l'avancement prévu des projets. Avec le temps, les flux de trésorerie en agrégat constituent la base qui permet d'identifier la portion efficace des gains et des pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La portion efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat étendu. Tout gain ou perte de juste valeur lié à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé dans les résultats consolidés. Les montants cumulés aux autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'élément couvert a un impact sur les résultats nets. Cependant, lorsque les opérations prévues qui constituent des éléments couverts entraînent la constatation d'actifs non financiers (par exemple, des stocks ou des immobilisations corporelles), les gains et les pertes antérieurement reportés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans la valeur comptable initiale des actifs non financiers acquis ou des passifs non financiers pris en charge. En fin de compte, les montants reportés sont comptabilisés dans le bénéfice net consolidé à mesure que les actifs non financiers connexes sont décomptabilisés ou amortis.

La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture ou que l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu. Tout gain ou perte cumulé dans les autres éléments du résultat étendu à ce moment demeure dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit éventuellement comptabilisé aux résultats. Lorsqu'il est probable qu'une opération couverte ne surviendra pas, le gain ou la perte qui était cumulé dans les autres éléments du résultat étendu est immédiatement transféré aux résultats.

Couverture des investissements nets dans des établissements étrangers autonomes

La Société a désigné certains passifs à long terme comme couvertures de sa participation totale nette dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. La partie du gain ou de la perte sur l'élément de couverture qui est considérée comme constituant une couverture efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, nette d'impôts, et se limite à l'écart de conversion sur la participation nette, alors que la partie inefficace est comptabilisée aux résultats.

Résultat étendu

Le résultat étendu correspond à la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. Il est composé du bénéfice net consolidé de la Société et des autres éléments du résultat étendu.

Les autres éléments du résultat étendu comprennent les revenus, charges, gains et pertes qui sont constatés dans le résultat étendu, mais qui sont exclus du bénéfice net consolidé. Ils correspondent aux variations nettes des gains et pertes de change non réalisés sur la conversion des états financiers d'établissements étrangers autonomes, aux variations nettes des gains ou pertes sur les éléments désignés comme couvertures d'investissements nets et comme couvertures de flux de trésorerie, aux reclassements au bénéfice ou aux actifs ou passifs non financiers connexes, et aux variations nettes des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, ainsi qu'aux ajustements d'impôts.

Partage des coûts avec le gouvernement

Les contributions d'Industrie Canada aux termes du programme Partenariat technologique Canada (PTC) et d'Investissement Québec pour les frais engagés à l'égard des programmes de R-D sont inscrites à titre de réduction des coûts ou de réduction des coûts capitalisés.

L'obligation de remboursement des contributions gouvernementales est constatée lorsque les conditions sont réunies. Ces remboursements sont constatés dans les états consolidés des résultats lorsque les redevances sont exigibles.

Indemnités de départ, prestations de cessation d'emploi et coûts rattachés aux activités de retrait ou de sortie

Conformément au CPN-134, *Comptabilisation des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi*, et au CPN-135, *Comptabilisation des coûts rattachés aux activités de retrait ou de sortie (y compris les coûts engagés dans le cadre d'une restructuration)*, la Société comptabilise les indemnités de départ qui ne sont pas acquises lorsqu'une décision de licenciement est prise. Les prestations spéciales de cessation d'emploi sont comptabilisées lorsque la direction s'engage envers un plan stipulant toutes les mesures importantes qui devront être prises et approuvent le fait à l'origine de son obligation en vertu du contrat conclu avec ses salariés visant le versement de ces prestations. L'information concernant ces prestations de cessation d'emploi et les ententes de prestations est communiquée aux salariés avec suffisamment de détails pour leur permettre de déterminer le type et le montant des prestations qu'ils recevront lorsque leur emploi aura pris fin. Tous les autres coûts associés aux activités de restructuration, de retrait et de sortie sont constatés dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Information à fournir sur les garanties

La Société fournit toute l'information concernant certains types de garanties pouvant exiger des paiements en cas de réalisation de certains événements futurs stipulés. Dans le cours normal de ses activités, CAE émet des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution.

NOTE 2 – CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Changements survenus au cours de l'exercice 2009*****Instruments financiers – informations à fournir et présentation***

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*, publiés en remplacement du chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Selon le chapitre 3862, une entité est tenue de fournir l'information qui permettra aux lecteurs d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et du rendement de l'entité, d'évaluer la nature et la portée des risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée durant la période et en date du bilan, et d'évaluer la manière dont l'entité surveille et gère ces risques.

Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et fournit des indications supplémentaires concernant le classement des instruments financiers, par leur émetteur, dans les passifs ou dans les capitaux propres, le classement des intérêts, dividendes, gains et pertes correspondants, et les circonstances dans lesquelles on opère compensation entre des actifs financiers et des passifs financiers.

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur le classement et la mesure des instruments financiers de la Société. Les nouveaux renseignements à fournir conformément aux nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA sont inclus dans la note 18. Il n'est pas nécessaire de présenter, pour l'exercice au cours duquel le chapitre 3862 est adopté, des informations comparatives concernant la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers.

Reclassement des actifs financiers

En octobre 2008, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, et au chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, de son *Manuel*. Ces modifications permettent, dans certaines circonstances, le reclassement d'actifs financiers antérieurement classés comme détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Pour la Société, les modifications s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2008. Aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers consolidés de la Société du fait de l'adoption de cette nouvelle norme.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Au quatrième trimestre de l'exercice 2009, la Société a adopté le CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. Cet abrégé précise qu'il faut tenir compte du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre à l'entité pour estimer la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés. L'abrégé peut être appliqué rétrospectivement avec ou sans retraitement des états financiers des périodes antérieures. La Société a choisi d'adopter rétrospectivement cet abrégé, sans retraitement des états financiers des périodes antérieures. Le CPN-173 a donc été appliqué le 1^{er} avril 2008.

Par conséquent, la Société a réévalué les instruments financiers qu'elle comptabilise à la juste valeur au 1^{er} avril 2008 afin de tenir compte de ces risques. L'adoption du CPN-173 n'a pas eu une incidence nette importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, *Informations à fournir concernant le capital*, qui établit des lignes directrices sur l'information qu'une entité doit fournir concernant la composition et la gestion de son capital. Cette norme impose de divulguer les objectifs, les politiques et les procédés de gestion du capital, de fournir des données quantitatives sur ce que l'entité considère comme du capital, de dire si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise, et de divulguer les conséquences de toute non-conformité. Les nouvelles divulgations sont incluses dans la note 17.

Stocks

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté le chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA, *Stocks*, qui remplace le chapitre 3030 portant le même titre. Ce nouveau chapitre exige que les stocks soient évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation et prévoit la reprise des dépréciations antérieures dans certains cas. Il fournit des indications plus détaillées sur la détermination du coût, y compris sur l'imputation des frais généraux, et réduit le nombre de méthodes permises pour la détermination du coût passé en charges. Il élargit également les obligations d'information. Aucun ajustement aux états financiers consolidés n'a été nécessaire à la suite de l'adoption de cette nouvelle norme. Les informations prescrites sont présentées dans la note 7.

Normes générales de présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté la version révisée du chapitre 1400 du Manuel de l'ICCA, *Normes générales de présentation des états financiers*. Le chapitre révisé donne des indications supplémentaires concernant l'évaluation par la direction de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Aucun ajustement aux états financiers consolidés de la Société n'a été nécessaire à la suite de l'adoption de cette nouvelle norme.

Changements survenus au cours de l'exercice 2008***Instruments financiers et relations de couverture***

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté le chapitre 1530, *Résultat étendu*, le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3865, *Couvertures*, du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers, et décrivent quand et comment la comptabilité de couverture peut être appliquée.

L'adoption par la Société de ces nouvelles normes sur les instruments financiers a entraîné des modifications dans la comptabilisation des instruments financiers et des couvertures, dont l'effet est présenté selon le cas comme un ajustement transitoire du montant d'ouverture des bénéfices non répartis ou du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Le tableau suivant résume l'ajustement transitoire requis du fait de l'adoption des normes pertinentes le 1^{er} avril 2007 :

<i>(en millions)</i>	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction	(0,3) \$	– \$
Effet de la cessation des relations de couverture	(2,6)	–
Différence de valeur comptable des actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances, ou comme autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(0,1)	–
Juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(0,1)	(6,0)
Effet de la constatation initiale des dérivés incorporés	(9,4)	–
Autres	0,3	0,9
Ajustement d'impôts	3,9	1,6
	(8,3) \$	(3,5) \$

Modifications comptables

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, *Modifications comptables*. Ce chapitre établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'application de cette norme révisée n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Changements futurs apportés aux normes comptables**Actifs incorporels**

En février 2008, le CNC a publié le nouveau chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui remplace les chapitres 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et 3540, *Frais de recherche et de développement*. Le nouveau chapitre 3064 est partiellement tiré de la norme comptable internationale (IAS) 38, *Immobilisations incorporelles*, et explique quand un actif incorporel développé à l'interne satisfait aux critères de comptabilisation en tant qu'actif. Les dispositions du CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, ne s'appliqueront plus aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Pour la Société, ces modifications entreront en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} avril 2009 et seront adoptées rétrospectivement.

La Société reporte et amortit actuellement les frais de pré-exploitation selon la méthode linéaire sur cinq ans, mais elle cessera ce traitement à l'adoption du chapitre 3064. Les conséquences estimatives de l'adoption rétrospective de cette norme comptable sur les états consolidés des résultats de la Société pour les exercices terminés les 31 mars s'établissent comme suit :

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Frais de pré-exploitation reportés, déduction faite d'éléments hors trésorerie	2,2 \$	(0,9) \$
Ajustement d'impôts	(0,5)	(0,5)
Ajustement du bénéfice net	1,7 \$	(1,4) \$

Au 31 mars 2009, l'adoption de ce changement futur sur le poste *autres actifs* du bilan consolidé de la Société se traduirait par une baisse de 10,4 millions \$. Les capitaux propres au 1^{er} avril 2007 diminueront de 8,6 millions \$, déduction faite d'une économie d'impôts de 3,6 millions \$.

Cette modification future des normes comptables n'aura pas d'incidence sur le traitement qu'applique la Société aux frais de recherche et de développement.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le CNC a confirmé que les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront remplacer les PCGR du Canada par les IFRS le 1^{er} janvier 2011. En conséquence, la Société sera tenue d'utiliser les IFRS pour dresser ses états financiers consolidés annuels et intermédiaires de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2011. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En décembre 2008, l'ICCA a approuvé trois nouveaux chapitres de son *Manuel*, soit les chapitres 1582, *Regroupements d'entreprises*, 1601, *États financiers consolidés*, et 1602, *Participations sans contrôle*, en remplacement du chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*, et du chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Le chapitre 1582 constitue l'équivalent canadien d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (janvier 2008) et les chapitres 1601 et 1602, ceux d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (janvier 2008). Le chapitre 1582 exige l'utilisation accrue des évaluations à la juste valeur et la constatation d'actifs et de passifs additionnels, et exige plus d'informations à fournir relativement à la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Le chapitre s'applique à titre prospectif aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure. Les entités qui adoptent le chapitre 1582 devront également adopter les chapitres 1601 et 1602. Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés et le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Ces normes exigeront de modifier l'évaluation des participations sans contrôle, et la variation devra être présentée au bilan dans les capitaux propres. De plus, les résultats de la filiale seront intégrés en totalité dans l'état des résultats de la société mère détenant le contrôle, lequel présentera aussi la répartition des participations avec et sans contrôle. Les nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et leur adoption anticipée est permise. Les trois normes entreront en vigueur au moment où les sociétés ouvertes canadiennes auront adopté les IFRS, soit pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

NOTE 3 – ACQUISITIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisitions au cours de l'exercice 2009

La Société a acquis trois entreprises pour une contrepartie de 64,3 millions \$, frais d'acquisition compris, versée principalement sous forme de trésorerie totalisant 43,9 millions \$ et de la prise en charge de titres d'emprunt de 20,4 millions \$. Le coût total ne comprend pas une contrepartie supplémentaire éventuelle de 6,3 millions \$ liée à certaines conditions, laquelle serait considérée comme un écart d'acquisition supplémentaire.

Sabena Flight Academy

Au premier trimestre de l'exercice 2009, la Société a fait l'acquisition de la Sabena Flight Academy (Sabena). Sabena propose la formation des stagiaires, la formation évoluée et la consultation dans le domaine de l'aéronautique aux compagnies aériennes et aux candidats pilotes indépendants.

Academia Aeronautica de Evora S.A.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2009, la Société a porté sa participation dans l'Academia Aeronautica de Evora S.A. (AAE) à 90 % pour une contrepartie autre qu'en trésorerie.

Kestrel Technologies Pte Ltd

Au troisième trimestre de l'exercice 2009, la Société a fait l'acquisition de Kestrel Technologies Pte Ltd (Kestrel), qui fournit des services professionnels et de consultation, et des services de soutien technique et de maintenance de simulateurs.

Acquisitions au cours de l'exercice 2008

La Société a acquis quatre entreprises pour une contrepartie de 52,4 millions \$, frais d'acquisition compris, versée principalement sous forme de trésorerie. Le coût total ne comprend pas une contrepartie supplémentaire éventuelle de 12 millions \$ liée à certaines conditions, laquelle serait considérée comme un écart d'acquisition supplémentaire.

Engenuity Technologies Inc.

Au premier trimestre de l'exercice 2008, la Société a acquis Engenuity Technologies Inc. (Engenuity), entreprise qui développe des logiciels de simulation et de visualisation prêts à l'emploi (COTS) destinés aux marchés de l'aérospatiale et de la défense.

MultiGen-Paradigm Inc.

Au premier trimestre de l'exercice 2008, la Société a acquis MultiGen-Paradigm Inc. (MultiGen), un fournisseur de logiciels en temps réel prêts à l'emploi (COTS) pour la création et la visualisation de solutions de simulation. MultiGen est aussi le créateur de formats pour les fichiers de simulation visuelle qui sont des références dans l'industrie.

Macmet Technologies Limited

Au deuxième trimestre de l'exercice 2008, la Société a acquis 76 % des actions en circulation de Macmet Technologies Limited (Macmet). Macmet construit, répare et modernise des simulateurs de vol et des entraîneurs pour les équipages de blindés et d'artillerie. Elle développe aussi des logiciels requis pour la simulation.

En vertu de cette entente, la Société détient une option d'achat sur les 24 % d'actions qui demeurent en circulation. L'option d'achat arrive à échéance six ans après la date d'acquisition. À l'expiration de l'option d'achat, les actionnaires restants de Macmet pourront exercer une option de vente et demander le rachat par la Société des actions encore en circulation. Par conséquent, la Société considère que la totalité des actions en circulation ont été achetées, et elle consolide 100 % des résultats de Macmet depuis la date de l'acquisition.

Flightscape Inc.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2008, la Société a acquis Flightscape Inc. (Flightscape), dont les spécialités sont l'analyse des données de vol et les sciences aéronautiques. Flightscape développe des solutions logicielles pour l'étude et l'interprétation des données de vol enregistrées, en vue d'améliorer la sécurité et la maintenance des avions et les opérations de vol.

Au troisième trimestre de l'exercice 2009, la Société a constaté un prix d'achat additionnel de 3,0 millions \$ pour Flightscape. Ce montant a été réglé en trésorerie et a ramené de 12,0 millions \$ à 1,0 million \$ la contrepartie supplémentaire éventuelle liée à certaines conditions, laquelle serait considérée comme un écart d'acquisition supplémentaire. Le prix d'achat additionnel a été constaté à titre d'écart d'acquisition.

Acquisition au cours de l'exercice 2007

Kesem International Pty Ltd

Au troisième trimestre de l'exercice 2007, la Société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Kesem International Pty Ltd (Kesem), société fournissant une gamme de services en conception, analyse et expérimentation aux marchés de la défense et de la sécurité intérieure. Excluant les frais d'acquisition de 0,3 million \$, la contrepartie totale de cette acquisition se monte à 5,0 millions \$AU (4,6 millions \$).

Sommaire du total de l'actif net acquis

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Actif à court terme ⁽¹⁾	12,9 \$	13,7 \$	0,9 \$
Passif à court terme	(25,4)	(23,4)	(1,1)
Immobilisations corporelles	40,2	2,3	0,1
Autres actifs	–	2,8	–
Actifs incorporels			
Appellations commerciales	0,1	1,5	0,1
Technologie	–	20,8	0,1
Relations avec la clientèle	10,9	5,9	0,6
Écart d'acquisition ⁽²⁾	21,7	28,8	4,1
Impôts sur les bénéfices futurs	6,4	(5,6)	(0,2)
Dette à long terme	(19,6)	(1,8)	–
Passifs à long terme	(4,0)	(2,1)	(0,2)
Juste valeur de l'actif net acquis, abstraction faite de la position de trésorerie à l'acquisition	43,2 \$	42,9 \$	4,4 \$
Position de trésorerie à l'acquisition	5,4	9,5	0,5
Juste valeur de l'actif net acquis	48,6 \$	52,4 \$	4,9 \$
Moins : Option d'achat/de vente à payer	–	(1,1)	–
Valeur comptable d'un investissement à la date d'acquisition	(4,5)	–	–
Part des actionnaires sans contrôle	(0,2)	–	–
Contrepartie totale en trésorerie pour les acquisitions au cours de l'exercice	43,9 \$	51,3 \$	4,9 \$
Plus : Contrepartie supplémentaire liée à une acquisition de l'exercice antérieur	3,0	–	–
Contrepartie totale en trésorerie ⁽³⁾	46,9 \$	51,3 \$	4,9 \$

⁽¹⁾ Abstraction faite de la position de trésorerie.

⁽²⁾ Cet écart d'acquisition n'est pas déductible aux fins fiscales.

⁽³⁾ La contrepartie totale en trésorerie pour les acquisitions effectuées en 2009, en 2008 et en 2007 inclut les frais d'acquisition de 2,7 millions \$, de 4,0 millions \$ et 0,3 million \$, respectivement.

L'actif net de Sabena, d'AAE et de Flightescape est inclus dans le secteur Formation et services associé – Civil. L'actif net de Kestrel, de MultiGen et de Macmet est inclus dans le secteur Produits de simulation – Militaire. L'actif net d'Engenuity est séparé entre les secteurs Produits de simulation – Militaire, et Formation et services associés – Militaire. L'actif net de Kesem est inclus dans le secteur Formation et services associés – Militaire.

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple, en prenant les résultats d'exploitation en compte à partir de la date de l'acquisition.

NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Les bilans consolidés ainsi que les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie de la Société tiennent compte, sur la base d'une consolidation proportionnelle, de l'incidence de ses participations dans des coentreprises, soit celles de 49 % dans Zhuhai Xiang Yi Aviation Technology Company Limited, de 50 % dans Helicopter Training Media International GmbH, de 25 % dans Helicopter Flight Training Services GmbH, de 50 % dans Emirates-CAE Flight Training, de 49 % dans Embraer CAE Training Services LLC (depuis l'exercice 2008), de 50 % dans HATSOFF Helicopter Training Private Limited (depuis l'exercice 2008), de 51 % dans National Flying Training Institute Private Limited (depuis l'exercice 2009), et de 50 % dans le centre de formation CAE de Bangalore (depuis l'exercice 2009).

Hormis la coentreprise Helicopter Training Media International GmbH, dont les activités consistent essentiellement en la conception, la fabrication et la fourniture de produits de pointe pour la formation sur hélicoptères militaires, les activités des autres coentreprises sont axées sur la prestation de services de formation et de services associés aussi bien à l'aviation civile que militaire.

L'incidence des coentreprises sur les états financiers consolidés de la Société s'établit comme suit :

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Actif			
Actif à court terme	58,4 \$	33,8 \$	24,5 \$
Immobilisations corporelles et autres actifs à long terme	242,3	163,1	159,4
Passif			
Passif à court terme	44,9	22,9	12,0
Dette à long terme (y compris la partie à court terme)	120,4	75,9	59,2
Gains reportés et passifs à long terme	4,5	–	–
Résultats			
Revenus	78,9 \$	60,6 \$	50,0 \$
Bénéfice net	17,7	11,8	6,8
Résultat d'exploitation sectoriel			
Produits de simulation – Militaire	6,0	0,6	1,4
Formation et services associés – Civil	14,4	14,0	7,5
Formation et services associés – Militaire	(0,8)	(0,5)	(0,2)
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités d'exploitation	41,3 \$	22,1 \$	4,6 \$
Activités d'investissement	(40,1)	(20,1)	(39,2)
Activités de financement	34,6	17,3	29,9

NOTE 5 – ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Service de télécommunications de CAE Elektronik GmbH

Au cours de l'exercice 2008, la Société a décidé de se départir de son service de télécommunications en Allemagne. Ce service développe des logiciels de messagerie unifiée et d'autres solutions logicielles pour le bureau qu'il vend à divers clients. Il fournit également des services liés aux solutions logicielles standards ou adaptées aux clients en matière de systèmes de communications par VoIP et sur réseau RNIS. CAE Elektronik GmbH a cédé son service de télécommunications au moyen d'un contrat de vente conclu avec un acheteur exclusif. L'opération s'est soldée par la constatation d'une perte nette liée aux activités abandonnées de 2,2 millions \$, déduction faite d'une économie d'impôts de 1,0 million \$ pour le quatrième trimestre de 2008.

Systèmes forestiers

Le 2 mai 2003, CAE a conclu la vente d'un de ses systèmes forestiers à Carmanah Design and Manufacturing Inc. Il lui restait à recevoir une contrepartie supplémentaire dont le montant dépendait des résultats d'exploitation de l'entreprise vendue. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2007, un règlement est intervenu et la Société a reçu un montant de 0,2 million \$ (déduction faite de la charge d'impôts de 0,1 million \$).

Le 16 août 2002, la Société a vendu la quasi-totalité de l'actif de la division Matériel pour scieries de son secteur Systèmes forestiers. La Société avait le droit de recevoir une contrepartie supplémentaire payable en trésorerie, qui dépendait des résultats d'exploitation que l'activité cédée obtiendrait sur une période de trois ans, d'août 2002 à août 2005. En novembre 2005, la Société a été avisée par les acheteurs que, selon eux, le résultat fixé comme niveau à partir duquel découlerait le paiement n'avait pas été atteint. La Société a examiné les comptes des acheteurs et en janvier 2006, elle a entamé une poursuite en recouvrement du montant qu'elle estimait lui être dû. Avant la fin des procédures d'arbitrage, pour les exercices 2008 et 2007, la Société a engagé des frais rattachés à l'évaluation et au litige totalisant 1,2 million \$ (déduction faite d'une économie d'impôts de 0,2 million \$) et 0,9 million \$ (déduction faite d'une économie d'impôts de 0,2 million \$), respectivement.

Le litige a fait l'objet d'un arbitrage entre la Société et l'acheteur jusqu'en avril 2008. L'arbitrage s'est terminé à mi-chemin en avril 2008 lorsque l'acheteur a fait l'objet d'une mise sous séquestre et a été jugé insolvable. Une radiation de 8,5 millions \$ (déduction faite d'une économie d'impôts de 1,5 million \$) a été constatée en 2008 car, conformément aux prises de position comptables pertinentes, la Société a estimé que les conditions de dépréciation existaient à la date des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2008.

Sommaire des activités abandonnées

<i>(en millions, sauf les montants par action)</i>	2009	2008	2007
Perte nette du service de télécommunications de CAE Elektronik GmbH, déduction faite d'une économie d'impôts de 0,1\$ en 2009 et de 1,0\$ en 2008	(0,3) \$	(2,2) \$	– \$
Perte nette des Systèmes forestiers, déduction faite d'une économie d'impôts de 0,1\$ en 2009, de 1,7\$ en 2008 et de 0,1\$ en 2007	(0,7)	(9,7)	(0,7)
Résultat net des autres activités abandonnées, déduction faite d'une économie d'impôts de néant en 2009, de 0,1\$ en 2008 et de 0,3\$ en 2007	(0,1)	(0,2)	(1,0)
Résultat des activités abandonnées	(1,1) \$	(12,1) \$	(1,7) \$
Résultat net de base et dilué par action des activités abandonnées	(0,01) \$	(0,05) \$	(0,01) \$

NOTE 6 – COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont portés au bilan consolidé déduction faite de la provision pour créances douteuses. Cette provision est constituée sur la base des meilleures estimations de la Société à l'égard du recouvrement final des soldes dont la perception est incertaine. L'incertitude entourant la probabilité de perception peut découler de divers indicateurs, comme la détérioration de la solvabilité d'un client ou le report de perception lorsque l'ancienneté des factures dépasse les modalités de règlement convenues par contrat. La direction revoit régulièrement les comptes débiteurs, assure le suivi des soldes en souffrance et évalue la pertinence de la provision pour créances douteuses.

Les comptes débiteurs se présentent comme suit :

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Comptes clients en souffrance		
1-30 jours	35,1 \$	38,0 \$
31-60 jours	12,0	10,7
61-90 jours	13,1	6,3
Plus de 90 jours	28,0	20,6
Total	88,2 \$	75,6 \$
Provision pour créances douteuses	(8,2) \$	(7,4) \$
Comptes clients courants	122,9	81,2
Comptes débiteurs non facturés	55,4	48,5
Actifs d'instruments dérivés	32,2	17,2
Autres débiteurs	31,9	39,9
Total des comptes débiteurs	322,4 \$	255,0 \$

La Société a conclu une entente lui permettant de vendre les comptes débiteurs de tiers à une institution financière pour un montant pouvant atteindre 50 millions \$. Aux termes des conditions de cette entente, la Société continue d'agir à titre d'agent de recouvrement. Les comptes débiteurs choisis sont vendus à un tiers pour une contrepartie en trésorerie, qui est sans recours contre la Société. Au 31 mars 2009, des comptes débiteurs déterminés de 45,6 millions \$ (43,7 millions \$ en 2008) avaient été vendus à l'institution financière dans le cadre de cette entente. Le produit de la vente (déduction faite de frais de 0,8 million \$; 0,5 million \$ en 2008) a servi à régler les frais généraux de l'entreprise et à rembourser des emprunts aux termes des facilités de crédit de la Société.

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour créances douteuses :

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	(7,4) \$	(4,4) \$
Ajouts	(10,0)	(6,4)
Radiations	10,3	3,2
Écart de change	(1,1)	0,2
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	(8,2) \$	(7,4) \$

NOTE 7 – STOCKS

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Contrats à long terme (non encore facturés)	215,3 \$	138,9 \$
Travaux en cours	79,1	56,0
Matières premières, fournitures et produits fabriqués	39,8	35,0
Total	334,2 \$	229,9 \$

Le montant des stocks, compte non tenu des contrats à long terme, comptabilisé à titre de coût des ventes était le suivant :

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Travaux en cours	78,9 \$	81,4 \$
Matières premières, fournitures et produits fabriqués	64,9	36,7
Total	143,8 \$	118,1 \$

Le montant comptabilisé en charges au titre de la dépréciation des stocks s'élevait à 2,8 millions \$ pour l'exercice 2009 (2,4 millions \$ en 2008; 1,9 million \$ en 2007) et a été inclus dans le coût des ventes. Les reprises de dépréciation de valeur des stocks qui ont été comptabilisées en charges dans les périodes antérieures du fait de l'augmentation de la valeur nette de réalisation se chiffraient à 1,1 million \$ pour l'exercice 2009 (1,4 million \$ en 2008; 2,1 millions \$ en 2007). La valeur comptable des stocks donnés en garantie d'emprunts s'élevait à 2,8 millions \$ au 31 mars 2009 (2,0 millions \$ en 2008).

NOTE 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009						2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette		
Terrains	24,3	\$ –	\$ 24,3	\$ 23,2	\$ –	\$ 23,2	\$	\$
Immeubles et améliorations	273,5	91,3	182,2	244,4	80,2	164,2		
Simulateurs	1 020,6	189,1	831,5	756,5	111,5	645,0		
Matériel et outillage	198,2	134,3	63,9	193,6	125,4	68,2		
Avions et moteurs	15,0	2,0	13,0	–	–	–		
Actifs visés par des contrats de location-acquisition ⁽¹⁾	44,3	25,5	18,8	33,3	23,6	9,7		
Actifs en construction	168,7	–	168,7	136,5	–	136,5		
	1 744,6	\$ 442,2	\$ 1 302,4	\$ 1 387,5	\$ 340,7	\$ 1 046,8	\$	\$

⁽¹⁾ Comprend des simulateurs, du matériel et de l'outillage ainsi qu'un immeuble.

La période moyenne restante d'amortissement pour les simulateurs est de 15 ans.

NOTE 9 – ACTIFS INCORPORELS

	2009						2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette		
Appellations commerciales	14,8	\$ 4,2	\$ 10,6	\$ 12,2	\$ 2,5	\$ 9,7	\$	\$
Relations avec la clientèle	22,7	3,4	19,3	8,4	1,0	7,4		
Ententes contractuelles avec des clients	8,8	4,7	4,1	6,8	3,2	3,6		
Technologies	24,0	5,3	18,7	21,9	2,5	19,4		
Système de gestion intégré (ERP) et autres logiciels	33,5	10,8	22,7	27,6	7,6	20,0		
Autres actifs incorporels	4,4	2,7	1,7	4,0	2,1	1,9		
	108,2	\$ 31,1	\$ 77,1	\$ 80,9	\$ 18,9	\$ 62,0	\$	\$

L'historique des actifs incorporels s'établit comme suit :

	2009		2008	
Solde d'ouverture	62,0	\$	36,0	\$
Acquisitions (note 3)	11,0		28,2	
ERP et autres acquisitions de logiciels	5,4		7,2	
Autres ajouts	2,5		1,1	
Amortissement	(9,7)		(7,8)	
Écart de change	5,9		(2,7)	
Solde de clôture	77,1	\$	62,0	\$

L'amortissement annuel pour les cinq prochains exercices s'élèvera à environ 9,1 millions \$.

NOTE 10 – ÉCART D'ACQUISITION

	2009					
	Produits de simulation – Civil	Formation et services associés – Civil	Produits de simulation – Militaire	Formation et services associés – Militaire	Total	
Solde d'ouverture	–	\$ 0,8	\$ 76,3	\$ 38,4	\$ 115,5	\$
Acquisitions (note 3)	–	24,4	0,3	–	24,7	
Écart de change	–	2,4	11,3	5,2	18,9	
Solde de clôture	–	\$ 27,6	\$ 87,9	\$ 43,6	\$ 159,1	\$

	2008					
	Produits de simulation – Civil	Formation et services associés – Civil	Produits de simulation – Militaire	Formation et services associés – Militaire	Total	
Solde d'ouverture	–	\$ –	\$ 54,6	\$ 42,3	\$ 96,9	\$
Acquisitions (note 3)	–	0,8	28,0	–	28,8	
Écart de change	–	–	(6,3)	(3,9)	(10,2)	
Solde de clôture	–	\$ 0,8	\$ 76,3	\$ 38,4	\$ 115,5	\$

NOTE 11 – AUTRES ACTIFS

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Encaisse affectée	15,7 \$	8,6 \$
Participation dans CVS Leasing Ltd. et avances consenties à celle-ci ⁽ⁱ⁾	46,0	41,7
Frais de développement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de 30,0\$ (26,7\$ en 2008) ⁽ⁱⁱ⁾	22,4	20,0
Frais de pré-exploitation reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de 25,7\$ (23,6\$ en 2008) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	10,4	12,7
Frais de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé de 17,9\$ (17,0\$ en 2008)	2,6	3,5
Comptes débiteurs à long terme	1,3	2,0
Actifs au titre des prestations constituées (note 23)	28,4	25,9
Autres, déduction faite de l'amortissement cumulé de 7,8\$ (6,7\$ en 2008)	5,7	10,1
Actifs d'instruments dérivés à long terme	19,1	13,7
	151,6 \$	138,2 \$

⁽ⁱ⁾ La Société mène un consortium qui a été retenu par le ministère de la Défense (MoD) du Royaume-Uni pour concevoir, construire, gérer, financer et exploiter un centre de formation intégrée sur simulateurs pour les équipages d'hélicoptères moyens de soutien de la Royal Air Force. Le contrat a une durée de 40 ans et peut être résilié par le MoD après 20 ans, soit en 2018.

En ce qui a trait à ce contrat, la Société a créé CAE Aircrew Training Plc (Aircrew). La Société détient une participation de 77 % dans la filiale, le reste des participations étant comptabilisées comme les participations minoritaires des autres partenaires du consortium. Cette filiale a loué les terrains du MoD, a construit l'installation et exploite le centre de formation. La consolidation d'Aircrew avec les comptes de la Société s'est faite depuis son établissement.

Par ailleurs, la Société est actionnaire minoritaire à 12 % de CVS Leasing Ltd. (CVS) et lui a avancé des fonds. CVS est l'entité qui possède les simulateurs et autres équipements loués à Aircrew.

⁽ⁱⁱ⁾ Les frais de R-D ont totalisé 125,6 millions \$ pour l'exercice (113,7 millions \$ en 2008; 99,8 millions \$ en 2007) incluant une charge d'amortissement de 3,3 millions \$ (2,9 millions \$ en 2008; 4,8 millions \$ en 2007). De ce montant, 91,7 millions \$ représente le montant passé en charge au cours de l'exercice (78,1 millions \$ en 2008; 80,3 millions \$ en 2007). L'excédent est reporté à différentes rubriques au bilan dont un montant de 10,5 millions \$ déduit des contributions gouvernementales est enregistré à titre de frais de développement reportés (16,5 millions \$ en 2008; 3,0 millions en 2007) (voir la note 22 pour les contributions gouvernementales enregistrées en déduction de ces charges).

⁽ⁱⁱⁱ⁾ La Société reporte les frais de pré-exploitation engagés durant la période antérieure à l'exploitation pour toute nouvelle activité. La capitalisation cesse et l'amortissement commence en même temps que les activités. Durant l'exercice 2009, 1,8 millions \$ ont été capitalisés (3,9 millions \$ en 2008) et un amortissement de 2,1 millions \$ a été inscrit (2,0 millions \$ en 2008; 3,0 millions \$ en 2007).

NOTE 12 – FACILITÉS D'EMPRUNT**Dettes à long terme***(en millions)*

	2009							2008	
	Montant brut	Coûts de transaction	Rajustement de base de calcul de la dette	Dettes nettes	Montant brut	Coûts de transaction	Rajustement de base de calcul de la dette	Dettes nettes	
Dettes avec recours									
(i) Billets de premier rang (60,0\$US échéant en juin 2009 et 33,0\$US échéant en juin 2012)	117,2 \$	(0,1) \$	5,3 \$	122,4 \$	95,6 \$	(0,2) \$	4,3 \$	99,7 \$	
(ii) Facilités de crédit à terme non garanties renouvelables d'une durée de cinq ans échéant en juillet 2010 (400,0\$US et 100,0€)	–	–	–	–	–	–	–	–	
(iii) Emprunts à terme échéant en mai et en juin 2011 (encours de 12,6€ et de 2,6€ au 31 mars 2009; et encours de 18,3€ et de 3,6€ au 31 mars 2008)	25,5	–	–	25,5	35,6	–	–	35,6	
(iv) Obligations garanties de Grapevine Industrial Development Corporation, échéant en janvier 2010 et 2013 (27,0\$US)	34,0	–	–	34,0	27,7	–	–	27,7	
(v) Obligations garanties de Miami Dade County, échéant en mars 2024 (11,0\$US)	13,9	–	–	13,9	11,3	–	–	11,3	
(vi) Autres dettes, échéant à diverses dates entre avril 2010 et mars 2016	18,1	–	–	18,1	11,3	–	–	11,3	
(vii) Obligations découlant de contrats de location-acquisition	26,2	–	–	26,2	8,1	–	–	8,1	
Dettes sans recours ⁽¹⁾									
(viii) Emprunt à terme garanti de 12,7£, échéant en octobre 2016 (encours de 3,5£ au 31 mars 2009 et de 4,0£ au 31 mars 2008)	6,4	–	–	6,4	8,2	–	–	8,2	
(ix) Emprunt à terme échéant en décembre 2019 (encours de 40,9€ au 31 mars 2009, et de 32,5€ au 31 mars 2008)	68,4	(1,2)	–	67,2	52,8	(1,3)	–	51,5	
(x) Emprunts à terme échéant à diverses dates jusqu'en août 2014 (encours de 21,7\$US, de 59,5¥ et de 49,0\$HK au 31 mars 2009; et de 18,1\$US, 40,7¥, néant \$HK au 31 mars 2008)	46,3	–	–	46,3	24,4	–	–	24,4	
(xi) Emprunt à terme échéant en 2014 (encours de 24,8\$US et de 9,6£ au 31 mars 2009; et de 25,2\$US, 9,9£ au 31 mars 2008)	48,6	(1,8)	–	46,8	46,0	(2,3)	–	43,7	
Emprunt à terme échéant en 2018 (encours de 43,2\$US et de 8,5£ au 31 mars 2009; et de 43,2\$US et de 8,5£ au 31 mars 2008)	69,6	(3,0)	–	66,6	61,5	(3,2)	–	58,3	
(xii) Emprunt à terme garanti échéant en 2025 (encours de 6,0\$US au 31 mars 2009; et de néant au 31 mars 2008)	7,6	(0,7)	–	6,9	–	–	–	–	
Total de la dette à long terme	481,8 \$	(6,8) \$	5,3 \$	480,3 \$	382,5 \$	(7,0) \$	4,3 \$	379,8 \$	
Moins :									
Partie à court terme de la dette à long terme	122,6	(1,0)	–	121,6	27,6	(1,0)	–	26,6	
Partie à court terme des contrats de location-acquisition	4,0	–	–	4,0	0,7	–	–	0,7	
	355,2 \$	(5,8) \$	5,3 \$	354,7 \$	354,2 \$	(6,0) \$	4,3 \$	352,5 \$	

⁽¹⁾ La dette sans recours, est classée ainsi lorsque le recours contre la dette d'une filiale est limité à l'actif, à la participation et à l'engagement de cette filiale.

- (i) Dans le cadre d'un placement privé, la Société a emprunté 93,0 millions \$US (93,0 millions \$US en 2008). Ces billets de premier rang non garantis ont égalité de rang avec les financements bancaires à terme et doivent être remboursés en montants fixes de 60,0 millions \$US en 2009 et de 33,0 millions \$US en 2012. Des versements d'intérêt au taux fixe moyen de 7,6 % sont exigibles semestriellement, en juin et en décembre. La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels le taux d'intérêt fixe sur une tranche de 33,0 millions \$US des billets de premier rang a été échangé contre l'équivalent du TIOL à trois mois majoré de 3,6 %. La Société détient un contrat de swap de taux d'intérêt qui remplace le contrat de swap qui avait été conclu au moment où la dette avait été contractée. Le contrat de swap actuel est désigné comme couverture de juste valeur du placement privé en raison des fluctuations du TIOL. En ce qui a trait à la couverture de juste valeur, les gains ou pertes sur les éléments couverts attribuables aux risques couverts sont comptabilisés comme un ajustement à la valeur comptable de ces éléments. Dans le cas de la couverture de juste valeur qui a été abandonnée avant la date de l'opération, la valeur comptable de l'élément couvert est rajustée du solde de tout gain ou perte sur l'élément de couverture. Ainsi, le rajustement de base de calcul de la dette a été constaté avec le placement privé à titre d'augmentation du montant brut de la dette à long terme.
- (ii) Le 7 juillet 2005, la Société a conclu une facilité de crédit renouvelable. Cette facilité de crédit à terme non garantie renouvelable (400,0 millions \$US et 100,0 millions €) avait une durée de cinq ans, échéant en juillet 2010. La facilité est assortie de clauses portant sur le montant minimal des capitaux propres, ainsi que sur les ratios de couverture des intérêts et de la dette. Le taux d'intérêt applicable de cette facilité de crédit à terme renouvelable est au gré de la Société, selon le taux préférentiel, le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge qui dépend de la notation de crédit attribuée par les services de notation de Standard & Poor's.
- (iii) La Société et Iberia Lineas de España ont fusionné leurs activités de formation aéronautique en Espagne. Les exploitants ont financé l'acquisition des simulateurs de CAE et d'Iberia au moyen d'un financement adossé à des actifs et échéant en mai et en juin 2011. Conformément aux contrats de location, si l'entente d'octobre 2003 était résiliée, CAE et Iberia seraient tenues de racheter les simulateurs qu'elles ont donnés, en proportion de la juste valeur de ces simulateurs, pour un montant total égal à l'encours de l'accord de financement. Le capital doit être remboursé trimestriellement sur la durée du financement. Le taux d'intérêt implicite est de 4,60 %. Au 31 mars 2009, la valeur comptable nette des simulateurs faisant l'objet du financement était d'environ 89,4 millions \$ (53,5 millions €) [85,0 millions \$ en 2008 (52,3 millions €)].
- (iv) Il s'agit d'obligations appelées « Airport Improvement Revenue Bonds » qu'a émises Grapevine Industrial Development Corporation, de Grapevine (Texas). Ces émissions, qui totalisent 8,0 millions \$US et 19,0 millions \$US arrivent à échéance en 2010 et en 2013, respectivement. Les taux sont établis périodiquement par un négociateur, d'après la conjoncture du marché. Pour ce qui est des obligations échéant en 2010, le taux est établi chaque semaine. Dans le cas des obligations échéant en 2013, le taux est fixé annuellement et est assujéti à un plafond de 10 % permis par les lois applicables actuelles. Au 31 mars 2009, le taux combiné des deux séries était d'environ 3,06 % (4,69 % en 2008). Une lettre de crédit a été établie en guise de soutien des obligations pour l'encours des emprunts.
- (v) Les obligations de Miami Dade County, échéant en mars 2024 (11,0 millions \$US), sont garanties par un simulateur. Au 31 mars 2009, le taux variable applicable, qui est redéfini toutes les semaines, s'établissait à 3,10 %. De plus, une lettre de crédit a été établie en guise de soutien des obligations pour l'encours des emprunts.
- (vi) Les autres dettes comprennent une facilité non garantie de 35,0 millions \$ visant à garantir le financement des coûts d'établissement du système de gestion intégré (ERP), laquelle vient à échéance en mars 2016. Un prélèvement aux termes de la facilité peut être effectué uniquement lorsque les frais sont engagés, tous les trimestres, avec des remboursements mensuels sur sept ans à compter de la fin du premier mois suivant chaque prélèvement trimestriel. Les autres dettes comprennent également un emprunt de 0,9 million \$ (0,5 million €) au titre d'une école de pilotage de la Société, lequel vient à échéance en avril 2010. Le taux d'intérêt moyen sur ces emprunts est d'environ 6,1 %.
- (vii) Ces contrats de location-acquisition se rapportent à la location de diverses pièces de matériel, de simulateurs et d'un immeuble pris en charge à la suite des acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2009. Ces contrats de location sont assortis d'échéances allant de septembre 2009 à mars 2018 et portent intérêt à un taux réel variant de 3,98 % à 6,09 %. Le taux de location implicite du contrat de location-acquisition lié à l'immeuble était inférieur au taux du marché lors de sa constatation initiale, à la date de l'acquisition. Par conséquent, ce contrat a initialement été comptabilisé à une juste valeur de marché inférieure à sa valeur nominale. La dette s'accroîtra au fil du temps, et sa valeur nominale sera remboursée en totalité à l'échéance.
- (viii) La Société a obtenu un financement de projet, qui a été refinancé en décembre 2004, pour l'une de ses filiales afin de financer le programme MSH du MoD du Royaume-Uni. La facilité de crédit comporte un emprunt à terme qui est garanti par les actifs de la filiale et qui doit être remboursé semestriellement jusqu'en 2016. Le financement est sans recours contre CAE. L'intérêt sur ces emprunts est calculé à un taux qui se rapproche du TIOL, majoré de 0,85 %. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt de 3,5 millions £, au terme duquel le taux d'intérêt a été fixé à 6,31 %. Au 31 mars 2009, la valeur comptable des actifs donnés en garantie de la facilité de crédit s'établissait à 35,8 millions £ (31,2 millions £ en 2008).
- (ix) Emprunt à terme, échéant en décembre 2019, représentant la quote-part de CAE du projet NH90 en Allemagne. Le montant total disponible pour la société responsable du projet aux termes de la facilité est de 175,5 millions €. La dette est sans recours contre CAE. Les emprunts portent intérêt au TIBEUR et, en vertu d'un swap, font l'objet d'un taux fixe de 4,8 %.
- (x) Emprunts à terme, représentant la quote-part de CAE de la dette liée à l'acquisition de simulateurs et à l'agrandissement de l'immeuble, sans recours contre la Société, dans le cadre de sa participation dans la coentreprise Zhuhai Xiang Yi Aviation Technology Company Limited. Les emprunts à terme, contractés auprès de plusieurs institutions financières, sont libellés en dollars US, en renminbis chinois (¥) et en dollars de Hong Kong (\$HK). Les emprunts libellés en dollars US portent intérêt à un taux variable correspondant au TIOL majoré d'une marge de 0,45 % à 1 % et échoient entre août 2008 et août 2014. Les emprunts libellés en ¥ portent intérêt à un taux local d'intérêt et échoient entre septembre 2008 et septembre 2011. Les emprunts libellés en \$HK portent intérêt aux taux \$HK HIBOR majoré d'une marge de 1,5 % et échoient en avril 2009.

- (xi) Au cours de l'exercice 2008, la Société a obtenu un financement sans recours pour deux nouveaux centres de formation pour l'aviation civile. Au 31 mars 2009, le montant de l'emprunt se chiffrait à environ 118,2 millions \$ (68,0 millions \$US et 18,1 millions £). Les retraits se divisent en deux tranches. Pour la tranche A, l'amortissement du capital et des intérêts est trimestriel et débutera en décembre 2008 avec une échéance en juin 2014. Pour la tranche B, l'amortissement du capital et des intérêts est trimestriel et débutera en juillet 2014 avec une échéance en juin 2018. L'emprunt est sans recours contre la Société, il est garanti sur les actifs des centres de formation et il est contre-garanti par les flux de trésorerie dégagés par les deux centres de formation. Le taux combiné du coupon pour la dette après swap se situe à 8,28 %.
- (xii) Au cours de l'exercice 2009, la Société et ses associés ont obtenu un financement garanti sans recours de 42,1 millions \$US pour la coentreprise HATSOFF Helicopter Training Private Limited, un centre de formation d'aviation militaire au Bangalore, en Inde. L'amortissement semi-annuel de la dette commence en septembre 2013 avec une échéance en septembre 2025. Après prise en compte de l'effet du swap de taux d'intérêt, le taux fixe d'intérêt est de 10,35 % par année. Au 31 mars 2009, la quote-part de l'encours de CAE est de 6,0 millions \$US.

Les versements exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu des modalités de remboursement de la dette à long terme et de la valeur nominale des contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

(en millions)	Dettes à long terme		Contrat de location-acquisition		Total	
2010	122,6	\$	4,0	\$	126,6	\$
2011	32,9		10,3		43,2	
2012	27,3		1,9		29,2	
2013	89,8		1,9		91,7	
2014	35,9		2,0		37,9	
Par la suite	147,1		7,3		154,4	
	455,6	\$	27,4	\$	483,0	\$

Au 31 mars 2009, CAE respectait ses engagements financiers.

Dettes à court terme

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire non garantie et non engagée qui est libellée en euros et qui totalise 5,0 millions \$ (4,9 millions \$ en 2008; 4,6 millions \$ en 2007), sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé au 31 mars 2009 (néant en 2008). La marge de crédit porte intérêt à un taux de référence en euros.

Intérêts débiteurs, montant net

Les intérêts débiteurs (crédateurs) s'établissent comme suit :

(en millions)	2009	2008	2007
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	26,9 \$	23,9 \$	18,5 \$
Amortissement des frais de financement reportés et autres	3,2	2,7	2,3
Intérêts capitalisés	(5,9)	(4,7)	(4,1)
Intérêts sur la dette à long terme	24,2 \$	21,9 \$	16,7 \$
Intérêts créditeurs	(2,6) \$	(3,0) \$	(4,8) \$
Autres intérêts créditeurs, montant net	(1,4)	(1,4)	(1,3)
Intérêts créditeurs, montant net	(4,0) \$	(4,4) \$	(6,1) \$
Intérêts débiteurs, montant net	20,2 \$	17,5 \$	10,6 \$

Les intérêts créditeurs enregistrés par la Société comprennent essentiellement les intérêts perçus sur l'encaisse et les avances de fonds consenties à CVS. CVS est une société qui détient des simulateurs et autres pièces de matériel qui servent à la formation des pilotes des Forces armées britanniques au centre de formation de la Société de la base aérienne de Benson, en Angleterre. La Société détient une participation minoritaire de 12 % dans CVS.

NOTE 13 – GAINS REPORTÉS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME

(en millions)	2009	2008
Gains reportés découlant des cessions-bails ⁽ⁱ⁾	52,8 \$	63,3 \$
Revenus constatés d'avance	31,6	21,3
Gains reportés	5,8	8,1
Obligation découlant des avantages sociaux (note 23)	32,5	29,2
Part des actionnaires sans contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	20,8	20,2
Dette à long terme payable à Investissement Québec	–	0,7
Passifs à long terme d'instruments dérivés	20,4	9,1
Obligation au titre de la rémunération en vertu du RDLT et du RDNR	17,1	22,0
Autres	4,6	11,0
	185,6 \$	184,9 \$

⁽ⁱ⁾ L'amortissement qui se rapporte à ces éléments se chiffre à 4,4 millions \$ pour l'exercice (3,8 millions \$ en 2008; 4,0 millions \$ en 2007).

⁽ⁱⁱ⁾ Part des actionnaires sans contrôle de 23 % dans le centre de formation Aircrew du secteur Militaire de CAE, de 20 % dans les centres de formation du secteur Civil à Madrid et de 10 % dans AAE.

NOTE 14 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi et des impôts sur les bénéfices présentés s'établit comme suit :

<i>(en millions sauf les taux d'imposition)</i>	2009	2008	2007
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et activités abandonnées	283,4 \$	234,0 \$	178,8 \$
Taux d'imposition canadiens prévus par la loi	30,92 %	31,80 %	32,08 %
Impôts sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi	87,6 \$	74,4 \$	57,4 \$
Écart entre les taux canadiens prévus par la loi et ceux applicables aux filiales étrangères	(7,3)	(5,5)	(2,8)
Pertes non prises en compte aux fins fiscales	5,0	4,1	0,3
Économies d'impôts découlant de pertes d'exploitation non constatées antérieurement	(0,3)	(1,8)	(2,3)
Gain en capital non imposable	(0,8)	(0,2)	(0,6)
Éléments non déductibles	2,0	5,0	2,4
Ajustements et cotisations d'impôts d'exercices antérieurs	1,5	(2,0)	(1,0)
Incidence du changement de taux d'imposition sur les impôts futurs	(0,6)	(2,4)	(1,2)
Crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement non imposable	(1,0)	(0,9)	(0,8)
Autres économies d'impôts non constatées antérieurement	(3,0)	(2,5)	(3,2)
Autres	(0,2)	1,0	1,5
Total de la charge d'impôts	82,9 \$	69,2 \$	49,7 \$

Les principaux éléments de la charge d'impôts attribuable aux activités poursuivies s'établissent ainsi :

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Charge d'impôts exigibles	74,9 \$	42,8 \$	63,9 \$
Charge (économie) d'impôts futurs			
Économies d'impôts découlant de pertes d'exploitation non constatées antérieurement	(0,3)	(1,8)	(2,3)
Incidence du changement de taux d'imposition sur les impôts futurs	(0,6)	(2,4)	(1,2)
Autres économies d'impôts non constatées antérieurement	(3,0)	(2,5)	(3,2)
Variation liée aux écarts temporaires	11,9	33,1	(7,5)
Total de la charge d'impôts	82,9 \$	69,2 \$	49,7 \$

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui ont donné lieu aux actifs et aux passifs d'impôts futurs s'établit comme suit :

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Actifs d'impôts futurs		
Reports prospectifs des pertes autres qu'en capital	42,8 \$	39,0 \$
Reports prospectifs des pertes en capital	2,0	2,4
Actifs incorporels	9,4	11,7
Montants non déductibles pour l'exercice	21,3	20,0
Revenus reportés	9,9	10,7
Report d'économie d'impôts	6,0	4,6
Frais de recherche et de développement non réclamés	4,5	3,9
Autres	3,4	—
	99,3 \$	92,3 \$
Provision pour moins-value	(21,4)	(20,6)
	77,9 \$	71,7 \$
Passifs d'impôts futurs		
Crédits d'impôt à l'investissement	(15,5) \$	(18,3) \$
Immobilisations corporelles	(29,2)	(13,9)
Différence entre la méthode de l'avancement des travaux et celle de l'achèvement des travaux	(2,1)	(8,8)
Frais de recherche et de développement reportés	(0,7)	(0,2)
Autres	—	(0,1)
	(47,5) \$	(41,3) \$
Actifs d'impôts futurs, montant net	30,4 \$	30,4 \$
Actifs d'impôts futurs à court terme, montant net	5,3 \$	14,1 \$
Actifs d'impôts futurs à long terme, montant net	86,0	64,3
Passifs d'impôts futurs à court terme, montant net	(20,9)	(16,8)
Passifs d'impôts futurs à long terme, montant net	(40,0)	(31,2)
	30,4 \$	30,4 \$

Au 31 mars 2009, relativement à des activités exercées au Canada, la Société avait cumulé des pertes autres qu'en capital reportées d'environ 17,3 millions \$. Aux fins de la présentation de l'information financière, un actif d'impôts futurs net de 5,1 millions \$ a été constaté à l'égard de ces reports de pertes.

Au 31 mars 2009, relativement à des activités exercées aux États-Unis, la Société avait cumulé des pertes autres qu'en capital reportées d'environ 11,7 millions \$ (9,3 millions \$US). Aux fins de la présentation de l'information financière, un actif d'impôts futurs net de 2,6 millions \$ (2,1 millions \$US) a été constaté à l'égard de ces reports de pertes.

Relativement à des activités menées dans d'autres pays, la Société a cumulé des pertes autres qu'en capital reportées d'environ 107,4 millions \$. Aux fins de la présentation de l'information financière, un actif d'impôts futurs net de 22,9 millions \$ a été constaté.

Relativement à des activités exercées aux États-Unis, la Société a également cumulé des pertes en capital reportées d'environ 5,8 millions \$ (4,6 millions \$US). Aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté dans les états financiers, la provision pour moins-value ayant été constituée pour la totalité du montant.

Les pertes autres qu'en capital à des fins fiscales expirent comme suit :

(en millions)

Année d'expiration	États-Unis (\$US)		Autres pays (\$CA)	
2010	–	\$US	3,7	\$
2013	5,4		–	
2015	–		0,6	
2020-2029	3,9		18,8	
Sans expiration	–		101,6	
	9,3	\$US	124,7	\$

La provision pour moins-value concerne principalement les avantages fiscaux découlant de pertes prospectivement dont la réalisation n'est pas probable en raison des antécédents en matière de report de pertes, de l'incertitude quant à la réalisation de bénéfices futurs imposables suffisants et des échéances prescrites par les lois fiscales donnant lieu aux avantages fiscaux éventuels. En 2009, la provision pour moins-value a été réduite de 3,3 millions \$ (4,3 millions \$ en 2008) lorsque l'évaluation de la Société a fait apparaître comme plus probable qu'improbable que des économies d'impôt seraient réalisées.

NOTE 15 – CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions

Autorisé

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries.

Les actions privilégiées peuvent être émises avec des droits et des conditions qui seront déterminés par le conseil d'administration, avant leur émission. À ce jour, la Société n'a émis aucune action privilégiée.

Émis

Le tableau qui suit présente le rapprochement des données sur les actions ordinaires émises et en circulation de la Société :

(en millions, sauf le nombre d'actions)	2009		2008		2007	
	Nombre d'actions	Valeur attribuée	Nombre d'actions	Valeur attribuée	Nombre d'actions	Valeur attribuée
Solde au début de l'exercice	253 969 836	418,9 \$	251 960 449	401,7 \$	250 702 430	389,0 \$
Émissions d'actions ^(a)	–	–	169 851	0,8	–	–
Options sur actions exercées	1 077 200	9,3	1 814 095	13,9	1 236 895	10,0
Transfert du surplus d'apport à l'exercice d'options	–	1,0	–	2,2	–	2,5
Dividendes en actions	99 407	1,0	25 441	0,3	21 124	0,2
Solde à la fin de l'exercice	255 146 443	430,2 \$	253 969 836	418,9 \$	251 960 449	401,7 \$

^(a) Le 30 novembre 2007, la Société a émis 169 851 actions ordinaires, au prix unitaire de 4,71 \$, pour couvrir le quatrième et dernier paiement du coût d'acquisition de CAE Services professionnels (Canada) inc.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des dénominateurs qui ont été utilisés pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

	2009	2008	2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	254 756 989	253 406 176	251 110 476
Effet dilutif des options sur actions	201 817	1 160 474	1 894 730
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	254 958 806	254 566 650	253 005 206

Des options d'achat de 1 992 880 actions ordinaires (1 144 704 en 2008; 1 397 200 en 2007) ont été exclues du calcul ci-dessus, car leur inclusion aurait eu un effet antidilutif.

NOTE 16 – RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS**Régime d'options d'achat d'actions**

Conformément au programme d'intéressement à long terme institué par la Société, cette dernière peut attribuer à ses dirigeants et aux autres salariés clés de ses filiales des options visant l'achat d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice équivalant à 100 % du cours du marché à la date de leur attribution. Le cours du marché correspond au cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (TSX) pour les cinq derniers jours de négociation précédant la date de l'attribution.

Au 31 mars 2009, le nombre total autorisé d'actions ordinaires pouvant encore être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions (ROA) était de 15 047 696. Les options peuvent être exercées au cours d'une période d'au plus six ans, mais ne peuvent l'être dans les 12 mois suivant la date de leur attribution. Le droit d'exercer toutes les options devient acquis après une période de quatre ans de service continu à compter de la date d'attribution. Toutefois, s'il survient un changement de contrôle de la Société, les options en cours peuvent être exercées immédiatement par leurs porteurs. Elles font l'objet d'un ajustement au prorata à la suite du versement de dividendes en actions ou de tout fractionnement d'actions ordinaires de la Société.

Un rapprochement des options en cours est présenté ci-après :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	2009		2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	4 602 374	9,00 \$	5 441 915	7,57 \$	6 347 235	7,66 \$
Attribuées	829 600	13,09	1 167 588	14,06	647 700	9,13
Exercées	(1 077 200)	8,62	(1 814 095)	7,66	(1 236 895)	8,07
Éteintes	(79 574)	7,56	(47 034)	9,57	(316 125)	10,60
Échues	(64 050)	12,73	(146 000)	12,59	–	–
Options en cours à la fin de l'exercice	4 211 150	9,87 \$	4 602 374	9,00 \$	5 441 915	7,57 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 959 690	6,76 \$	2 543 545	7,26 \$	2 986 135	8,58 \$

Le tableau suivant offre une information sommaire concernant le ROA de la Société au 31 mars 2009 :

<i>Fourchette des prix d'exercice</i>	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
4,08 \$ à 6,03 \$	1 178 170	1,35	5,42 \$	1 057 145	5,37 \$
6,19 \$ à 9,12 \$	1 040 100	2,15	7,69	735 050	7,11
10,31 \$ à 14,10 \$	1 992 880	4,59	13,64	167 495	13,96
Total	4 211 150	3,08	9,87 \$	1 959 690	6,76 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la charge de rémunération liée aux options sur actions de CAE a été constatée dans le résultat net consolidé, et un montant correspondant de 2,8 millions \$ (4,8 millions \$ en 2008; 2,6 millions \$ en 2007) a été porté au crédit du surplus d'apport en utilisant la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des attributions effectuées depuis 2004.

Les hypothèses qui ont servi aux calculs dont il est question dans la présente note et qui portent sur les options sont les suivantes :

	2009	2008	2007
Hypothèses utilisées pour le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes :			
Rendement prévu de l'action	0,90 %	0,28 %	0,44 %
Volatilité prévue	29,3 %	33,0 %	45,0 %
Taux d'intérêt sans risque	3,50 %	4,64 %	4,38 %
Durée prévue des options	4 ans	4 ans	4 ans
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées	3,62 \$	4,57 \$	3,57 \$

Régime d'actionnariat

La Société a institué un régime d'actionnariat (RA) afin de permettre à ses salariés et à ceux de ses filiales participantes d'acheter des actions ordinaires de CAE par voie de retenues salariales régulières ou de cotisations forfaitaires, auxquelles s'ajoutent des cotisations patronales. Le RA permet aux salariés d'y verser jusqu'à 18 % de leur salaire annuel de base. La Société et ses filiales participantes versent des cotisations égales à celles des salariés pour la première tranche de 500 \$ que ceux-ci y cotisent, puis versent 1 \$ pour chaque tranche supplémentaire de 2 \$ cotisée par les salariés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire de base. Le régime prévoit le report de l'impôt lié aux cotisations du salarié et de l'employeur dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB). Le fiduciaire du RA achète, au nom des participants, les actions ordinaires de la Société sur le marché libre, par l'intermédiaire de la TSX. La Société a inscrit une charge de rémunération de 4,3 millions \$ (3,9 millions \$ en 2008; 3,1 millions \$ en 2007) au titre des cotisations patronales à ce régime.

Régime de droits différés à la valeur d'actions

La Société a institué un régime de droits différés à la valeur d'actions (RDDVA) à l'intention de ses dirigeants, régime aux termes duquel ceux-ci peuvent choisir de recevoir toute rémunération d'intéressement en trésorerie sous forme de droits différés à la valeur d'actions (DDVA). Ce régime vise à aider la Société à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des dirigeants et de ceux des actionnaires. Un droit différé à la valeur d'actions a la même valeur qu'une action ordinaire. Ces droits sont émis à un prix fondé sur le cours vendeur de clôture moyen d'une action faisant partie d'un lot régulier d'actions ordinaires de CAE à la TSX dans les 10 derniers jours de négociation précédant la date de leur émission. Ces droits donnent également droit à des dividendes sous forme de droits supplémentaires dont le montant équivaut aux dividendes versés sur les actions ordinaires de CAE. Les droits différés à la valeur d'actions expirent lorsque le porteur quitte son poste. Le porteur a alors le droit de toucher un paiement en trésorerie correspondant à la juste valeur marchande du nombre équivalent d'actions ordinaires, déduction faite de certaines retenues.

Au cours de l'exercice 2000, la Société avait mis sur pied un RDDVA à l'intention de ses administrateurs qui ne sont pas des salariés. Un administrateur qui n'est pas salarié de la Société et qui détient moins que les avoirs minimaux d'actions ordinaires de la Société reçoit le montant qui lui est dû à titre d'acompte et de jetons de présence sous forme de droits différés à la valeur d'actions. Pour détenir les avoirs minimums d'actions ordinaires, un administrateur qui n'est pas salarié doit détenir au moins un nombre d'actions ordinaires ou d'actions à dividendes différés dont la juste valeur équivaut à trois fois l'acompte annuel à verser à un administrateur pour son rôle au conseil d'administration. Il peut alors choisir de prendre part au régime relativement à une partie ou à la totalité du montant qu'il doit recevoir à titre d'acompte et de jetons de présence auxquels il a droit. Les modalités de ce régime sont essentiellement les mêmes que celles du RDDVA destiné aux dirigeants clés, sauf que les droits sont émis à un prix fondé sur le cours vendeur de clôture d'une action faisant partie d'un lot régulier d'actions ordinaires de CAE à la TSX le dernier jour de négociation précédant la date de leur émission.

La Société inscrit le coût du RDDVA à titre de charge de rémunération et comptabilise le passif à long terme connexe dans son bilan consolidé au poste *Gains reportés et autres passifs à long terme*. L'économie constatée pour l'exercice 2009 s'élève à 0,9 million \$ (une charge de 0,1 million \$ en 2008; une charge de 2,0 million \$ en 2007).

Le tableau suivant présente les DDVA en cours :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	2009	2008
DDVA en cours au début de l'exercice	405 680	425 092
Droits attribués	80 410	42 599
Droits annulés	–	(127)
Droits rachetés	(22 526)	(63 128)
Dividendes versés sous forme de droits	5 728	1 244
DDVA en cours à la fin de l'exercice	469 292	405 680

Régimes de droits différés à la valeur d'actions pour intéressement à long terme

Les régimes de droits différés à la valeur d'actions pour intéressement à long terme (RDLT) de CAE visent à aider la Société à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des dirigeants et de ceux des actionnaires. En vertu des RDLT, des DDVA sont attribués aux dirigeants et à des membres de la haute direction de la Société. Un DDVA attribué en vertu de ces régimes a la même valeur qu'une action ordinaire à une date donnée. En outre, ces DDVA donnent droit à des équivalents de dividende qui sont payables sous forme de droits supplémentaires, selon un montant égal aux dividendes versés sur les actions ordinaires de CAE. Exception faite du régime de l'exercice 2004 qui exclut le rachat des DDVA acquis à la démission volontaire du participant, les participants admissibles ont le droit de recevoir un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur marchande du nombre de DDVA détenus au moment de la cessation d'emploi. Au départ à la retraite, les droits non acquis continuent d'être acquis jusqu'au 30 novembre de l'année suivant la date du départ à la retraite. Dans le cas des participants visés par l'article 409A de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, les droits non acquis sont acquis au moment du départ à la retraite.

Régime de l'exercice 2004

Aux termes du régime de l'exercice 2004, les droits attribués sont acquis de façon égale sur quatre ans. Tous les droits attribués en vertu du régime sont maintenant acquis. L'économie constatée pour l'exercice 2009 s'est élevée à 0,6 million \$ (une charge de 0,1 million \$ en 2008; une charge de 0,2 million \$ en 2007).

Régime de l'exercice 2005

Le régime de l'exercice 2005 remplace celui de 2004 pour les années à venir. En vertu de ce régime, les droits attribués sont acquis de façon égale sur cinq ans et tous les droits non acquis sont immédiatement acquis à la suite d'une offre publique d'achat. L'économie constatée pour l'exercice 2009 s'est élevée à 0,9 million \$ (une charge de 3,2 millions \$ en 2008; une charge de 7,5 millions \$ en 2007).

Depuis l'exercice 2004, la Société a conclu des swaps sur actions dans le but de réduire l'effet des fluctuations du cours de ses actions sur ses résultats (note 18).

Le tableau suivant présente les DDVA en cours en vertu du RDLT :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	Régime de l'exercice 2005		Régime de l'exercice 2004	
	2009	2008	2009	2008
DDVA en cours au début de l'exercice	1 824 762	1 392 653	517 702	548 097
Droits attribués	269 806	481 577	–	–
Droits annulés	(6 305)	(27 115)	(14 543)	(5 161)
Droits rachetés	(97 013)	(27 760)	(101 861)	(26 863)
Dividendes versés sous forme de droits	27 919	5 407	5 768	1 629
DDVA en cours à la fin de l'exercice	2 019 169	1 824 762	407 066	517 702

Régimes de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte pour intéressement à long terme

Régime de l'exercice 2005

En mai 2004, la Société a adopté un régime de droits à la valeur d'actions de négociation restreinte pour intéressement à long terme (RDNR) pour ses dirigeants et membres de la direction. Ce régime vise à améliorer la capacité de la Société à attirer et à garder à son service des salariés de talent et à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des participants admissibles au régime et de ceux des actionnaires. Le RDNR est un régime d'intéressement à base d'actions.

Les droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) qui sont attribués en vertu de ce régime deviennent acquis au troisième anniversaire de leur date d'attribution, comme suit :

- (i) Les droits sont acquis à 100 % si les actions de CAE affichent une plus-value d'au moins 33 % (croissance annuelle composée de 10 %) durant cette période;
- (ii) Les droits sont acquis à 50 % si les actions de CAE affichent une plus-value d'au moins 24 % (croissance annuelle composée de 7,5 %), mais de moins de 33 % durant cette période.

Aucun droit aux termes du RDNR n'est acquis si la valeur marchande des actions ordinaires s'apprécie de moins de 24 % durant la période précisée. De plus, le pourcentage de DNR acquis ne sera pas ajusté en proportion de toute plus-value des actions de CAE se situant entre 24 % et 33 % sur la période précisée. Les participants qui perdent leur emploi, autres que ceux qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés pour un motif valable, ont droit à une acquisition proportionnelle des DNR. L'économie constatée pour l'exercice 2009 s'est établie à 1,3 million \$ (une charge de 3,1 millions \$ en 2008; une charge de 12,1 millions \$ en 2007).

Régime de l'exercice 2008

En mai 2007, la Société a modifié le régime de l'exercice 2005 pour l'exercice 2008 et ceux à venir. Le RDNR vise à améliorer la capacité de la Société à attirer et à garder à son service des salariés de talent et à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des participants admissibles au régime et de ceux des actionnaires. Le RDNR a été instauré sous forme de régime d'intéressement à base d'actions.

Les droits à la valeur d'actions de négociation restreinte (DNR) qui sont attribués en vertu du régime modifié deviennent acquis au troisième anniversaire de leur date d'attribution, comme suit :

- (i) Les droits sont acquis à 100 % si les actions de CAE affichent une plus-value correspondant au moins à un taux de croissance annuel composé minimal, défini comme le taux de rendement sans risque sur 10 ans de la Banque du Canada à la date d'acquisition plus 350 points de base (3,50 %), durant la période d'évaluation, ou, dans le cas d'une acquisition au prorata, à la fin de la période visée par le calcul proportionnel. Dans le cas des droits attribués pour l'exercice 2009, cela représente un objectif de 7 % (8 % en 2008) de croissance annuelle composée durant une période de trois ans;
- (ii) Les droits sont acquis à 50 % si, selon le prix d'attribution des droits, le cours moyen de clôture des actions ordinaires de CAE a égalé ou dépassé le rendement de l'indice Standard & Poor's Aerospace and Defence Index (S&P A&D index), rajusté en fonction des dividendes, ou, dans le cas d'une acquisition au prorata, à la fin de la période visée par le calcul proportionnel.

Les participants dont la cessation d'emploi n'est ni volontaire ni motivée peuvent se prévaloir d'une acquisition au prorata conditionnelle. La charge constatée pour l'exercice 2009 s'est élevée à 0,4 million \$ (0,5 million \$ en 2008).

Le tableau suivant présente les DNR en cours :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	Régime de l'exercice 2008		Régime de l'exercice 2005	
	2009	2008	2009	2008
DNR en cours au début de l'exercice	340 974	–	1 065 710	2 009 666
Droits attribués	427 711	352 258	–	–
Droits annulés	(6 303)	(11 284)	(14 349)	(17 708)
Droits rachetés	–	–	(562 734)	(926 248)
Dividendes versés sous forme de droits	–	–	–	–
DNR en cours à la fin de l'exercice	762 382	340 974	488 627	1 065 710

NOTE 17 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital de la Société vise les trois objectifs suivants :

- (i) Maximiser l'utilisation des emprunts dans le cadre de la gestion du coût du capital de la Société;
- (ii) Maintenir l'endettement de la Société à un niveau lui permettant de conserver sa santé financière et sa qualité de crédit pour résister aux variations des cycles économiques;
- (iii) Offrir aux actionnaires de la Société un taux de rendement du capital investi acceptable.

La Société détermine le montant du capital en fonction des risques. Elle gère la structure de son capital et apporte des ajustements correspondants en fonction des fluctuations de la conjoncture économique et des caractéristiques du risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou utiliser des liquidités pour réduire la dette.

Dans cette optique, la Société assure le suivi de son capital à l'aide du ratio de la dette nette ajustée sur le capital. Ce ratio correspond à la dette nette ajustée divisée par la somme de la dette nette ajustée et des capitaux propres. La dette nette ajustée représente la somme du total de la dette (figurant au bilan consolidé et comprenant la dette sans recours) et de la valeur actualisée des contrats de location-exploitation (hors bilan) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres comprennent toutes les composantes des capitaux propres, à savoir le capital-actions, le surplus d'apport, les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

L'endettement par rapport aux capitaux propres dans la structure du capital sera maintenu à un niveau approprié en fonction du cycle économique et de la stratégie de croissance de la Société pour chaque secteur d'activité et sera par conséquent ajusté au fil du temps afin d'assurer l'atteinte des objectifs énoncés ci-dessus. Les ratios s'établissent comme suit :

Aux 31 mars

(en millions)

	2009	2008
Total de la dette à long terme	480,3 \$	379,8 \$
Ajouter : valeur actualisée des contrats de location-exploitation (hors bilan)	215,0	200,2
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(195,2)	(255,7)
Dette nette ajustée	500,1 \$	324,3 \$
Capitaux propres	1 205,1 \$	948,5 \$
Ratio de la dette nette ajustée sur les capitaux propres	29:71	25:75

L'augmentation du ratio de la dette nette ajustée sur les capitaux propres pour l'exercice 2009 est principalement attribuable à la hausse de la dette nette découlant des fluctuations de change des liquidités affectées à l'acquisition de la Sabena Flight Academy, ainsi qu'à d'autres frais généraux de l'entreprise et aux besoins en fonds de roulement.

Au premier trimestre de l'exercice 2009, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du dividende par action, qui est passé de 0,01 \$ à 0,03 \$.

La Société a conclu des conventions d'emprunt qui exigent le maintien d'un certain montant de capital. Au 31 mars 2009, la Société respecte toutes les clauses restrictives relatives à la préservation du capital.

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant auquel l'instrument pourrait être échangé aux termes d'une opération réalisée dans des conditions de pleine concurrence entre des parties compétentes agissant en toute liberté. La juste valeur d'un instrument financier est établie en fonction des informations disponibles sur le marché à la date du bilan. Lorsqu'il n'existe aucun marché actif pour un instrument financier, la Société a recours aux méthodes d'évaluation décrites ci-après pour déterminer la juste valeur de l'instrument. Pour formuler les hypothèses qu'exige le modèle d'évaluation, la Société s'appuie principalement sur des facteurs de marché externes faciles à observer. Des hypothèses ou des facteurs qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables sont utilisés en l'absence de données externes. Les calculs de la juste valeur représentent les meilleures estimations de la Société concernant les conditions du marché à une date donnée. Étant donné la variabilité des facteurs qui déterminent la valeur des instruments financiers et le volume de ceux-ci, la juste valeur présentée ci-après pourrait ne pas être représentative des montants que la Société pourrait réaliser dans le contexte du marché actuel ou si elle réglait immédiatement l'instrument.

Les méthodes et hypothèses ci-après ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

- (i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer sont évalués à leur valeur comptable au bilan, ce qui représente une estimation appropriée de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée;
- (ii) Les contrats de location-acquisition sont évalués selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie;
- (iii) La juste valeur de la dette à long terme, d'obligation à long terme et des comptes débiteurs à long terme (incluant les avances) est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés et calculés au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour des instruments assortis de modalités et de durées résiduelles similaires;
- (iv) La juste valeur des instruments dérivés de la Société (y compris les contrats à terme, les swaps et les dérivés incorporés dont les caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liées à celles du contrat hôte) est déterminée selon des techniques d'évaluation et est calculée d'après la valeur actuelle des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe des taux d'intérêt appropriée et ajustée pour tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de bilan. Les instruments dérivés représentent les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour les liquider à chaque date de bilan;
- (v) La juste valeur des placements disponibles à la vente dont la valeur de marché n'est pas facile à déterminer est évaluée à l'aide d'un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés, lequel repose sur certaines hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

Le risque de crédit lié à l'autre partie et le risque de crédit propre à la Société ont été pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers, par catégorie, s'établissent comme suit :

Au 31 mars 2009
(en millions)

	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur comptable	Juste valeur
				Total	
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	195,2 \$	– \$	– \$	195,2 \$	195,2 \$
Comptes débiteurs ^(a)	–	–	270,0 ^(b)	270,0	270,0
Autres actifs ^(a)	15,7 ^(c)	0,8 ^(d)	20,5 ^(e)	37,0	38,4
Actifs d'instruments dérivés	16,6 ^(f)	–	–	16,6	16,6
	227,5 \$	0,8 \$	290,5 \$	518,8 \$	520,2 \$

	Détenus à des fins de transaction	Autres passifs financiers	Valeur comptable	Juste valeur
			Total	
Passifs financiers				
Comptes créditeurs et charges à payer ^(a)	– \$	416,6 ^(g)	416,6 \$	416,6 \$
Total de la dette à long terme	–	481,8 ^(h)	481,8	471,9
Gains reportés et autres passifs à long terme ^(a)	–	0,3 ⁽ⁱ⁾	0,3	0,3
Passifs d'instruments dérivés	17,2 ^(f)	–	17,2	17,2
	17,2 \$	898,7 \$	915,9 \$	906,0 \$

(a) Ne comprend pas les instruments financiers dérivés qui ont été présentés séparément.

(b) Comprend les comptes clients, les comptes débiteurs non facturés et d'autres montants à recevoir.

(c) Comprend l'encaisse affectée.

(d) Représente la participation de la Société dans CVS.

(e) Comprend les comptes débiteurs à long terme et les avances.

(f) Comprend les dérivés incorporés comptabilisés distinctement et les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture mais ne comprend pas les instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces.

(g) Comprend les comptes créditeurs, les charges à payer, les intérêts à payer et certains passifs liés à la paie.

(h) Compte non tenu des coûts de transaction et des rajustements de la base de calcul de la dette.

(i) Comprend les montants à payer à long terme qui répondent à la définition d'un passif financier.

Au 31 mars 2008
(en millions)

	Détenus à des fins de transaction	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur comptable	Juste valeur
				Total	
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	255,7 \$	– \$	– \$	255,7 \$	255,7 \$
Comptes débiteurs ^(a)	–	–	205,5 ^(b)	205,5	205,5
Autres actifs ^(a)	8,6 ^(c)	0,8 ^(d)	23,0 ^(e)	32,4	32,4
Actifs d'instruments dérivés	12,0 ^(f)	–	–	12,0	12,0
	276,3 \$	0,8 \$	228,5 \$	505,6 \$	505,6 \$

	Détenus à des fins de transaction	Autres passifs financiers	Valeur comptable	Juste valeur
			Total	
Passifs financiers				
Comptes créditeurs et charges à payer ^(a)	– \$	345,5 ^(g)	345,5 \$	345,5 \$
Total de la dette à long terme	–	382,5 ^(h)	382,5	389,3
Gains reportés et autres passifs à long terme ^(a)	–	0,5 ⁽ⁱ⁾	0,5	0,5
Passifs d'instruments dérivés	16,9 ^(f)	–	16,9	16,9
	16,9 \$	728,5 \$	745,4 \$	752,2 \$

(a) Ne comprend pas les instruments financiers dérivés qui ont été présentés séparément.

(b) Comprend les comptes clients, les comptes débiteurs non facturés et d'autres montants à recevoir.

(c) Comprend l'encaisse affectée.

(d) Représente la participation de la Société dans CVS.

(e) Comprend les comptes débiteurs à long terme et les avantages.

(f) Comprend les dérivés incorporés comptabilisés distinctement et les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture mais ne comprend pas les instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces.

(g) Comprend les comptes créditeurs, les charges à payer, les intérêts à payer et certains passifs liés à la paie.

(h) Compte non tenu des coûts de transaction et des rajustements de la base de calcul de la dette.

(i) Comprend les montants à payer à long terme qui répondent à la définition d'un passif financier.

La Société n'a pas choisi de désigner volontairement ses instruments financiers comme étant détenus à des fins de transaction. De plus, aucune modification n'a été apportée au classement des instruments financiers depuis le 31 mars 2008.

Dans le cadre de ses opérations financières, la Société, par l'intermédiaire de ses filiales, a donné en garantie certains actifs financiers tels que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, d'autres actifs et des actifs d'instruments dérivés. La valeur comptable de l'ensemble de ces actifs financiers donnés en garantie s'élevait à 85,3 millions \$ au 31 mars 2009 (70,7 millions \$ au 31 mars 2008).

Gestion des risques financiers

En raison de la nature de ses activités et des instruments financiers qu'elle détient, la Société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, particulièrement au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

La Société utilise des instruments dérivés pour gérer le risque de marché associé à la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et de la rémunération à base d'actions afin d'en réduire au minimum les conséquences sur ses résultats et sa situation financière. La Société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. La Société peut désigner ses instruments dérivés, qu'ils soient autonomes ou incorporés, comme éléments de couverture. Ce processus consiste à associer les instruments de couverture dérivés à des actifs ou à des passifs précis, à des engagements fermes ou à des opérations prévues. Dans une certaine mesure, la Société a recours à des passifs financiers non dérivés pour couvrir ses expositions au risque de change.

Le tableau suivant montre, aux 31 mars, la distinction entre la valeur comptable des instruments financiers dérivés et des passifs financiers non dérivés qui sont désignés comme couvertures efficaces et la valeur comptable de ceux qui ne le sont pas :

<i>(en millions)</i>	2009		2008	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur				
Swaps de taux d'intérêt	2,5 \$	– \$	1,3 \$	– \$
Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Contrats de change à terme	22,7 \$	25,1 \$	13,7 \$	12,8 \$
Dérivés incorporés sur devises	–	1,3	–	–
Swaps de devises	9,5	–	1,6	0,1
Swaps de taux d'intérêt	–	12,9	2,3	4,3
	32,2 \$	39,3 \$	17,6 \$	17,2 \$
Instruments financiers dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction				
Contrats de change à terme	2,4 \$	14,0 \$	8,6 \$	3,4 \$
Dérivés incorporés sur devises	12,8	3,2	3,4	12,1
Swap sur actions	1,4	–	–	1,4
	16,6 \$	17,2 \$	12,0 \$	16,9 \$
Total des instruments financiers dérivés	51,3 \$	56,5 \$	30,9 \$	34,1 \$
Passifs financiers non dérivés désignés comme couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes				
Total de la dette à long terme ^(a)	– \$	41,6 \$	– \$	33,9 \$
Autres passifs financiers non dérivés				
Comptes créditeurs et charges à payer	–	416,6	–	345,5
Total de la dette à long terme ^(a)	–	440,2	–	348,6
Gains reportés et autres passifs à long terme	–	0,3	–	0,5
Total des passifs financiers non dérivés	– \$	898,7 \$	– \$	728,5 \$
Total des instruments financiers dérivés et des passifs financiers non dérivés	51,3 \$	955,2 \$	30,9 \$	762,6 \$

^(a) Compte non tenu des coûts de transaction et des rajustements de la base de calcul de la dette.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Société subisse une perte financière si un débiteur manque à ses obligations découlant des ententes relatives à des instruments financiers qu'il a conclues avec la Société. La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses comptes débiteurs et à certains autres actifs dans le cours normal de ses activités. Elle est également exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités courantes de trésorerie en raison de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses actifs d'instruments financiers dérivés.

Le risque de crédit découlant des activités normales de la Société est géré et surveillé indépendamment par les quatre secteurs, plus particulièrement en ce qui concerne le crédit accordé aux clients. Les comptes clients sont initialement constatés à la juste valeur, puis au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que la Société soit dans l'impossibilité de recouvrer les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance (voir la note 6). La valeur comptable du compte client est réduite par l'intermédiaire d'un compte de provision et le montant de toute augmentation de la provision est porté en résultat. Lorsqu'un compte client n'est pas recouvrable, il est radié au moyen du compte de provision pour créances douteuses. Les recouvrements subséquents de montants radiés sont comptabilisés en résultat.

Les clients de la Société sont essentiellement des entreprises bien établies dont les notations de crédit sont publiquement affichées ou des organismes gouvernementaux, ce qui facilite la surveillance du risque de crédit. En outre, la Société reçoit habituellement d'importants acomptes sur contrats, acomptes qui ne sont pas remboursables. La Société surveille de près son risque lié aux principales compagnies aériennes afin de le réduire autant que possible. Les comptes clients de la Société ne sont pas détenus auprès de clients en particulier, mais plutôt d'un vaste éventail de sociétés et d'organismes gouvernementaux. De plus, la Société réduit davantage le risque de crédit en vendant certains comptes débiteurs à un tiers, sans possibilité de recours. La Société ne détient aucun bien en garantie. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est réduit du fait qu'ils sont détenus auprès de divers syndicats composés d'importantes institutions financières japonaises, américaines et européennes.

La Société est aussi exposée au risque de crédit en cas d'inexécution des engagements pris par les contreparties à ses instruments financiers dérivés, et elle prend plusieurs mesures pour réduire ce risque. Premièrement, la Société conclut des contrats avec des contreparties très solvables (principalement celles ayant une codification de A ou plus). Elle a signé des accords de compensation globale de la International Swaps & Derivatives Association, Inc. (ISDA) avec la majorité des contreparties avec qui elle réalise des opérations sur instruments financiers dérivés. Ces accords rendent possible la pleine compensation des montants bruts des évaluations au prix du marché, lorsque l'une des parties au contrat manque à ses obligations, pour chacune des opérations visées par l'accord et en vigueur à la date du manquement. De plus, la Société ou ses contreparties (ou les deux, au besoin) peuvent demander des garanties pour les instruments financiers dérivés présentant un risque de crédit lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération excède le seuil défini dans la convention cadre de l'ISDA. Enfin, la Société surveille régulièrement la solvabilité des contreparties dans le but de réduire au minimum l'exposition au risque de crédit.

La valeur comptable présentée dans les tableaux des instruments financiers ci-dessus représente l'exposition maximale au risque de crédit découlant de chaque actif financier aux dates pertinentes. De plus, un montant de 34,7 millions \$ au 31 mars 2009 (18,9 millions \$ au 31 mars 2008) représente l'exposition maximale au risque de crédit des dérivés qui sont désignés et qui constituent des instruments de couverture efficaces.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la possibilité que la Société ne puisse répondre à une demande de liquidité ou honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles.

La Société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. La gestion des liquidités consolidées exige un suivi constant des rentrées et des sorties de fonds prévues. Pour ce faire, la Société formule une prévision détaillée de sa position de trésorerie consolidée afin de s'assurer de l'utilisation appropriée et efficace de ses ressources en trésorerie. Les liquidités sont évaluées en fonction des besoins saisonniers, de la croissance, des dépenses en immobilisations et des dates d'échéance des dettes, incluant les dettes hors bilan. La Société réduit le risque de liquidité en conservant suffisamment de ressources financières liquides pour financer ses activités et honorer ses engagements et ses obligations. Pour gérer son risque de liquidité, la Société a accès à des facilités de crédit renouvelables non garanties de 400,0 millions \$US et de 100,0 millions €. De plus, elle a conclu des ententes visant la vente de certains comptes débiteurs d'une valeur pouvant atteindre 50 millions \$. La Société est constamment à l'affût de nouvelles possibilités de financement en vue de maximiser la structure de son capital et conserver une certaine flexibilité sur le plan financier.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des passifs de la Société d'après les flux de trésorerie contractuels prévus, à partir de la date du bilan consolidé jusqu'aux dates d'échéance contractuelles. Les montants correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Tous les montants contractuels libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en fonction du cours du change au comptant à la fin de la période, sauf indication contraire :

Au 31 mars 2009 (en millions)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	0-12 mois	13-24 mois	25-36 mois	37-48 mois	49-60 mois	Par la suite
Comptes créditeurs et charges à payer ^(a, f)	416,6	\$ 416,6	\$ 416,6	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Contrats de change à terme ^(b)	14,0							
Sorties de fonds		693,8	561,5	102,7	15,5	4,0	10,1	-
Rentrées de fonds		(678,5)	(555,9)	(96,0)	(13,8)	(3,6)	(9,2)	-
Total de la dette à long terme ^(c)	481,8	584,3	145,2	59,8	45,2	104,0	48,1	182,0
Swap de dérivés sur la dette à long terme ^(d)	0,9							
Sorties de fonds		113,5	8,8	10,3	12,7	11,8	12,7	57,2
Rentrées de fonds		(106,5)	(6,6)	(7,7)	(11,1)	(11,0)	(11,6)	(58,5)
Gains reportés et autres passifs à long terme ^(e, f)	0,3	0,3	-	0,1	0,2	-	-	-
	913,6	\$ 1 023,5	\$ 569,6	\$ 69,2	\$ 48,7	\$ 105,2	\$ 50,1	\$ 180,7

(a) Comprend les comptes créditeurs, les charges à payer, les intérêts à payer et certains passifs liés à la paie.

(b) Comprend les contrats de change à terme, mais exclut tous les dérivés incorporés, qu'ils soient présentés à titre de passifs ou d'actifs dérivés. Les rentrées et les sorties de fonds sont converties en dollars canadiens d'après le taux de change à terme contractuel.

(c) Les flux de trésorerie contractuels comprennent les versements d'intérêts et de capital liés aux obligations d'emprunt.

(d) Comprend les swaps de taux d'intérêt et les swaps de taux de change qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur de la dette à long terme présentés à titre d'actifs ou de passifs financiers.

(e) Comprend d'autres passifs à long terme.

(f) Exclut les passifs financiers dérivés qui ont été présentés séparément.

Risque de marché

Le risque de marché représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des prix du marché, que cette variation soit causée par des facteurs propres aux instruments financiers ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. La Société est principalement exposée au risque de change en raison d'engagements de vente, d'acquisitions prévues et de dettes libellées en devises. De plus, les établissements étrangers de la Société sont essentiellement autonomes et utilisent une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien, principalement le dollar US, l'euro (€) et la livre sterling (£). L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et d'autres éléments du fonds de roulement de ses établissements étrangers.

Les secteurs gèrent également le risque de change en concluant des contrats d'approvisionnement, des contrats de vente et des activités de financement dans leur monnaie fonctionnelle.

La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps de devises pour gérer son exposition aux opérations en devises et pour modifier la devise d'exposition de certains postes du bilan. La Société applique la comptabilité de couverture à un grand nombre d'opérations prévues et d'engagements fermes libellés en devises qui sont désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie.

Au 31 mars 2009, les contrats de change à terme conclus par la Société totalisaient 708,9 millions \$ (contrats d'achat pour 95,6 millions \$ et contrats de vente pour 613,3 millions \$). Ces contrats visent essentiellement à réduire le risque de variation des flux de trésorerie futurs découlant des opérations prévues et des engagements de vente fermes, des ventes prévues et de la dette en devises. Dans une certaine mesure, la Société conclut aussi des contrats de change à terme qui offrent une couverture économique mais qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture des dérivés incorporés sur devises qui résultent principalement des engagements de vente fermes libellés en dollars US avec des sociétés établies en Europe, en Australie et dans certains pays d'Asie.

Les contrats de change à terme consolidés en cours aux 31 mars s'établissent comme suit :

<i>(en millions, sauf taux moyen)</i>		2009		2008	
Devises (vente / achat)	Valeur nominale ⁽¹⁾	Taux moyen	Valeur nominale ⁽¹⁾	Taux moyen	
\$US / \$CA					
Moins de 1 an	356,1	\$ 0,84	268,7	\$	0,97
De 1 à 3 ans	83,8	0,87	62,8		0,95
De 3 à 5 ans	13,8	0,90	5,8		0,92
\$US / \$AU					
Moins de 1 an	–	–	0,2		0,88
\$CA / €					
Moins de 1 an	–	–	17,6		1,46
€ / \$CA					
Moins de 1 an	78,9	0,63	84,5		0,67
De 1 à 3 ans	22,9	0,66	23,1		0,66
De 3 à 5 ans	0,8	0,66	0,7		0,66
€ / \$AU					
Moins de 1 an	1,1	0,57	2,7		0,58
De 1 à 3 ans	–	–	0,9		0,57
£ / \$CA					
Moins de 1 an	39,3	0,50	4,1		0,49
De 1 à 3 ans	10,9	0,53	38,9		0,50
\$AU / \$CA					
Moins de 1 an	1,1	1,18	–		–
\$US / £					
Moins de 1 an	2,3	1,75	–		–
De 1 à 3 ans	2,3	1,72	–		–
\$CA / \$US					
Moins de 1 an	95,6	1,02	76,0		0,97
De 1 à 3 ans	–	–	64,0		0,97
Total	708,9	\$	650,0	\$	
Incidence des accords de compensation globale	219,9		187,6		
Total des contrats en cours, montant net	928,8	\$	837,6	\$	

⁽¹⁾ Les taux de change à la clôture des exercices respectifs ont été utilisés pour convertir les montants libellés en devises.

La Société a conclu des swaps de devises en vue de convertir en livres sterling (£) une partie de la dette garantie de premier rang libellée en dollars US obtenue en 2008 afin de financer son centre de formation pour l'aviation civile au Royaume-Uni. La Société désigne comme couvertures de flux de trésorerie deux swaps de devises (du dollar US à la livre sterling), assortis d'une valeur nominale de référence, de 4,9 millions \$ (2,7 millions £) (5,7 millions \$ [2,8 millions £] en 2008) et de 15,3 millions \$ (8,5 millions £) (17,3 millions \$ [8,5 millions £] en 2008), lesquels sont amortis selon le calendrier de remboursement de la dette jusqu'en juin 2014 et 2018, respectivement.

Les programmes de couverture de change de la Société ne sont habituellement pas touchés par les fluctuations de la conjoncture, puisque les instruments financiers dérivés connexes sont généralement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixation des taux de change des éléments couverts.

Au cours de l'exercice 2009, la comptabilité de couverture a été abandonnée dans le cas de certains contrats de change à terme parce qu'il était devenu probable que les opérations envisagées à l'origine n'auraient pas lieu avant la fin du délai initialement spécifié, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'une perte de 2,2 millions \$ (d'un gain de 0,9 million \$ en 2008) au résultat.

En outre, une perte nette de 0,4 million \$ (un gain net de 0,9 million \$ en 2008) représentant la partie inefficace de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et la composante du gain ou de la perte lié à l'élément de couverture non prise en compte dans l'évaluation de l'efficacité a été comptabilisé au bénéfice net.

Le montant net estimatif avant impôt des pertes existantes présenté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu dont on prévoit la réalisation au cours des 12 prochains mois s'établit à 26,6 millions \$. La fluctuation future du taux de marché (taux de change et/ou taux d'intérêt) aura une incidence sur la présentation de ce montant.

Analyse de sensibilité aux taux de change

Le tableau suivant présente l'exposition de la Société au risque de change et l'incidence avant impôts sur le bénéfice net et sur les autres éléments du résultat étendu d'une appréciation raisonnablement probable de 5 % des devises pertinentes par rapport au dollar canadien pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées.

(en millions)	\$US		€		£	
	Bénéfice net	Autres éléments du résultat étendu	Bénéfice net	Autres éléments du résultat étendu	Bénéfice net	Autres éléments du résultat étendu
<i>Au 31 mars 2009</i>						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6 \$	– \$	0,1 \$	– \$	0,7 \$	– \$
Comptes débiteurs ^(a)	6,8	–	1,3	0,1	0,1	–
Actifs dérivés ^(b)	5,1	4,5	–	(0,3)	(0,2)	(1,9)
Passifs financiers						
Comptes créditeurs et autres charges à payer ^(c)	(8,2)	–	(2,7)	–	(0,3)	–
Total de la dette à long terme	(1,4)	(5,6)	–	–	–	–
Passifs dérivés ^(b)	(4,2)	(16,7)	(0,2)	(4,5)	–	(0,2)
Total	(1,3) \$	(17,8) \$	(1,5) \$	(4,7) \$	0,3 \$	(2,1) \$

^(a) Comprend les comptes clients, les comptes débiteurs non facturés et d'autres montants à recevoir, mais ne comprend pas les actifs d'instruments financiers dérivés qui ont été présentés séparément.

^(b) Comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et les dérivés incorporés sur devises.

^(c) Comprend les comptes fournisseurs, les charges à payer, les intérêts à payer et certains passifs liés à la paie.

Un affaiblissement raisonnablement probable de 5 % des devises pertinentes par rapport au dollar canadien aurait eu l'effet contraire sur le bénéfice net consolidé avant impôts et sur les autres éléments du résultat étendu.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à une augmentation ou à une baisse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme à taux variable et au risque de juste valeur en raison de sa dette à long terme à taux fixe. Elle gère essentiellement le risque de taux d'intérêt en fixant le taux de la dette à taux variable liée à certains projets en particulier afin de réduire la variation du flux de trésorerie. La Société a également une dette à taux variable sous forme d'un emprunt bancaire non garanti, une couverture de juste valeur et d'autres dettes à taux variable visant des actifs en particulier. La Société cherche à maintenir une combinaison appropriée de dettes à taux fixe et à taux variable afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés utilisés pour convertir de façon synthétique l'exposition aux taux d'intérêt portent principalement sur des swaps de taux d'intérêt.

Pour atténuer ces risques, la Société avait, au 31 mars 2009, conclu des swaps de taux d'intérêt avec cinq institutions financières, swaps dont les montants nominaux de référence totalisaient 165,1 millions \$.

L'un de ces swaps, d'un montant nominal de 41,6 millions \$ (33,0 millions \$US), a permis de convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ainsi, jusqu'en juin 2012, la Société verse des intérêts à un taux équivalant au TIOL à trois mois majoré de 3,6 %, et reçoit des intérêts calculés au taux fixe de 7,76 %. La Société désigne ce swap de taux d'intérêt comme couverture de juste valeur.

En outre, au cours de l'exercice 2009, la Société a conclu un swap de devises lié à un financement garanti de premier rang sans recours obtenu en vue de financer un centre de formation aéronautique militaire en Inde. Ce swap convertit une dette à taux variable libellée en dollars US en une dette à taux fixe libellée en roupies indiennes (roupies). Le swap est désigné en tant que couverture de flux de trésorerie dont le montant nominal correspond au prêt sous-jacent jusqu'en mars 2020. S'il est utilisé en totalité, le swap aura un montant nominal de 42,1 millions \$US (2 185,0 millions de roupies). Le montant nominal en cours au 31 mars 2009 était de 7,7 millions \$ (311,4 millions de roupies).

Au cours de l'exercice 2008, la Société a obtenu un financement garanti de premier rang de 107,5 millions \$ pour deux nouveaux centres de formation pour l'aviation civile. Au 31 mars 2009, le montant total avait été utilisé [45,6 millions \$US et 29,3 millions £ (45,7 millions \$US et 29,6 millions £ en 2008)], après prise en compte de l'effet des swaps de taux de change conclus dans le cadre de cette opération de financement. La Société désigne les swaps de taux d'intérêt suivants comme couvertures de flux de trésorerie :

- Deux contrats de swap de taux variable contre taux fixe libellés en dollars US, assortis d'une valeur nominale de référence de 5,4 millions \$ (4,3 millions \$US) (4,5 millions \$ [4,4 millions \$US] en 2008) et de 16,5 millions \$ (13,1 millions \$US) (13,4 millions \$ [13,0 millions \$US] en 2008), amortis selon le calendrier de remboursement de la dette jusqu'en juin 2014 et 2018, respectivement. La Société paie des intérêts à un taux fixe moyen de 8,09 %;
- Deux contrats de swap de taux variable contre taux fixe libellés en livres sterling assortis d'une valeur nominale de référence de 5,0 millions \$ (2,7 millions £) (5,7 millions \$ [2,8 millions £] en 2008) et de 15,3 millions \$ (8,5 millions £) (17,3 millions \$ [8,5 millions £] en 2008), amortis selon le calendrier de remboursement de la dette jusqu'en juin 2014 et 2018, respectivement. La Société paie des intérêts à un taux fixe moyen pondéré de 8,39 %.

Aux termes des autres swaps, qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la dette à taux variable de la Société a été convertie en dette à taux fixe, sur un montant nominal de 73,6 millions \$. Aux termes de ces contrats, la Société recevra trimestriellement des intérêts calculés au TIOL et paiera les intérêts à taux fixe comme suit :

- (i) Compte tenu d'un amortissement basé sur un calendrier de remboursement de la dette jusqu'en octobre 2016, la Société effectuera trimestriellement des versements d'intérêts au taux fixe annuel de 6,31 % sur 6,3 millions \$ (3,5 millions £);
- (ii) Compte tenu d'un swap croissant basé sur un calendrier d'emprunt jusqu'en décembre 2019, la Société effectuera semestriellement des versements d'intérêts au taux fixe annuel de 4,78 % sur 67,3 millions \$ (40,3 millions €).

Compte tenu de ces swaps, 72 % (72 % en 2008) de la dette à long terme portait intérêt à taux fixe au 31 mars 2009.

Les programmes de couverture de taux d'intérêt de la Société ne sont habituellement pas touchés par les fluctuations de la conjoncture, puisque les instruments financiers dérivés connexes sont généralement détenus jusqu'à leur échéance afin d'assurer une gestion des actifs et des passifs, conformément à l'objectif de réduction des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. En conséquence, un changement dans les taux d'intérêt variables n'a pas d'incidence importante sur le bénéfice net consolidé de la Société et sur les autres éléments de son résultat étendu.

Charge de rémunération à base d'actions

Depuis mars 2004, la Société a conclu des swaps sur actions avec deux importantes institutions canadiennes afin de réduire l'effet, sur son encaisse et ses résultats nets, des fluctuations du cours de ses actions visées par le RDDVA et le RDLT. Aux termes de ce swap, la Société bénéficie de l'avantage économique que lui procurent les dividendes et la plus-value des actions en contrepartie de paiements versés à l'institution financière pour les coûts de financement et toute moins-value des actions. L'effet net du swap sur actions annule en partie les fluctuations du cours des actions de la Société, fluctuations qui influent sur le coût du RDDVA et du RDLT, et le swap est redéfini tous les mois. Au 31 mars 2009, les contrats de swap sur actions visaient 2 155 000 actions ordinaires de la Société.

Couverture d'investissement net dans des établissements étrangers autonomes

La Société a désigné une partie des effets de premier rang qu'elle détient, dont la valeur totalisait 33,0 millions \$US au 31 mars 2009 (33,0 millions \$US pour l'exercice 2008), comme couverture des investissements nets dans des établissements étrangers autonomes, ce montant étant utilisé pour gérer l'exposition de la Société au risque de change lié à ces placements. Les gains et les pertes liés à la conversion de la tranche désignée des effets de premier rang sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu afin de compenser tout gain ou perte de change lié à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes. Au troisième trimestre de l'exercice 2008, la Société a révoqué la désignation d'effets de premier rang d'une valeur de 60,0 millions \$US, échéant en juin 2009, comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Par conséquent, depuis la date de la révocation, la variation de la valeur comptable de ces effets découlant des fluctuations des taux de change est comptabilisée en résultat. Une couverture de flux de trésorerie très efficace a cependant été obtenue pour gérer le risque lié aux paiements d'intérêts et à l'échéance finale de cette partie de la dette.

Obligation R-D de la part d'un organisme gouvernemental

L'apport remboursable que la Société recevra à compter de l'exercice 2010 en raison de la participation du gouvernement du Canada au projet Falcon (voir la note 22) sera constaté à titre d'obligation à long terme de la part d'un organisme gouvernemental.

L'évaluation du passif comptable constaté au titre du remboursement au prêteur sera actualisée au moyen des taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour un instrument semblable (en ce qui concerne la devise, l'échéance, le type de taux d'intérêt, les garanties ou d'autres facteurs) ayant une cote de crédit similaire. L'écart entre la juste valeur de l'obligation à long terme et celle de sa valeur actualisée sera comptabilisé à titre d'aide gouvernementale en conformité avec l'actuelle convention comptable de la Société concernant le partage des coûts avec le gouvernement (voir la note 1).

Lettre de crédit et garanties

Au 31 mars 2009, la Société avait en cours des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution de 115,7 millions \$ (108,9 millions \$ en 2008) qu'elle avait émises dans le cours normal de ses activités. Ces garanties sont émises principalement en vertu de la facilité de crédit à terme renouvelable, ainsi qu'aux termes des garanties-cautions de bonne fin consenties par Exportation et développement Canada (EDC) et d'autres facilités de crédit de soutien que diverses institutions financières ont accordées à la Société.

Les garanties de restitution d'acompte se rapportent à des paiements d'étape que les clients de la Société ont versés en fonction de l'avancement des travaux. Ces garanties sont réduites ou annulées à la livraison du produit. Les cautions de bonne exécution sont liées à la finition du produit visé ou à l'achèvement de la prestation des services rendus par CAE, à la satisfaction du client. Les garanties représentent de 10 % à 20 % du montant total prévu aux contrats. Le client dégage la Société de ses responsabilités en vertu de ces garanties à la signature d'une attestation d'achèvement des travaux. Les lettres de crédit relatives à l'obligation au titre de contrats de location-exploitation procurent une garantie de remboursement au propriétaire participant à l'opération de vente et de cession-bail du 30 septembre 2003 et elles varient selon le calendrier des paiements du contrat de location.

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Garanties de restitution d'acompte	61,5 \$	48,9 \$
Cautions de bonne exécution	10,1	4,7
Obligation au titre de contrats de location-exploitation	29,7	24,2
Obligation au titre du déploiement de simulateurs	5,0	20,8
Autres	9,4	10,3
Total	115,7 \$	108,9 \$

Toutes les garanties de restitution d'acompte ont été émises en vertu des garanties-cautions de bonne fin consenties par EDC.

Garanties de valeur résiduelle – opérations de cession-bail

Dans le cadre de certaines opérations de cession-bail, la Société a convenu de garantir la valeur résiduelle du matériel sous-jacent si celui-ci est retourné au locateur et que le produit net de sa vente éventuelle ne suffit pas à couvrir le montant garanti. Le montant maximal de ces garanties représente 13,1 millions \$ (17,4 millions \$ en 2008), dont une tranche de 8,2 millions \$ vient à échéance en 2020 et une tranche de 4,9 millions \$ en 2023. De ce total, un montant de 13,1 millions \$ était inscrit à titre de gain reporté au 31 mars 2009 (17,4 millions \$ en 2008).

Indemnisations

Lorsque CAE vend des entreprises, elle conserve dans certains cas des obligations relatives à des risques connus et indemnise l'acheteur des réclamations futures sur certaines obligations inconnues existant avant la date de la vente, ou découlant de faits s'étant produits avant cette date, y compris les obligations au titre des impôts, les questions d'ordre juridique, les risques environnementaux, la responsabilité à l'égard des produits et autres. La durée des indemnisations est variable. Elle peut être de un an à deux ans pour certains types d'indemnisations, mais dans le cas d'indemnités fiscales, elle est, en général, de la durée prévue dans la loi de prescription du territoire dans lequel la vente a eu lieu. En matière de responsabilité environnementale, elle est généralement indéfinie. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations est soit limité par contrat à un montant défini, soit illimité. La Société estime que le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations, abstraction faite des charges qu'elle doit déjà payer, ne peut être déterminé pour l'instant, puisque tout montant futur dépend de la nature et de l'ampleur des réclamations ainsi que des défenses disponibles, qui ne peuvent être estimées. Toutefois, les coûts engagés dans le passé pour le règlement des réclamations liées à ces indemnisations ont été négligeables pour la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

NOTE 19 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE ET LES RÉSULTATS

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Flux de trésorerie liés au fonds de roulement hors trésorerie :			
Comptes débiteurs	14,7 \$	8,5 \$	(39,2) \$
Stocks	(74,6)	(20,9)	(14,8)
Charges payées d'avance	3,0	(8,7)	4,0
Impôts sur les bénéfices à recouvrer	18,7	(18,6)	20,2
Comptes créditeurs et charges à payer	(41,2)	4,4	22,5
Acomptes sur contrats	(15,2)	19,6	27,5
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	(94,6) \$	(15,7) \$	20,2 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :			
Intérêts payés	24,6 \$	24,0 \$	17,1 \$
Impôts sur les bénéfices payés (recouvrés)	14,4 \$	28,0 \$	(1,4) \$
Renseignements supplémentaires sur l'état des résultats :			
<i>Gains (pertes) de change sur instruments financiers comptabilisés en résultats :</i>			
Prêts et créances	17,5 \$	(29,5) \$	1,4 \$
Actifs financiers et passifs financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	(5,0)	17,3	6,0
Autres passifs financiers	(13,4)	24,8	(4,5)
(Perte) gain de change	(0,9) \$	12,6 \$	2,9 \$

NOTE 20 – ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à un certain nombre de poursuites et de réclamations et est exposée à certaines éventualités. Des provisions sont constituées lorsqu'il est probable que ces situations donneront lieu à des passifs et que ceux-ci peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable. Bien qu'il soit possible que la Société ait à régler des montants à l'égard desquels aucune provision n'a été établie, elle n'a aucune raison de croire que l'issue finale de ces questions aura une incidence importante sur sa situation financière consolidée.

NOTE 21 – ENGAGEMENTS

Les principales obligations d'achat contractuelles ainsi que les paiements de location minimaux futurs s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 mars

<i>(en millions)</i>	PS/C	PS/M	FS/C	FS/M	Total
2010	3,1 \$	6,1 \$	40,6 \$	17,8 \$	67,6 \$
2011	2,4	4,7	41,0	17,4	65,5
2012	2,4	3,0	47,8	15,4	68,6
2013	2,3	2,2	40,3	9,8	54,6
2014	–	0,1	36,1	4,9	41,1
Par la suite	0,3	0,3	123,7	16,1	140,4
	10,5 \$	16,4 \$	329,5 \$	81,4 \$	437,8 \$

Au 31 mars 2009, un montant de 74,5 millions \$ (103,3 millions \$ au 31 mars 2008; 136,0 millions \$ au 31 mars 2007) était inclus dans le total des obligations d'achat contractuelles et dans les paiements de location minimaux futurs au titre de contrats de location-exploitation. Ce montant correspond à des engagements envers CVS.

Du montant total de 437,8 millions \$ inscrit à titre d'engagements au 31 mars 2009, 27,9 millions \$ représentent des obligations d'achat contractuelles.

NOTE 22 – PARTAGE DES COÛTS AVEC LE GOUVERNEMENT

La Société a conclu des ententes avec divers gouvernements en vertu desquelles ces derniers partagent les coûts de certains programmes de R-D concernant la modélisation et les services associés, les systèmes visuels, ainsi que la technologie perfectionnée de simulation de vol servant à des applications civiles et la simulation en réseau servant à des applications militaires.

Le tableau suivant présente la valeur des contributions comptabilisées et des montants non encore perçus pour le projet Phoenix, programme de R-D annoncé par la Société au cours de l'exercice 2006 dans lequel le gouvernement du Canada a accepté d'effectuer un investissement d'une valeur égale à environ 30 % (189 millions \$) de celle du projet de R-D de CAE et auquel, au cours de l'exercice 2007, le gouvernement du Québec a accepté de participer en fournissant un apport pouvant aller jusqu'à 31,5 millions \$:

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Montant à recevoir au début de l'exercice	24,2 \$	18,4 \$
Contributions	64,8	62,4
Paiements reçus	(65,7)	(56,6)
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	23,3 \$	24,2 \$

Outre le projet Phoenix, la Société a également conclu avec le gouvernement du Canada des accords de R-D visant le partage d'une partie des coûts engagés par la Société dans le cadre d'anciens programmes de R-D. Le tableau suivant présente les contributions constatées et les frais globaux liés aux redevances constatés pour le projet Phoenix et les programmes antérieurs :

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Contributions créditées aux coûts capitalisés :			
Projet Phoenix	15,1 \$	20,3 \$	7,1 \$
Contributions créditées aux résultats :			
Projet Phoenix	49,7	42,1	45,0
Total des contributions :			
Projet Phoenix	64,8 \$	62,4 \$	52,1 \$
Frais liés aux redevances :			
Projet Phoenix	– \$	– \$	– \$
Programmes antérieurs	10,1	8,8	7,5

Les contributions cumulées constatées par la Société, depuis leur date de mise en place respective, pour tous les programmes de partage des coûts actuels du gouvernement toujours en vigueur au 31 mars 2009 totalisent 277,1 millions \$. Le montant cumulatif des frais liés aux redevances constatées par la Société, depuis leur date de mise en place respective, pour tous les programmes de partage des coûts actuels du gouvernement toujours en vigueur au 31 mars 2009 s'élève à 42,1 millions \$.

Projet Falcon

Le 31 mars 2009, la Société a annoncé qu'elle investira un montant pouvant atteindre 714 millions \$ dans le projet Falcon, un programme de R-D qui se poursuivra sur cinq ans. L'objectif du projet Falcon est de développer les technologies existantes en matière de modélisation et de simulation de la Société, d'en mettre au point de nouvelles et d'augmenter nos capacités au-delà de la formation pour les transposer dans d'autres secteurs du marché de l'aérospatiale et de la défense, comme l'analyse et les opérations. En parallèle, le gouvernement du Canada a accepté de participer au projet Falcon au moyen d'un investissement remboursable d'au plus 250 millions \$ qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD), qui soutient les projets stratégiques de recherche industrielle et de développement préconcurrentiel des industries de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité.

La participation du gouvernement du Canada est assujettie à un remboursement non conditionnel et sera comptabilisée à titre d'obligation à long terme remboursable sur 15 ans. Les remboursements commenceront qu'après la fin du projet Falcon. Au 31 mars 2009, la Société n'avait reçu aucune somme du gouvernement en lien avec le projet Falcon.

NOTE 23 – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations déterminées

La Société offre deux régimes de retraite enregistrés capitalisés à prestations déterminées au Canada (un aux salariés et l'autre aux dirigeants désignés) dans le cadre desquels les prestations versées sont établies en fonction du nombre d'années de service du participant et de son salaire moyen en fin de carrière. La Société offre également un régime de retraite pour les salariés des Pays-Bas et du Royaume-Uni qui offrent des avantages sociaux en fonction de dispositions similaires.

De plus, la Société a mis en place un programme complémentaire au Canada et deux programmes complémentaires en Allemagne (CAE Elektronik GmbH et CAE Beyss GmbH [Beyss]) offrant des prestations déterminées. Ces programmes complémentaires sont l'unique obligation de la Société, et celle-ci n'est pas tenue d'en assurer la capitalisation. Toutefois, la Société a l'obligation de verser les prestations lorsque celles-ci deviennent exigibles. Aux termes du programme complémentaire du Canada, lorsqu'un salarié désigné prend sa retraite, la Société est tenue de garantir l'obligation rattachée à ce salarié. Au 31 mars 2009, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 22,5 millions \$ (23,1 millions \$ en 2008) pour garantir les obligations découlant du régime complémentaire du Canada.

Les cotisations tiennent compte d'hypothèses actuarielles sur le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations pour services futurs. Les actifs des régimes se composent essentiellement d'actions canadiennes et étrangères ainsi que d'obligations de gouvernements et de sociétés.

Au cours de l'exercice 2007, la Société a mis fin aux activités de certains de ses centres de formation en Europe et de ce fait, elle a comptabilisé un gain de compression de 0,9 million \$.

À l'exercice 2009, la Société a temporairement modifié ses dispositions de retraite anticipée, ce qui a donné lieu à un coût des services passés supplémentaire de 3,0 millions \$. Ce montant sera reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification.

Les variations des obligations découlant des régimes de retraite, de la juste valeur de l'actif des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite sont les suivantes :

<i>(en millions)</i>	2009			2008		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Obligations découlant des régimes de retraite au début de l'exercice :	193,9 \$	25,3 \$	219,2 \$	191,7 \$	21,9 \$	213,6 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6,6	0,5	7,1	6,0	0,6	6,6
Intérêts débiteurs	10,7	1,5	12,2	10,0	1,0	11,0
Cotisations salariales	2,3	0,3	2,6	2,2	0,3	2,5
Prestations versées	(10,1)	(0,3)	(10,4)	(10,2)	(0,3)	(10,5)
Modification aux régimes de retraite	2,4	0,6	3,0	–	–	–
(Gain) perte actuarielle	(51,9)	(2,3)	(54,2)	(5,8)	1,2	(4,6)
Taux de change	–	0,2	0,2	–	0,6	0,6
Obligations découlant des régimes de retraite à la fin de l'exercice	153,9 \$	25,8 \$	179,7 \$	193,9 \$	25,3 \$	219,2 \$
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	168,6 \$	23,9 \$	192,5 \$	163,1 \$	23,3 \$	186,4 \$
Rendement réel des actifs des régimes	(24,8)	(2,2)	(27,0)	4,2	0,1	4,3
Prestations versées	(10,1)	(0,3)	(10,4)	(10,2)	(0,3)	(10,5)
Cotisations salariales	2,3	0,3	2,6	2,2	0,3	2,5
Cotisations patronales	9,5	1,0	10,5	9,3	–	9,3
Taux de change	–	0,1	0,1	–	0,5	0,5
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	145,5 \$	22,8 \$	168,3 \$	168,6 \$	23,9 \$	192,5 \$
Situation de capitalisation – déficit du régime	(8,4) \$	(3,0) \$	(11,4) \$	(25,3) \$	(1,4) \$	(26,7) \$
Perte actuarielle nette non constatée	29,3	2,8	32,1	46,0	1,4	47,4
Coût des services passés non amorti	6,5	0,6	7,1	4,6	–	4,6
Montant constaté à la fin de l'exercice	27,4 \$	0,4 \$	27,8 \$	25,3 \$	– \$	25,3 \$
Montant constaté dans les postes suivants						
Autres actifs (note 11)	27,4 \$	1,0 \$	28,4 \$	25,3 \$	0,6 \$	25,9 \$
Autres passifs à long terme (note 13)	–	(0,6)	(0,6)	–	(0,6)	(0,6)
	27,4 \$	0,4 \$	27,8 \$	25,3 \$	– \$	25,3 \$

Les obligations découlant des régimes de retraite figurant dans le tableau ci-dessus ainsi que la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants qui suivent à l'égard des régimes qui sont en déficit (les deux régimes par capitalisation canadiens, le régime du Royaume-Uni et le régime des Pays-Bas [depuis l'exercice 2008]).

<i>(en millions)</i>	2009			2008		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Obligations découlant des régimes de retraite à la fin de l'exercice	153,9 \$	25,8 \$	179,7 \$	193,9 \$	25,3 \$	219,2 \$
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	145,5	22,8	168,3	168,6	23,9	192,5
Situation financière – déficit du régime	(8,4) \$	(3,0) \$	(11,4) \$	(25,3) \$	(1,4) \$	(26,7) \$

Les obligations découlant des régimes de retraite complémentaires s'établissent comme suit :

<i>(en millions)</i>	2009			2008		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Obligations découlant des régimes de retraite au début de l'exercice	27,7 \$	10,2 \$	37,9 \$	23,8 \$	9,8 \$	33,6 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,1	0,2	2,3	1,6	0,2	1,8
Intérêts débiteurs	1,5	0,5	2,0	1,3	0,4	1,7
Prestations de retraite versées	(1,3)	(0,6)	(1,9)	(1,3)	(0,5)	(1,8)
Perte (gain) actuarielle	(1,3)	(0,8)	(2,1)	2,3	(0,2)	2,1
Variation du taux de change	–	0,3	0,3	–	0,5	0,5
Obligations découlant des régimes de retraite à la fin de l'exercice	28,7 \$	9,8 \$	38,5 \$	27,7 \$	10,2 \$	37,9 \$
Situation financière – déficit du régime	(28,7) \$	(9,8) \$	(38,5) \$	(27,7) \$	(10,2) \$	(37,9) \$
Perte actuarielle nette non constatée	6,2	0,4	6,6	7,9	1,4	9,3
Montant constaté dans les autres passifs à long terme à la fin de l'exercice (note 13)	(22,5) \$	(9,4) \$	(31,9) \$	(19,8) \$	(8,8) \$	(28,6) \$

La charge de retraite nette des régimes de retraite par capitalisation pour les exercices terminés les 31 mars comprend les éléments suivants :

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7,1 \$	6,6 \$	6,8 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite	12,2	11,0	10,0
Rendement réel des actifs des régimes	27,0	(4,3)	(19,2)
Perte actuarielle nette sur les obligations au titre des prestations constituées	(54,2)	(4,6)	10,0
Modifications aux régimes de retraite	3,0	–	–
Charge de retraite avant les ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes	(4,9) \$	8,7 \$	7,6 \$
Ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes :			
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes	(40,4) \$	(8,2) \$	8,1 \$
Écart entre la (gain) perte actuarielle constatée pour l'exercice et la (gain) perte actuarielle réelle sur les obligations au titre des prestations pour l'exercice	55,7	6,4	(7,4)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications aux régimes au titre des régimes pour l'exercice	(2,5)	0,5	0,5
Total de l'ajustement	12,8 \$	(1,3) \$	1,2 \$
Charge de retraite nette	7,9 \$	7,4 \$	8,8 \$
Compression	–	–	(0,9)
Charge de retraite nette, incluant la compression	7,9 \$	7,4 \$	7,9 \$

Les éléments suivants sont des combinaisons d'éléments présentés ci-dessus :

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Rendement prévu des actifs des régimes	(13,4) \$	(12,5) \$	(11,1) \$
Amortissement de la perte actuarielle nette	1,5	1,8	2,6
Amortissement du coût des services passés	0,5 \$	0,5 \$	0,5 \$

En ce qui concerne les programmes complémentaires, la charge de retraite nette s'établit comme suit :

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,3 \$	1,8 \$	1,5 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite	2,0	1,7	1,5
(Gain) perte actuarielle nette sur les obligations au titre des prestations constituées	(2,1)	2,1	1,0
Charge de retraite avant les ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes	2,2 \$	5,6 \$	4,0 \$
Ajustements visant à constater la nature à long terme des régimes :			
Écart entre la (gain) perte actuarielle constatée pour l'exercice et la (gain) perte actuarielle réelle sur les obligations au titre des prestations constituées pour l'exercice	2,7	(1,8)	(0,6)
Charge de retraite nette	4,9 \$	3,8 \$	3,4 \$

L'élément qui suit constitue une combinaison des éléments présentés plus haut :

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Amortissement de la perte actuarielle nette	0,6 \$	0,3 \$	0,4 \$

Le tableau suivant contient des renseignements supplémentaires sur les actifs des régimes de retraite par capitalisation canadiens, soit sur la répartition moyenne pondérée des actifs des régimes de retraite canadiens, par catégorie :

Catégorie d'actifs	Répartition des actifs des régimes à la date d'évaluation	
	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres de participation	55 %	62 %
Titres à revenu fixe	45 %	38 %
Total	100 %	100 %

Le pourcentage cible des titres de participation est de 63 %; ces titres étant des valeurs canadiennes, américaines et internationales. Le pourcentage cible des titres à revenu fixe est de 37 %, et ces titres doivent être assortis d'une notation de crédit BBB ou supérieure. Chaque catégorie d'actifs est autorisée à fluctuer légèrement et est régulièrement rééquilibrée en conséquence. CAE, par l'entremise de ses gestionnaires de fonds, a la responsabilité d'investir ces actifs de façon à obtenir un rendement conforme aux indices boursiers sous-jacents. Au cours de l'exercice, en réponse à la volatilité des marchés des titres de participation, la direction a décidé, afin de réduire son exposition, de délaissier les marchés volatils des titres de participation et d'investir les cotisations mensuelles régulières dans des titres à revenu fixe à court terme. De plus, la baisse de la valeur des actions a contribué à la modification de la répartition des catégories d'actifs durant l'exercice.

Les actifs du régime de retraite aux Pays-Bas sont investis par l'entremise d'une société d'assurance et la répartition des actifs est de quelque 78 % (75 % en 2008) dans les titres à revenu fixe, de 22 % (24 % en 2008) dans les titres de participation et de néant % (1 % en 2008) en trésorerie.

La répartition des actifs du régime de retraite du Royaume-Uni est d'environ 52 % (64 % en 2008) dans les titres de participation, de 48 % (27 % en 2008) dans les titres à revenu fixe et de néant % (9 % en 2008) en trésorerie.

Renseignements supplémentaires sur les cotisations patronales :

<i>(en millions)</i>	Régimes capitalisés		Programmes complémentaires	
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger
Cotisations réelles – 2008	9,3 \$	– \$	1,3 \$	0,5 \$
Cotisations réelles – 2009	9,5	1,0	1,3	0,6
Cotisations prévues – 2010 (non vérifiés)	10,6	1,1	1,5	0,6

Renseignements supplémentaires sur les prestations qui devraient être versées au cours des prochains exercices :

Exercices terminés les 31 mars

<i>(en millions – non vérifiés)</i>	Régimes capitalisés		Programmes complémentaires	
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger
2010	10,8 \$	0,4 \$	1,5 \$	0,6 \$
2011	11,5	0,5	2,2	0,6
2012	12,4	0,8	2,2	0,6
2013	13,4	0,8	2,3	0,6
2014	14,4	1,1	2,3	0,6
2015 – 2019	89,0	6,6	12,8	3,5

Les principales hypothèses (moyenne pondérée) sont les suivantes :

	2009		2008	
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger
Obligations découlant des régimes aux 31 mars :				
Taux d'actualisation	7,50 %	5,64 %	5,50 %	5,40 %
Taux de croissance des salaires	3,50 %	1,85 %	3,50 %	1,80 %
Charge de retraite nette :				
Rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %	5,65 %	7,00 %	5,50 %
Taux d'actualisation	5,50 %	5,40 %	5,25 %	4,70 %
Taux de croissance des salaires	3,50 %	1,80 %	3,50 %	1,90 %

Pour le calcul du rendement prévu des actifs des régimes, les rendements historiques et les rendements futurs prévus ont été pris en compte séparément pour chaque catégorie d'actifs, en fonction de la répartition des actifs et de la politique de placement.

À des fins comptables, la Société calcule ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes en date du 31 décembre de chaque année.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite pour l'établissement de la situation de capitalisation remonte au 30 septembre 2007 dans le cas des régimes capitalisés destinés aux salariés canadiens. La prochaine évaluation requise sera au plus tard le 31 décembre 2009 pour les deux régimes capitalisés.

Une évaluation actuarielle du régime de retraite par capitalisation du Royaume-Uni est effectuée tous les trois ans le 31 mars. La dernière évaluation actuarielle a été achevée le 31 mars 2009.

La dernière évaluation actuarielle pour l'établissement de la situation de capitalisation remonte au 31 décembre 2008 dans le cas du régime de retraite par capitalisation des Pays-Bas. La prochaine évaluation actuarielle requise sera le 31 décembre 2009.

Régimes à cotisations déterminées

La Société a institué un régime d'actionariat (RA) afin de permettre à ses salariés et à ceux de ses filiales participantes d'acheter des actions ordinaires de CAE par voie de retenues salariales régulières ou de cotisations forfaitaires, auxquelles s'ajoutent des cotisations patronales. Ce régime permet aux salariés d'y verser jusqu'à 18 % de leur salaire annuel de base. La Société et ses filiales participantes versent des cotisations égales à celles des salariés pour la première tranche de 500 \$ que ceux-ci y cotisent, puis versent 1 \$ pour chaque tranche supplémentaire de 2 \$ cotisée par les salariés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire de base. Se reporter à la note 16 pour de plus amples renseignements et pour la charge de rémunération comptabilisée au cours de l'exercice.

Tous les employés de la Société aux États-Unis peuvent participer à des régimes d'épargne à cotisations déterminées. Ces régimes sont soumis aux limites fiscales imposées par le gouvernement fédéral des États-Unis et permettent des retenues de cotisations à la source sur une base volontaire. La formule utilisée pour les régimes à cotisations déterminées de la Société est fondée sur un pourcentage du salaire. La cotisation effectuée par la Société en 2009 a été de 3,7 millions \$ (2,9 millions \$ en 2008 et 2,1 millions \$ en 2007).

De plus, la Société offre des régimes de retraite à cotisations déterminées aux employés de certaines de ses filiales, pour lesquels la formule est fondée sur un pourcentage du salaire. La cotisation effectuée par la Société en 2009 a été de 0,5 million \$ (0,1 million \$ en 2008 et 0,1 million \$ en 2007).

NOTE 24 – ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Le tableau qui suit résume par secteur le total de l'actif et le total du passif des principales entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dans lesquelles la Société détenait des droits variables aux 31 mars :

(en millions)	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Formation et services associés – Civil :				
<i>Structures de cession-bail</i>				
Centre de formation d'Air Canada – Exercice 2000	12,6 \$	12,6 \$	13,3 \$	13,3 \$
Centre Emirates-CAE Flight Training – Exercice 2002 ⁽¹⁾	–	–	11,9	11,9
Centre de formation de Toronto – Exercice 2002	10,9	10,9	11,4	11,4
Centre de formation de Denver et de Dallas – Exercice 2003	49,4	49,4	51,8	51,8
SimuFlite – Exercice 2004	70,5	70,5	73,6	73,6
Actif et passif des EDDV non consolidées qui doivent être présentées	143,4 \$	143,4 \$	162,0 \$	162,0 \$
Formation et services associés – Militaire :				
<i>Structures de cession-bail</i>				
Aircrew Training Centre – Exercice 1998	65,7 \$	50,0 \$	65,6 \$	48,5 \$
Actif et passif consolidés avant leur classement à titre d'EDDV et que la Société soit réputée en être le principal bénéficiaire	65,7 \$	50,0 \$	65,6 \$	48,5 \$
Produits de simulation – Militaire :				
<i>Accords de partenariat</i>				
Systèmes de simulation Eurofighter – Exercice 1999	80,2 \$	75,0 \$	112,4 \$	108,0 \$
Actif et passif des EDDV non consolidées qui doivent être présentées	80,2 \$	75,0 \$	112,4 \$	108,0 \$

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice 2009, la Société a exercé une option pour acheter l'actif, éliminant de ce fait son droit variable à l'égard de cet arrangement.

Les passifs constatés à la suite de la consolidation de cette EDDV ne constituent pas des droits additionnels sur les actifs généraux de la Société. Ils représentent plutôt des droits sur des actifs précis de l'EDDV consolidée. Inversement, les actifs constatés à la suite de la consolidation de cette EDDV ne constituent pas des actifs additionnels qui pourraient être utilisés pour honorer les droits sur les actifs généraux de la Société. De plus, la consolidation de cette EDDV n'a entraîné aucun changement dans le risque fiscal ou juridique ni le risque de crédit sous-jacents de la Société.

Structures de cession-bail

Un élément clé de la stratégie de financement de CAE pour soutenir l'investissement dans ses activités de formation et de services dans les secteurs Civil et Militaire est la cession-bail de certains simulateurs de vol installés dans le réseau mondial de centres de formation de la Société. Il fournit à CAE une source à long terme rentable de financement à coût fixe. Un contrat de cession-bail ne peut être signé qu'une fois le simulateur de vol agréé par les autorités réglementaires, soit une fois que le simulateur est installé et accessible aux clients pour les activités de formation. Les structures de cession-bail sont habituellement montées comme des contrats de location avec un propriétaire participant.

La Société a conclu des contrats de cession-bail avec des structures d'accueil. Ces contrats concernent des simulateurs de vol utilisés dans les centres de formation pour l'aviation militaire et civile de la Société. Ces contrats de cession-bail viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2023, à l'exception d'un contrat qui vient à échéance en 2037. La Société a normalement l'option d'acheter le matériel à une date précise pendant la durée du contrat de location à un prix d'achat déterminé. Certains contrats prévoient des options de renouvellement à l'échéance. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties pour la valeur résiduelle du matériel à la date d'échéance du contrat ou à la date à laquelle la Société exerce son option d'achat. Ces structures d'accueil sont financées au moyen d'un emprunt à long terme garanti et par des tiers investisseurs de fonds qui bénéficient dans certains cas d'encouragements fiscaux. Le matériel fait office de garantie à la dette à long terme des structures d'accueil.

Les droits variables de la Société à l'égard de ces structures d'accueil ne sont que des options d'achat à prix fixe et des garanties sur la valeur résiduelle, exception faite d'un cas où il s'agit de titres de capitaux propres et d'un prêt subordonné. Dans un autre cas, la Société fournit également des services administratifs à la structure d'accueil, moyennant des honoraires équivalant à la pratique du marché.

La Société est parvenue à la conclusion que certaines de ces structures d'accueil sont des EDDV. À la fin des exercices 2009 et 2008, la Société était le principal bénéficiaire de l'une de ces structures d'accueil. L'actif et le passif de cette EDDV ont été entièrement consolidés dans les états financiers consolidés de la Société aux 31 mars 2009 et 2008, avant que cette entité soit classée comme une EDDV et que la Société soit réputée être son principal bénéficiaire.

En ce qui concerne toutes les autres structures d'accueil qui constituent des EDDV, la Société n'en est pas le principal bénéficiaire, et elle n'est pas tenue de les consolider en vertu de la NOC-15. Au 31 mars 2009, le risque de perte maximale possible de la Société lié à ces structures d'accueil non consolidées se chiffrait à 48,1 millions \$ (42,0 millions \$ en 2008).

Accords de partenariat

La Société a conclu des accords de partenariat afin de fournir des produits de simulation pour applications militaires et de la formation et des services associés pour les secteurs Militaire et Civil.

L'engagement de la Société auprès d'entités, aux termes de ces accords de partenariat, consiste principalement en placements dans les titres de capitaux propres de ces entités et/ou en prêts subordonnés ainsi qu'en contrats de fabrication et contrats de services de formation à long terme. La Société a déterminé que certaines de ces entités sont des EDDV, mais qu'elle n'est pas leur principale bénéficiaire. Par conséquent, elle n'a pas consolidé ces entités. La Société continue de comptabiliser ces participations à la valeur de consolidation, et elle comptabilise sa quote-part du bénéfice net (de la perte nette) selon les modalités de l'accord de partenariat en question. Aux 31 mars 2009 et 2008, le risque maximal de perte hors bilan de la Société au titre des pertes liées à ces EDDV non consolidées, autre que le risque découlant de ses obligations contractuelles, était négligeable.

NOTE 25 – SECTEURS D'EXPLOITATION ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

La Société s'est dotée d'une organisation reposant essentiellement sur une distinction entre produits et services :

- (i) Produits de simulation – Civil : conçoit, réalise et fournit des simulateurs de vol, des dispositifs d'entraînement et des systèmes visuels;
- (ii) Produits de simulation – Militaire : conçoit, réalise et fournit de l'équipement de formation militaire évolué et des outils logiciels pour les forces aériennes, terrestres et navales;
- (iii) Formation et services associés – Civil : fournit des services de formation pour l'aviation commerciale et l'aviation d'affaires à l'ensemble du personnel navigant et du personnel au sol ainsi que tous les services qui y sont associés;
- (iv) Formation et services associés – Militaire : fournit des services de formation clés en main, des services de soutien, de la maintenance des systèmes ainsi que des solutions de modélisation et de simulation.

Résultats par secteur

La mesure de rentabilité d'après laquelle la Société décide des ressources à affecter aux différents secteurs et juge des résultats obtenus est le bénéfice avant les autres revenus (charges), les intérêts, les impôts sur les bénéfices et les activités abandonnées (désigné « résultat d'exploitation sectoriel » dans ces états financiers). Les principes comptables suivis pour préparer l'information par secteur d'exploitation sont les mêmes que ceux utilisés pour dresser les états financiers consolidés de la Société. Les opérations entre secteurs d'exploitation consistent principalement en des transferts de simulateurs du secteur Produits de simulation – Civil au secteur Formation et services associés – Civil, qui sont comptabilisés au coût. La répartition des actifs utilisés en commun par les secteurs d'exploitation et celle des coûts et des passifs qui leur sont communs (essentiellement des frais généraux) est faite au prorata de l'utilisation qui revient à chacun d'eux lorsqu'elle peut être déterminée et mesurée, à défaut de quoi la répartition est faite en proportion du coût des ventes de chaque secteur.

<i>(en millions)</i>	Produits de simulation			Formation et services associés			Total		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Civil									
Revenus externes	477,5 \$	435,3 \$	348,1 \$	460,5 \$	382,1 \$	336,9 \$	938,0 \$	817,4 \$	685,0 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	92,1	94,9	60,4	85,1	73,5	64,3	177,2	168,4	124,7
Amortissements									
Immobilisations corporelles	4,8	4,7	5,2	54,8	44,5	39,5	59,6	49,2	44,7
Actifs incorporels et autres actifs	2,0	2,2	4,2	9,3	7,5	6,0	11,3	9,7	10,2
Dépenses en immobilisations	5,6	4,6	14,4	168,9	161,8	108,1	174,5	166,4	122,5
Militaire									
Revenus externes	483,5 \$	383,7 \$	357,5 \$	240,7 \$	222,5 \$	208,2 \$	724,2 \$	606,2 \$	565,7 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	87,7	51,7	39,1	38,7	31,4	33,7	126,4	83,1	72,8
Amortissements									
Immobilisations corporelles	6,0	6,0	6,0	5,7	5,4	4,3	11,7	11,4	10,3
Actifs incorporels et autres actifs	5,4	4,5	3,0	3,0	2,7	2,6	8,4	7,2	5,6
Dépenses en immobilisations	6,5	7,3	5,5	22,7	15,8	30,1	29,2	23,1	35,6
Total									
Revenus externes	961,0 \$	819,0 \$	705,6 \$	701,2 \$	604,6 \$	545,1 \$	1 662,2 \$	1 423,6 \$	1 250,7 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	179,8	146,6	99,5	123,8	104,9	98,0	303,6	251,5	197,5
Amortissements									
Immobilisations corporelles	10,8	10,7	11,2	60,5	49,9	43,8	71,3	60,6	55,0
Actifs incorporels et autres actifs	7,4	6,7	7,2	12,3	10,2	8,6	19,7	16,9	15,8
Dépenses en immobilisations	12,1	11,9	19,9	191,6	177,6	138,2	203,7	189,5	158,1

Bénéfice avant intérêts et impôts sur les bénéfices

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le résultat d'exploitation sectoriel total et le bénéfice avant intérêts et impôts sur les bénéfices :

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Résultat d'exploitation sectoriel total	303,6 \$	251,5 \$	197,5 \$
Charge de restructuration	–	–	(1,2)
Autres charges liées au plan de restructuration ^(a)	–	–	(6,9)
Bénéfice avant intérêts et impôts sur les bénéfices	303,6 \$	251,5 \$	189,4 \$

^(a) Anciennement, les frais engagés par la Société dans la réingénierie de ses processus opérationnels, dont une partie concernait la première phase de mise en œuvre du système ERP, n'étaient pas pris en compte dans le calcul du résultat d'exploitation sectoriel. Depuis le 1^{er} avril 2007, il n'y a plus de coûts engendrés par la première phase de mise en œuvre du système ERP. Les coûts actuels liés aux phases ultérieures de mise en œuvre de ce système ne seront pas considérés comme des dépenses de restructuration et sont pris en compte dans le calcul du résultat d'exploitation sectoriel.

Actif utilisé par secteur

La Société détermine les ressources à attribuer à chaque secteur d'après l'actif qu'il utilise. L'actif utilisé comprend les comptes débiteurs, les stocks, les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition, les actifs incorporels et les autres actifs, à l'exception des liquidités, des impôts sur les bénéfices et des actifs de certaines filiales inactives.

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Produits de simulation – Civil	257,3 \$	208,3 \$
Produits de simulation – Militaire	400,1	302,8
Formation et services associés – Civil	1 366,7	1 067,6
Formation et services associés – Militaire	260,7	219,8
Total de l'actif utilisé	2 284,8 \$	1 798,5 \$
Actif non inclus dans l'actif utilisé	391,3 \$	454,7 \$
Total de l'actif	2 676,1 \$	2 253,2 \$

Information par zone géographique

La Société vend ses produits et ses services dans plus de 20 pays. Les ventes sont réparties entre les pays en fonction de l'emplacement des clients.

<i>(en millions)</i>	2009	2008	2007
Revenus tirés de clients externes			
Canada	93,8 \$	98,4 \$	137,5 \$
États-Unis	561,2	468,9	398,6
Royaume-Uni	124,0	102,2	98,1
Allemagne	203,8	162,6	153,3
Pays-Bas	87,5	98,0	92,4
Autres pays d'Europe	174,3	145,5	127,1
Chine	86,3	71,1	56,3
Émirats arabes unis	69,3	53,3	52,5
Autres pays d'Asie	117,7	81,8	70,8
Australie	79,2	78,1	33,1
Autres pays	65,1	63,7	31,0
	1 662,2 \$	1 423,6 \$	1 250,7 \$

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Immobilisations corporelles, écart d'acquisition et actifs incorporels		
Canada	210,7 \$	205,9 \$
États-Unis	422,2	297,2
Amérique du Sud	76,1	66,1
Royaume-Uni	164,1	166,3
Espagne	95,8	95,4
Allemagne	81,1	67,2
Belgique	91,6	27,1
Pays-Bas	129,2	134,0
Autres pays d'Europe	43,7	34,2
Émirats arabes unis	85,0	63,6
Autres pays d'Asie	126,3	54,3
Autres pays	12,8	13,0
	1 538,6 \$	1 224,3 \$

NOTE 26 – DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les PCGR du Canada), lesquels diffèrent à certains égards de ceux que la Société aurait suivis si elle avait établi ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les PCGR des États-Unis).

Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, l'incidence de ces principales différences sur les états financiers consolidés est décrite et quantifiée ci-après :

Rapprochement du bénéfice net consolidé établi selon les PCGR du Canada et du bénéfice net consolidé établi selon les PCGR des États-Unis

<i>(en millions, sauf les montants par action)</i>	Notes	2009	2008	2007
Bénéfice net établi selon les PCGR du Canada		199,4 \$	152,7 \$	127,4 \$
Résultats des activités abandonnées selon les PCGR du Canada		(1,1)	(12,1)	(1,7)
Bénéfice des activités poursuivies selon les PCGR du Canada		200,5 \$	164,8 \$	129,1 \$
Frais de développement reportés, déduction faite de l'amortissement	A	(5,7)	1,8	(3,4)
Amortissement des frais de développement reportés	A	3,3	2,9	4,8
Frais de pré-exploitation reportés, déduction faite de l'amortissement	B	0,1	(2,9)	(6,9)
Amortissement des frais de pré-exploitation reportés	B	2,1	2,0	3,0
Instruments financiers	C	(7,8)	6,2	7,0
Réduction du montant net des participations dans des établissements étrangers autonomes	E	(1,9)	–	–
Régimes à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi	F	0,2	–	–
Rémunération à base d'actions	H	(2,2)	(5,9)	5,2
Impôts futurs se rapportant aux ajustements ci-dessus		1,1	(5,9)	(2,9)
Bénéfice des activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis		189,7 \$	163,0 \$	135,9 \$
Résultat des activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis		(1,1)	(12,1)	(1,7)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		188,6 \$	150,9 \$	134,2 \$
Bénéfice de base et dilué par action des activités poursuivies, selon les PCGR des États-Unis		0,75 \$	0,64 \$	0,54 \$
Résultat de base et dilué par action des activités abandonnées, selon les PCGR des États-Unis		(0,01) \$	(0,05) \$	(0,01) \$
Bénéfice net de base et dilué par action selon les PCGR des États-Unis		0,74 \$	0,59 \$	0,53 \$
Dividendes par action ordinaire		0,12 \$	0,04 \$	0,04 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base)		254,8	253,4	251,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)		255,0	254,6	253,0

États consolidés du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis

<i>(en millions)</i>	Notes	2009	2008	2007
Bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis		188,6	\$ 150,9	\$ 134,2
Autres éléments du résultat étendu				
Actif financier disponible à la vente				
Variation nette de la juste valeur de l'actif financier disponible à la vente	C	(0,6)	\$ –	\$ –
Ajustement d'impôts	C	0,1	–	–
		(0,5)	\$ –	\$ –
Ajustement au titre des régimes à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite				
Variation nette des gains (pertes) actuariels	F	19,0	\$ (5,9)	\$ –
Variation du passif minimal au titre des prestations de retraite constituées	F	–	–	17,0
Reclassement aux résultats	F	2,6	2,7	–
Ajustement d'impôts	F	(6,6)	(0,5)	(5,3)
		15,0	\$ (3,7)	\$ 11,7
Écart de conversion				
Gains (pertes) de change nets à la conversion des états financiers d'établissements étrangers autonomes	B,F	114,4	\$ (50,2)	\$ 26,1
Variation nette des (pertes) gains sur une partie de la dette à long terme libellée en devises et désignée comme couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes		(7,7)	15,7	1,5
Ajustement d'impôts	E	(1,4)	(0,6)	(0,1)
		105,3	\$ (35,1)	\$ 27,5
Total des autres éléments du résultat étendu, selon les PCGR des États-Unis		119,8	\$ (38,8)	\$ 39,2
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		308,4	\$ 112,1	\$ 173,4

États consolidés du cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis

<i>(en millions)</i>	Notes	2009	2008	2007
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, au début de l'exercice		(154,6)	\$ (115,8)	\$ (122,0)
Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		119,8	(38,8)	39,2
Actif financier disponible à la vente, déduction faite de la charge d'impôts de 0,3 million \$ (néant en 2008, néant en 2007)	C	1,5	–	–
Gains et pertes actuariels et coût des services passés non constatés au titre du régime de retraite à prestations déterminées, déduction faite d'une économie d'impôts de néant (néant en 2008; 14,9\$ en 2007)	F	–	–	(33,0)
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, à la fin de l'exercice		(33,3)	\$ (154,6)	\$ (115,8)

Rapprochement des capitaux propres consolidés établis selon les PCGR du Canada et des capitaux propres consolidés établis selon les PCGR des États-Unis

<i>(en millions)</i>	Notes	2009	2008	2007
Capitaux propres établis selon les PCGR du Canada		1 205,1	\$ 948,5	\$ 829,9
Frais de développement reportés, après une économie d'impôts de 6,4\$ (6,3\$ en 2008; 12,7\$ en 2007)	A	(16,0)	(13,7)	(12,0)
Frais de pré-exploitation reportés, après une économie d'impôts de 2,6\$ (3,1\$ en 2008; 3,6\$ en 2007)	B	(8,3)	(10,0)	(8,6)
Instruments financiers, après charge d'impôts de 9,8\$ (économie d'impôts de 0,1\$ en 2008; économie d'impôts de 5,5\$ en 2007)	C	22,6	0,7	(12,9)
Écart de conversion	B,F	1,1	–	–
Prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite, après une économie d'impôts de 11,6\$ (17,5\$ en 2008; 18,0 en 2007)	F	(30,7)	(43,7)	(40,0)
Rémunération à base d'actions, après charge d'impôts de 0,5\$ (1,0\$ en 2008; 3,3\$ en 2007)	H	1,0	2,1	7,0
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis		1 174,8	\$ 883,9	\$ 763,4

Bilans consolidés, selon les PCGR des États-Unis

(en millions)	Notes	2009		2008	
		PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
Actif					
<i>Actif à court terme</i>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		195,2	\$ 195,2	\$ 255,7	\$ 255,7
Comptes débiteurs	C	290,2	289,1	237,8	238,3
Instruments dérivés	C	32,2	50,5	17,2	19,0
Stocks	C	334,2	334,8	229,9	229,9
Charges payées d'avance		31,3	31,3	32,7	32,7
Impôts sur les bénéfices à recouvrer		11,5	11,5	39,0	39,0
Impôts sur les bénéfices futurs	B,C	5,3	5,3	14,1	14,2
		899,9	\$ 917,7	\$ 826,4	\$ 828,8
Immobilisations corporelles, montant net	C	1 302,4	1 305,7	1 046,8	1 046,8
Impôts sur les bénéfices futurs	A,B,C,F,H	86,0	90,3	64,3	71,0
Instruments dérivés	C	19,1	24,9	13,7	14,9
Actifs incorporels		77,1	77,1	62,0	62,0
Écart d'acquisition		159,1	159,1	115,5	115,5
Autres actifs	A,B,C,F	132,5	79,5	124,5	72,9
		2 676,1	\$ 2 654,3	\$ 2 253,2	\$ 2 211,9
Passif et capitaux propres					
<i>Passif à court terme</i>					
Comptes créditeurs et charges à payer	F,H	504,3	\$ 506,5	\$ 457,7	\$ 458,4
Acomptes sur contrats	C	203,8	196,4	209,3	210,2
Instruments dérivés	C	36,1	42,5	25,0	29,9
Partie à court terme de la dette à long terme	C	125,6	126,6	27,3	28,3
Impôts sur les bénéfices futurs	A,C,H	20,9	26,7	16,8	13,1
		890,7	\$ 898,7	\$ 736,1	\$ 739,9
Dette à long terme	C	354,7	355,2	352,5	354,2
Gains reportés et autres passifs à long terme	B,C,F,H	165,2	174,9	175,8	206,5
Instruments dérivés	C	20,4	22,5	9,1	11,7
Impôts sur les bénéfices futurs	A,B,C,F,H	40,0	28,2	31,2	15,7
		1 471,0	\$ 1 479,5	\$ 1 304,7	\$ 1 328,0
Capitaux propres					
Capital-actions	D,G	430,2	\$ 674,4	\$ 418,9	\$ 663,1
Surplus d'apport	H	10,1	10,0	8,3	7,6
Bénéfices non répartis	A,B,C,D,E,F,G,H	813,3	523,7	644,5	367,8
Cumul des autres éléments du résultat étendu	B,C,E,F	(48,5)	(33,3)	(123,2)	(154,6)
		1 205,1	\$ 1 174,8	\$ 948,5	\$ 883,9
		2 676,1	\$ 2 654,3	\$ 2 253,2	\$ 2 211,9

Rapprochement des états consolidés des flux de trésorerie établis selon les PCGR du Canada et des états consolidés des flux de trésorerie établis selon les PCGR des États-Unis

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie selon les PCGR du Canada en vue de les rendre conformes aux PCGR des États-Unis :

(en millions)	Notes	2009	2008	2007
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation, selon les PCGR du Canada		195,5 \$	260,9 \$	239,3 \$
Frais de développement reportés	A	(10,5)	(16,5)	(3,0)
Frais de pré-exploitation reportés	B	(1,8)	(3,9)	(5,9)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation, selon les PCGR des États-Unis		183,2 \$	240,5 \$	230,4 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement, selon les PCGR du Canada		(262,5) \$	(257,2) \$	(178,1) \$
Frais de développement reportés	A	10,5	16,5	3,0
Frais de pré-exploitation reportés	B	1,8	3,9	5,9
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement, selon les PCGR des États-Unis		(250,2) \$	(236,8) \$	(169,2) \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement, selon les PCGR des États-Unis		(11,2) \$	101,9 \$	3,5 \$

Éléments de rapprochement

A) Frais de développement reportés

Selon les PCGR des États-Unis, les frais de développement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, certains frais de développement sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative s'ils satisfont aux critères de report.

B) Frais de pré-exploitation reportés

Selon les PCGR des États-Unis, les frais de pré-exploitation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, ces frais sont reportés et amortis sur cinq ans, selon la durée prévue des avantages générés par ces frais reportés et le rythme auquel ils sont générés.

C) Instruments financiers

Avant le 1^{er} avril 2007

Dérivés de change

En vertu des PCGR du Canada, les dérivés de la Société qui n'étaient pas utilisés à des fins de spéculation et qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture étaient comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, les variations de la juste valeur étant portées en résultat. Il n'y avait aucune différence comptable entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis en ce qui concerne les dérivés.

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes n'étaient pas comptabilisés séparément et les dérivés de la Société admissibles et désignés dans une relation de couverture étaient traités comme des éléments hors bilan. La Société comptabilisait en résultat les gains et les pertes sur les dérivés de change conclus aux fins de couverture au même moment qu'elle constatait les opérations couvertes.

En vertu des PCGR des États-Unis, la Société comptabilisait à la juste valeur tous ses instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés dans des contrats hôtes, au bilan consolidé et elle comptabilisait en résultat les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments constatés en résultat à mesure qu'ils se produisaient et non au moment de la constatation des opérations couvertes.

Swap de taux d'intérêt

En vertu des PCGR du Canada, les versements d'intérêt relatifs aux swaps de taux d'intérêt étaient comptabilisés dans le bénéfice net sur la durée de l'opération sous-jacente à titre d'ajustement des intérêts créditeurs ou débiteurs. En outre, les gains reportés sur les swaps de taux d'intérêt étaient amortis contre la charge d'intérêts de la dette à long terme correspondante sur le reste de la durée des swaps.

En vertu des PCGR des États-Unis, les versements d'intérêt relatifs aux swaps étaient comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur et les variations de la juste valeur étaient constatées aux résultats. La Société n'appliquait pas les dispositions facultatives concernant la comptabilité de couverture des Statements of Financial Accounting Standards (SFAS) No. 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*, No. 138, *Accounting for Certain Derivative Instruments and Hedging Activities – an amendment of SFAS 133*, et No. 149, *Amendment of Statement 133 on Derivative Instruments and Hedging Activities*. Par conséquent, l'amortissement du gain reporté et le montant non amorti des swaps d'intérêt selon les PCGR du Canada étaient contrepassés aux fins des PCGR des États-Unis.

Depuis le 1^{er} avril 2007

La Société a adopté le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, du Manuel de l'ICCA. En vertu de ce chapitre, la Société est tenue de constater tous les instruments financiers dérivés (désignés dans une relation de couverture ou non, ou incorporés dans des instruments hybrides) à la juste valeur au bilan consolidé.

En vertu des PCGR du Canada, la comptabilisation des variations de la juste valeur (c.-à-d. les gains et les pertes) des instruments dérivés dépend de la désignation et de l'admissibilité de ceux-ci à titre de relations de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans le cas des stratégies désignées comme couvertures de flux de trésorerie, la partie du gain ou de la perte sur l'instrument dérivé qui est considérée comme constituant une couverture efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit portée aux résultats dans les périodes comptables futures. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, si un instrument dérivé est désigné comme couverture et répond aux critères d'efficacité, les résultats peuvent être compensés, mais seulement dans la mesure où la couverture est efficace. La partie inefficace des couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les résultats de la période en cours.

En vertu des PCGR des États-Unis, les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant des variations de la juste valeur des dérivés admissibles qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils se produisent et non pas en même temps que les opérations couvertes, car la Société n'applique pas les dispositions facultatives des SFAS 133, 138 et 149 concernant les couvertures de flux de trésorerie. Par conséquent, tous les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu en vertu des PCGR du Canada sont inscrits dans le bénéfice et les bénéfices non répartis aux fins des PCGR des États-Unis.

Couvertures de juste valeur

La Société détient un contrat de swap de taux d'intérêt qui remplace le contrat de swap qui avait été conclu au moment où le placement privé avait été contracté. Le contrat de swap actuel est désigné comme couverture de juste valeur du placement privé découlant des fluctuations du TIOL. En ce qui a trait à la couverture de juste valeur, les gains ou pertes sur les éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts sont comptabilisés comme un ajustement à la valeur comptable de ces éléments. Dans le cas de la couverture de juste valeur qui a été abandonnée avant la date de l'opération, la valeur comptable de l'élément couvert est rajustée du solde de tout gain ou perte sur l'élément de couverture. Ainsi, le rajustement de base de calcul de la dette a été constaté avec le placement privé à titre d'augmentation du montant brut de la dette à long terme.

En vertu des PCGR des États-Unis, les swaps de taux d'intérêt sont constatés au bilan à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont portées aux résultats. La Société n'a pas appliqué les dispositions facultatives des SFAS 133, 138 et 149 concernant les couvertures de juste valeur. Par conséquent, le rajustement de base de calcul de la dette a été constaté en résultat net aux fins des PCGR des États-Unis.

Dérivés incorporés sur devises

En vertu des PCGR du Canada, la Société choisit de comptabiliser comme un contrat unique un dérivé sur devises incorporé dans un contrat hôte qui n'est pas un instrument financier, à condition :

- (i) Qu'il ne soit pas soumis à un effet de levier;
- (ii) Qu'il ne comporte pas d'option;
- (iii) Qu'il prévoient des paiements libellés dans une monnaie couramment utilisée dans les contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers dans l'environnement économique où intervient la transaction (par exemple, une monnaie relativement stable et liquide qui est couramment utilisée dans les opérations commerciales locales ou le commerce extérieur).

Les PCGR des États-Unis ne permettent pas ce traitement, mais exigent plutôt que les dérivés incorporés soient comptabilisés séparément du contrat hôte, à moins que la monnaie ne soit la monnaie fonctionnelle de l'une des parties importantes au contrat ou qu'elle ne soit la monnaie dans laquelle le bien ou le service en question est habituellement libellé.

Coûts de transaction

Depuis le 1^{er} avril 2007, selon les PCGR du Canada, la Société comptabilise les coûts de transaction avec l'actif ou le passif auquel ils se rattachent, ce qui a entraîné le reclassement des frais de financement reportés du poste *Autres actifs* au poste *Dette à long terme*. Selon les PCGR des États-Unis, les coûts de transaction sont comptabilisés à titre de charge reportée au poste *Autres actifs*.

Depuis le 1^{er} avril 2008

Évaluation de la juste valeur

La Société a adopté le SFAS 157, *Fair Value Measurements*, le 1^{er} avril 2008. Cette nouvelle norme définit la juste valeur et procure un cadre de travail pour évaluer la juste valeur. En février 2008, le FASB a publié le SFAS 157-2, *Effective Date of FASB Statement No. 157*, qui reporte la date d'entrée en vigueur du SFAS 157 pour les actifs et les passifs non financiers, à l'exception des éléments constatés ou présentés à la juste valeur dans les états financiers de façon récurrente jusqu'aux exercices ouverts après le 15 novembre 2008.

En vertu des PCGR du Canada, la Société évalue ses actifs financiers disponibles à la vente au coût s'il n'y a pas de prix coté sur le marché actif selon le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Selon les PCGR des États-Unis, le SFAS 157-3, *Determining the Fair Value of a Financial Asset When the Market for That Asset Is Not Active*, donne des indications pour déterminer la juste valeur s'il n'y a pas de prix coté sur le marché actif.

D) Réduction du capital déclaré

Le 7 juillet 1994, la Société a porté une partie de son déficit en réduction de son capital déclaré, au montant de 249,3 millions \$. Selon les PCGR des États-Unis, cette réduction du capital déclaré n'aurait pas été permise.

E) Écarts de conversion

Au cours de l'exercice 2009, la Société a viré aux résultats consolidés un gain de 1,8 million \$ déduction faite de la charge d'impôt de 0,1 million \$ à la suite de la réduction du montant de sa participation globale nette dans des établissements étrangers autonomes. Selon les PCGR des États-Unis, la réduction de l'écart de conversion résultant de cette opération n'est pas permise.

F) Régimes à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi

Avant l'application du SFAS 158, *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post-Retirement Plans – an amendment of FAS Statements No. 87, 88, 106 and 132(R)*, la Société devait, en vertu des PCGR des États-Unis et selon les dispositions du SFAS 87, *Employers' Accounting for Pensions*, lorsque l'obligation au titre des prestations constituées dépassait la valeur de marché des actifs du régime, comptabiliser un passif minimal au titre des prestations de retraite correspondant au montant excédentaire, pourvu que le passif ainsi comptabilisé dans le bilan consolidé reste inférieur au passif minimal. Le cas échéant, la tranche du passif supplémentaire se rapportant au coût des services passés non constatés devait être comptabilisée dans les actifs incorporels, tandis que le solde devait être passé en charges dans le résultat étendu. La notion de passif minimal supplémentaire est étrangère, pour le moment, aux PCGR du Canada.

Au 31 mars 2007, la Société a adopté prospectivement le SFAS 158, selon lequel la situation de surcapitalisation ou de sous-capitalisation d'un régime de retraite à prestations déterminées et de régimes d'avantages complémentaires de retraite doit être comptabilisée dans l'actif ou le passif figurant au bilan consolidé. Les gains et pertes actuariels, le coût des services passés ou les crédits à ce titre, ainsi que le montant net des actifs ou des obligations transitoires non constatés étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Cette notion est étrangère, pour le moment, aux PCGR du Canada.

Selon les PCGR du Canada, les actifs des régimes et les obligations au titre des régimes étaient évalués à la date des états financiers annuels ou au plus trois mois avant cette date. La Société évalue les actifs des régimes et les obligations au titre des régimes le 31 décembre de chaque année. Selon les PCGR des États-Unis, le SFAS 158 exige l'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des régimes à prestations déterminées à la fin de l'exercice, soit le 31 mars de chaque année.

G) Frais d'émission d'actions

Selon les PCGR du Canada, les frais d'émission d'actions peuvent être présentés dans les bénéfices non répartis, déduction faite des impôts. Pour l'exercice 2004, la Société a inclus des frais d'émission d'actions de 5,1 millions \$ dans ses bénéfices non répartis. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais sont portés en diminution du capital-actions.

H) Rémunération à base d'actions

Conformément aux PCGR du Canada, la Société a adopté l'abrégi des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) n° 162, *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition (CPN-162)*, au troisième trimestre de 2007; elle a retraité les montants des exercices précédents en conséquence. Conformément aux PCGR des États-Unis, la Société a adopté le SFAS No.123R (révisé en 2004), *Share-Based Payment*, le 1^{er} avril 2006, lequel énonce les mêmes recommandations que le CPN-162 selon les PCGR du Canada, à l'exception que la Société doit appliquer, à compter du 1^{er} avril 2006, le SFAS 123R de façon prospective aux nouvelles attributions d'options assorties de dispositions relatives à l'admissibilité à la retraite. La méthode de la période d'acquisition théorique continue de s'appliquer aux attributions d'options antérieures à l'adoption du SFAS 123R ainsi que pour la portion restante des options en cours non acquises. Cette modification donne donc lieu à un écart entre les charges de rémunération présentées pour chaque exercice.

I) Comptabilisation des coentreprises

Selon les PCGR des États-Unis, la Société doit comptabiliser ses participations dans des coentreprises au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Toutefois, en vertu d'une mesure d'accommodement prise par la SEC, la Société n'est pas tenue de rapprocher la comptabilisation des coentreprises établie selon les PCGR du Canada avec celle établie selon les PCGR des États-Unis. Les différences de traitement comptable ont uniquement trait à la présentation et au classement, sans incidence sur les résultats ni sur les capitaux propres.

J) Crédits d'impôt à l'investissement

Selon les PCGR du Canada, la Société comptabilise ces CII découlant des activités de recherche et développement en réduction des coûts. Selon les PCGR des États-Unis, lorsque la Société reconnaît dans son bénéfice ces CII fédéraux, le crédit est comptabilisé comme réduction de la charge d'impôts.

Modifications comptables**Comptabilisation des régimes à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi**

En septembre 2006, le FASB a publié le SFAS 158. Les recommandations de comptabilisation du SFAS 158 ont été adoptées au 31 mars 2007, comme l'exige cette norme. Cependant, en ce qui concerne l'évaluation, le SFAS 158 exige d'évaluer les actifs et les obligations des régimes à prestations déterminées à la fin de l'exercice; cette recommandation a été adoptée pour l'exercice 2009.

Par conséquent, la Société a comptabilisé une réduction de 2,1 millions \$, déduction faite d'une économie d'impôts de 0,8 million \$ aux bénéfices non répartis, représentant la charge de retraite nette pour la période entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mars 2008.

Évaluation de la juste valeur

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté le SFAS 157, *Fair Value Measurements*. Cette norme définit la juste valeur, établit un cadre de travail pour évaluer la juste valeur conformément aux principes comptables généralement reconnus et étend l'information devant être fournie à propos de l'évaluation de la juste valeur. Cette norme fait partie d'autres prises de position comptables qui exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. La norme s'applique aux périodes ouvertes après le 15 novembre 2007 et devait s'appliquer prospectivement, sauf dans le cas de certains instruments financiers auquel cas elle s'appliquait rétrospectivement sous forme d'ajustement à effet cumulatif apporté au solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'exercice d'adoption.

Simultanément, la Société a adopté le Staff Position (FSP) SFAS No. 157-1, *Application of FASB Statement No. 157 to FASB Statement No. 13 and Other Accounting Pronouncements That Address Fair Value Measurements for Purposes of Lease Clarification or Measurement under Statement 13*. Ce FSP modifie le SFAS 157 et exclut le SFAS 13, *Accounting for Leases*, ainsi que d'autres prises de position en comptabilité qui traitent l'évaluation de la juste valeur aux fins du classement ou de l'évaluation des contrats de location en vertu du FASB 13. Cependant, l'exemption ne s'applique pas aux actifs acquis et aux passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises, ceux-ci devant être évalués à la juste valeur en vertu du SFAS 141, *Business Combinations*, ou du SFAS 141 (révisé en 2007), *Business Combinations*, et ce, peu importe si les actifs et les passifs sont associés à des contrats de location.

En octobre 2008, le FASB a publié le FSP SFAS 157-3, *Determining the Fair Value of a Financial Asset When the Market for That Asset Is Not Active*, qui clarifie l'application du SFAS 157 dans le contexte d'un marché inactif et fournit un exemple qui illustre les éléments clés à prendre en compte pour déterminer la juste valeur d'un actif financier lorsque le marché pour cet actif n'est pas actif.

Par conséquent, la Société a comptabilisé au cumul des autres éléments du résultat étendu une augmentation de 1,5 million \$, déduction faite de la charge d'impôts de 0,3 million \$, représentant la variation de la juste valeur au 1^{er} avril 2008.

Évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs financiers

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté le SFAS 159, *The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities*, dont une version modifiée du SFAS 115, *Accounting for Certain Investments in Debt and Equity Securities*. Le SFAS 159 permet à la Société de choisir d'évaluer à la juste valeur plusieurs instruments financiers et certains autres éléments, en vue d'améliorer la présentation de l'information financière en permettant aux entités d'atténuer la volatilité du bénéfice présenté découlant d'une évaluation différente des actifs et des passifs connexes sans les obliger à appliquer les dispositions complexes de la comptabilité de couverture. Cette norme devrait accroître le recours à l'évaluation à la juste valeur. La norme est en vigueur au début du premier exercice commençant à compter du 15 novembre 2007 sans application rétrospective, sauf dans certains cas d'adoption anticipée. La Société n'a pas choisi d'utiliser l'évaluation de la juste valeur. Cette nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Compensation des montants liés à certains contrats

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté le FSP FIN 39-1, *Amendment of FASB Interpretation No. 39, Offsetting of Amounts Related to Certain Contracts*. Ce FSP remplace les expressions « contrats conditionnels » (conditional contracts) et « contrats d'échange » (exchange contracts) par l'expression « instruments dérivés » (derivative instruments), au sens où cette expression est définie dans le SFAS 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. Il permet également à une entité publiante de prendre la juste valeur constatée au titre du droit de revendiquer les garanties en trésorerie ou de l'obligation de rembourser les garanties en trésorerie et de la déduire de la juste valeur constatée au titre des instruments dérivés qui ont été exécutés auprès de la même contrepartie en vertu du même accord de compensation cadre et qui ont été compensés conformément aux normes comptables publiées. Ce FSP s'applique aux exercices financiers ouverts après le 15 novembre 2007, bien que l'application anticipée soit permise. Ce FSP devrait être appliqué rétroactivement comme changement de convention comptable pour tous les états financiers présentés. Cette nouvelle norme n'avait pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications futures de normes comptables

Évaluation de la juste valeur

En février 2008, le FASB a publié le FSP FAS 157-2, *Effective Date of FASB Statement No. 157*. Le FSP reporte la date de prise d'effet du SFAS 157 pour les actifs et les passifs non financiers, à l'exception des éléments constatés ou présentés à la juste valeur dans les états financiers de façon récurrente (au moins annuellement) aux exercices ouverts après le 15 novembre 2008. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Présentation des regroupements d'entreprises et de la part des actionnaires sans contrôle dans les états financiers consolidés

En décembre 2007, le FASB a publié les SFAS 141(R), *Business Combinations*, et 160, *Non-controlling Interests in Consolidated Financial Statements*. Ces normes exigent que davantage d'actifs acquis et de passifs pris en charge soient évalués à la juste valeur à la date d'acquisition; que les passifs liés à des contreparties conditionnelles soient réévalués à la juste valeur chaque période; qu'un acquéreur au cours d'une période préalable à l'acquisition passe en charges tous les coûts liés à l'acquisition durant la période préalable à l'acquisition; et que la part des actionnaires sans contrôle dans des filiales soit initialement évaluée à la juste valeur et classée comme élément distinct des capitaux propres. Ces normes doivent être appliquées prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 15 décembre 2008 ou à une date ultérieure. Pour les regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est antérieure à la date d'entrée en vigueur de cette norme, l'acquéreur doit appliquer prospectivement les dispositions du Statement 109, *Accounting for Income Taxes*, telles qu'elles sont modifiées par cette norme.

Information supplémentaire à fournir selon les PCGR des États-Unis

i) État des résultats

(en millions)	Notes	2009		2008		2007	
		PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
Revenus tirés des ventes de simulateurs ^(a)	C	961,0 \$	969,0 \$	819,0 \$	813,7 \$	705,6 \$	699,0 \$
Revenus tirés de la prestation de services de formation et services associés ^(a)	C	701,2 \$	701,9 \$	604,6 \$	604,6 \$	545,1 \$	545,4 \$
Coût des ventes de simulateurs ^(b)	A,B,C,F,J	668,6 \$	684,4 \$	572,2 \$	575,5 \$	507,8 \$	509,9 \$
Coût de la prestation de services de formation et services associés ^(b)	A,B,C,F,J	422,6 \$	423,8 \$	359,9 \$	362,6 \$	308,8 \$	317,3 \$
Charges locatives		72,4 \$	72,4 \$	66,1 \$	66,1 \$	72,6 \$	72,6 \$
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	H	194,1 \$	196,3 \$	186,5 \$	192,4 \$	166,9 \$	161,7 \$
Perte (gain) de change	C,E	0,9 \$	6,7 \$	(12,6) \$	(26,1) \$	(2,9) \$	(15,4) \$
Intérêts débiteurs, montant net	C	20,2 \$	26,9 \$	17,5 \$	19,6 \$	10,6 \$	9,8 \$

^(a) Les taxes imposées faisant l'objet d'un avis par les autorités gouvernementales et directement perçues sur les opérations productives intervenues entre la Société et les clients sont exclues des revenus.

^(b) Incluant les frais de recherche et de développement.

ii) Bilan

Les comptes créditeurs et charges à payer établis selon les PCGR des États-Unis se présentent comme suit :

(en millions)	2009	2008
Comptes créditeurs	257,0 \$	180,4 \$
Passif au titre des contrats	62,4	77,9
Impôts sur les bénéfices à payer	8,1	8,0
Autres charges à payer	179,0	192,1
Comptes créditeurs et charges à payer	506,5 \$	458,4 \$

Les montants à recevoir des gouvernements se chiffraient à 90,9 millions \$ au 31 mars 2009 (77,2 millions \$ en 2008).

iii) Impôts sur les bénéfices

Le tableau suivant présente les composantes du bénéfice avant impôts sur les bénéfices, selon les PCGR du Canada :

(en millions)	2009	2008	2007
Bénéfice avant impôts			
Canada	155,9 \$	147,2 \$	38,8 \$
Autres pays	127,5	86,8	140,0
	283,4 \$	234,0 \$	178,8 \$
Impôts exigibles			
Canada	65,2 \$	30,8 \$	53,8 \$
Autres pays	9,7	12,0	10,1
	74,9 \$	42,8 \$	63,9 \$
Impôts sur les bénéfices futurs			
Canada	(17,7) \$	19,9 \$	(41,2) \$
Autres pays	25,7	6,5	27,0
	8,0 \$	26,4 \$	(14,2) \$
Total de la charge d'impôts	82,9 \$	69,2 \$	49,7 \$

iv) Coût des garanties sur les produits vendus

La Société a des obligations au titre des garanties liées à la vente de ses simulateurs civils et militaires. Habituellement, la période de garantie initiale est de deux ans. Les coûts liés à ces garanties sont estimés et comptabilisés à titre de charges à payer au moment de la constatation des revenus. La Société estime ses coûts de garantie sur un produit donné en fonction des résultats passés. La variation du passif au titre des garanties selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis se présente comme suit :

<i>(en millions)</i>	2009	2008
Passif au titre des garanties au début de l'exercice	12,6	10,7
Règlements au titre des garanties au cours de l'exercice	(5,9)	(5,9)
Provisions pour garanties	9,1	7,5
Ajustements au titre des modifications d'estimations	0,3	0,3
Passif au titre des garanties à la fin de l'exercice	16,1	12,6

NOTE 27 – CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres correspondants des états financiers consolidés des exercices antérieurs ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

NOTE 28 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**xwave**

Au deuxième trimestre de l'exercice 2009, la Société a signé une convention d'achat d'actifs en vue d'acquérir la division Défense, sécurité et aérospatiale de Bell Aliant, qui est actuellement exploitée par sa division xwave. Au 31 mars 2009, l'opération n'était pas encore finalisée et la Société n'avait pas consolidé xwave. L'acquisition a été finalisée le 1^{er} mai 2009.

Restructuration

Le 14 mai 2009, la Société prend de nouvelles mesures requises pour s'adapter aux conditions actuelles et prévues du marché. Les mesures seront concentrées en deux phases – la première est déjà en cours. Au total, la Société mettra à pied 700 employés : 380 au cours des prochaines semaines et le reste à l'automne. Tous les employés concernés seront avisés dans les prochains jours. Près de 600 employés sur les 700 concernés sont établis à Montréal où la Société produit les simulateurs civils; le reste de ces personnes se situe dans d'autres endroits du monde. L'incidence des deux phases sera comptabilisée au premier trimestre de l'exercice 2010.